LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE
Secrétariat des commissions

RAPPORT STATISTIQUE SUR LES TRAVAUX ET LES DÉPENSES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991

Mai 1991

92-00071/

ASSEMBLÉE NATIONALE
SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS
HÔTEL DU PARLEMENT
BUREAU 3.28
QUÉBEC (QUÉBEC) G1A 1A3
(418) 643-2722

ISBN 2-550-22038-2
DÉPÔT LÉGAL, 2e TRIMESTRE 1991
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Page

LISTE DES TABLEAUX iv

LISTE DES FIGURES vii

LISTE DES ABRÉVIATIONS x

PRÉSENTATION 1

Survol général 1
Évolution des activités depuis la réforme de 1984 2
Plan du rapport statistique 8
Remarques méthodologiques 9

CHAPITRE PREMIER - DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES SÉANCES DES COMMISSIONS 11

Nombre et heures de séances 11
Séances en session et hors session 15
Séances publiques, séances de travail et séances à huis clos 17
Présences et remplacements des membres de commission 19

CHAPITRE DEUX - LES MANDATS DES COMMISSIONS 21

Origine des mandats 22
Nombre et heures des séances selon l'origine du mandat 24
Moment de l'exécution des mandats 27
Types de séances selon l'origine du mandat 30

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

CHAPITRE TROIS - LES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS 33

Compilation générale 33

Séances et heures pour chaque activité 34
Activités en période de session et hors session 41
Types de séances selon les activités 42

Compilation par activité 43

Législation - Étude des projets de loi 43
Projets de loi publics 46
Projets de loi d'intérêt privé 51
Étude des crédits budgétaires 54
Interpellations 58
Autres mandats de l'Assemblée 61
Législation déléguée 65
Surveillance d'organisme 66
Vérification des engagements financiers 69
Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi 72
Études entreprises à l'initiative des commissions 74
Organisation générale 77

CHAPITRE QUATRE - LA COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA SOUS-COMMISSION PERMANENTE DE LA RÉFORME PARLEMENTAIRE 81

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

CHAPITRE CINQ - LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET LES AUTRES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS 83

Comité directeur 83
Sous-commission 84
Présidence des séances 84
Ressources professionnelles autres que le personnel régulier 86
Déplacements des commissions 86
Consultations générales et particulières 87

CHAPITRE SIX - ÉTAT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES COMMISSIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991 93

Budget 1990-1991 93
Dépenses effectuées 93

ANNEXE I - DÉNOMINATION ET COMPÉTENCE DES COMMISSIONS 101
ANNEXE II - FICHES DES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991 105
Commission de l'aménagement et des équipements 107
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ... 115
Commission des affaires sociales..... 119
Commission du budget et de l'administration 123
Commission de la culture 129
Commission de l'éducation 133
Commission de l'économie et du travail 137
Commission des institutions..... 141
Commission de l'Assemblée nationale..... 145

LISTE DES TABLEAUX

Page

TABLEAU 1 - Séances et heures, par commission 11

TABLEAU 2 - Séances et heures en session et hors session, par commission 15

TABLEAU 3 - Séances publiques, séances de travail et séances à huis clos, en nombre et en heures, par commission..... 17

TABLEAU 4 - Présence et remplacement des membres 20

TABLEAU 4.1 - Taux de présence et de remplacement, par type d'activité 20

TABLEAU 5 - Origine des mandats, par commission 23

TABLEAU 6 - Séances selon les mandats, par commission 24

TABLEAU 7 - Heures de séances selon les mandats, par commission 25

TABLEAU 8 - Séances en session et hors session selon les mandats, par commission 28

TABLEAU 9 - Heures de séances en session et hors session selon les mandats, par commission 28

TABLEAU 10 - Séances publiques et séances de travail selon les mandats, par commission 30

TABLEAU 11 - Heures de séances publiques et de séances de travail selon les mandats, par commission 31

TABLEAU 12 - Séances par activité 34

TABLEAU 13 - Heures de séances par activité 35

TABLEAU 14 - Séances par activité, en nombre et en pourcentage, par commission 38

TABLEAU 15 - Séances par activité, en heures et en pourcentage, par commission 39

TABLEAU 16 - Séances en session et hors session, en nombre et en heures, par activité 41

LISTE DES TABLEAUX (suite)

Page

TABLEAU 17 - Séances publiques et séances de travail, en nombre et en heures, par activité 42

TABLEAU 18 - Traitement des projets de loi présentés à l'Assemblée 43

TABLEAU 19 - Étude détaillée des projets de loi, par commission 44

TABLEAU 20 - Traitement des projets de loi en commission 45

TABLEAU 21 - Séances consacrées aux projets de loi publics selon le mode de l'étude, par commission 47

TABLEAU 22 - Heures de séances consacrées aux projets de loi publics selon le mode de l'étude, par commission 48

TABLEAU 23 - Séances consacrées à l'étude des projets de loi publics et d'intérêt privé, en nombre et en heures, par commission 48

TABLEAU 24 - Séances consacrées à l'étude des crédits budgétaires, en nombre et en heures, par commission 55

TABLEAU 25 - Séances consacrées aux interpellations, en nombre et en heures, par commission 58

TABLEAU 26 - Séances consacrées aux autres mandats confiés par l'Assemblée, en nombre et en heures, par commission 61

TABLEAU 27 - Séances consacrées à la surveillance des organismes publics, en nombre et en heures, par commission..... 66

TABLEAU 28 - Séances consacrées à la vérification des engagements financiers, en nombre et en heures, par commission 69

TABLEAU 29 - Séances consacrées aux autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi, en nombre et en heures, par commission 72

TABLEAU 30 - Séances consacrées à des études entreprises à l'initiative des commissions, en nombre et en heures, par commission 75

TABLEAU 31 - Séances consacrées à l'organisation générale, en nombre et en heures, par commission 77

LISTE DES TABLEAUX (suite)

Page

TABLEAU 32 - Séances de la Commission de l'Assemblée nationale, en nombre et en heures, par activité 82

TABLEAU 33 - Comités directeurs 83

TABLEAU 34 - Présidence des séances 85

TABLEAU 35 - Nombre de consultations, de témoins entendus et de mémoires déposés, par commission 88

TABLEAU 36 - Consultations particulières et générales, en nombre de séances et d'heures, par commission 88

TABLEAU 37 - Heures de séances de consultation, selon le type d'activité, par commission 91

TABLEAU 38 - Répartition des dépenses des commissions, entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991, par catégorie de dépenses et par commission 99

LISTE DES FIGURES

Page

FIGURE 1 - Évolution des heures de séances selon l'origine des mandats 3

FIGURE 2 - Évolution des heures de séances consacrées à la législation et aux consultations sur mandat de l'Assemblée .. 5

FIGURE 3 - Évolution des heures de séances consacrées aux activités de contrôle parlementaire..... 6

FIGURE 4 - Évolution des heures de séances consacrées aux activités d'initiative parlementaire 7

FIGURE 5 - Répartition des heures de séances, par commission 13

FIGURE 6 - Répartition des heures de séances, par mois 14

FIGURE 7 - Répartition des heures de séances, en session et hors session 16

FIGURE 8 - Répartition des heures de séances, en séances publiques et en séances de travail 18

FIGURE 9 - Répartition des heures de séances, selon l'origine des mandats 26

FIGURE 10 - Répartition des heures de séances, selon l'origine des mandats, par mois 29

FIGURE 11 - Répartition des heures de séances, par activité 36

FIGURE 12 - Répartition des projets de loi publics, par commission ... 49

FIGURE 13 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi publics, par commission 50

FIGURE 14 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi publics, par mois 51

FIGURE 15 - Répartition des projets de loi d'intérêt privé, par commission 52

FIGURE 16 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi d'intérêt privé, par commission 53

LISTE DES FIGURES (suite)

Page

FIGURE 17 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi d'intérêt privé, par mois 54

FIGURE 18 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des crédits budgétaires, par commission 56

FIGURE 19 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des crédits budgétaires, par mois 57

FIGURE 20 - Répartition des heures de séances consacrées aux interpellations, par commission 59

FIGURE 21 - Répartition des heures de séances consacrées aux interpellations, par mois 60

FIGURE 22 - Répartition des heures de séances consacrées aux autres mandats confiés par l'Assemblée, par commission 64

FIGURE 23 - Répartition des heures de séances consacrées aux autres mandats de l'Assemblée, par mois 65

FIGURE 24 - Répartition des heures de séances consacrées à la surveillance des organismes publics, par commission 67

FIGURE 25 - Répartition des heures de séances consacrées à la surveillance des organismes publics, par mois 68

FIGURE 26 - Répartition des heures de séances consacrées à la vérification des engagements financiers, par commission 70

FIGURE 27 - Répartition des heures de séances consacrées à la vérification des engagements financiers, par mois 71

FIGURE 28 - Répartition des heures de séances consacrées aux autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi, par commission 73

FIGURE 29 - Répartition des heures de séances consacrées aux autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi, par mois 74

FIGURE 30 - Répartition des heures de séances consacrées aux études entreprises à l'initiative des commissions, par commission 76

LISTE DES FIGURES (suite)

Page

FIGURE 31 - Répartition des heures de séances consacrées aux études entreprises à l'initiative des commissions, par mois ... 76

FIGURE 32 - Répartition des heures de séances consacrées à l'organisation générale, par commission 78

FIGURE 33 - Répartition des heures de séances consacrées à l'organisation générale, par mois 79

FIGURE 34 - Répartition des heures de séances de consultation, par commission 89

FIGURE 35 - Répartition des heures de séances de consultation, par mois 90

FIGURE 36 - Répartition des heures de séances de consultation, par activité 92

FIGURE 37 - Répartition des dépenses, par catégorie 94

FIGURE 38 - Répartition des dépenses, par activité 95

FIGURE 39 - Répartition des dépenses, par commission 96

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAE	Commission de l'aménagement et des équipements
CAN	Commission de l'Assemblée nationale
CAPA	Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
CAS	Commission des affaires sociales
CBA	Commission du budget et de l'administration
CC	Commission de la culture
CE	Commission de l'éducation
CET	Commission de l'économie et du travail
CI	Commission des institutions
PLP	Projet de loi public
PLIP	Projet de loi d'intérêt privé
SP	Séance publique
ST	Séance de travail

PRÉSENTATION

Ce septième rapport statistique a pour objet de dresser un tableau global des activités des commissions afin, d'une part, de mieux faire connaître le travail effectué par les députés qui sont membres des huit commissions parlementaires permanentes et, d'autre part, de fournir des données utiles aux responsables de la planification et à l'organisation des travaux des commissions.

Ce rapport s'inscrit dans la même perspective que les précédents, autant par son contenu que par sa forme.

Survol général

L'année 1990-1991 en est une de reprise du niveau habituel d'activité pour les commissions parlementaires, après une année de ralentissement dû à la tenue des élections générales. Les commissions ont en effet tenu 351 séances pour une durée cumulée de 1 256 heures, ce qui en fait une année qui se situe légèrement au-dessus de la moyenne observée depuis 1984.

Toutefois, le niveau d'activité atteint cette année découle moins des mandats confiés par l'Assemblée aux commissions qui, bien qu'en hausse en comparaison avec l'an dernier, ont exigé moins de travaux que la moyenne observée depuis l'élection de 1985. C'est plutôt la hausse des activités découlant des mandats que se sont donnés les commissions qui explique le maintien du volume de travail. Trois mandats sont à signaler à cet égard: l'étude réalisée par la CBA dans le cadre de la révision de la Loi sur la fonction publique; l'examen du mandat, des orientations, des activités et de la gestion du Protecteur du citoyen par la CI; ainsi que l'étude de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement par la CAE. Ces trois commissions ont utilisé leur autonomie et les ressources mises à leur disposition dans une mesure qui n'a pas d'équivalent depuis la mise en oeuvre de la réforme parlementaire.

Évolution des activités depuis la réforme de 1984

Afin de mettre en perspective l'année qui vient de se terminer, les quatre graphiques qui suivent tracent l'évolution des activités des commissions avant et après la réforme parlementaire de 1984.

Rappelons au préalable que l'essentiel des objectifs de la réforme était de réaliser un meilleur équilibre des institutions démocratiques en modernisant le fonctionnement de l'Assemblée et de ses commissions et en privilégiant un meilleur contrôle parlementaire de l'Exécutif, de l'administration publique, des finances et des dépenses publiques [1]. Elle visait à rehausser le rôle du Parlement en fournissant aux députés des moyens nouveaux d'assumer efficacement leurs fonctions, notamment par une réforme du système et du fonctionnement des commissions parlementaires. Leur nombre étant réduit de 27 à 8, les nouvelles commissions étaient dotées d'une autonomie accrue et de ressources supplémentaires afin d'organiser leurs travaux, d'entreprendre des études à l'initiative de leurs membres et d'effectuer une surveillance plus efficace des actes du gouvernement, par le biais de la vérification trimestrielle des engagements financiers et de la politique budgétaire, par l'étude de la législation déléguée et l'examen des orientations, de la gestion et des activités des organismes publics, dans le cadre de leurs champs de compétence respectifs.

Qu'en est-il de l'utilisation de ces nouveaux pouvoirs par les commissions parlementaires, après sept années d'expérimentation?

---

[1] ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Mémoire du Président de l'Assemblée*, 22 juin 1983.

La figure 1 illustre l'évolution des heures de séances des commissions depuis avril 1982, selon les trois grandes catégories de mandats: mandats de l'Assemblée, mandats prévus par une disposition du Règlement ou d'une loi, mandats d'initiative [1].

FIGURE 1 - Évolution des heures de séances des commissions selon l'origine des mandats

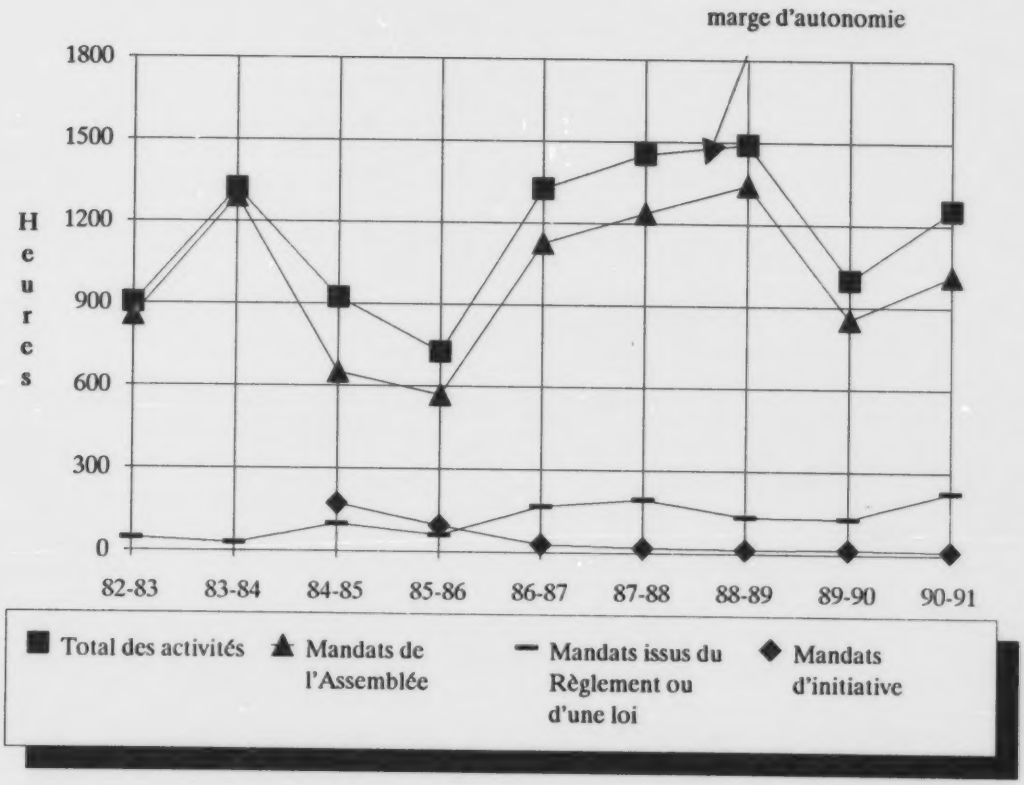

1 Voir au chapitre 2 pour une définition de ces catégories.

La courbe du haut de la figure 1 illustre que 1990-1991 est bien une année de reprise modérée du niveau global des activités. La seconde courbe du haut de la figure trace l'évolution des mandats confiés par l'Assemblée aux commissions: sur les neuf années observées, quatre années ont connu un volume d'activités supérieur à la moyenne, quatre autres un volume inférieur, dont les deux années d'élections générales.

La différence entre ces deux courbes constitue la marge d'autonomie des commissions, c'est-à-dire la part des heures de séances qui ne découlent pas de la réalisation des mandats de l'Assemblée, mais plutôt de l'utilisation des pouvoirs nouveaux des commissions.

Cette marge d'autonomie prise par les commissions s'est accrue depuis l'entrée en vigueur de la réforme en mars 1984. Elle est passée d'une cinquantaine d'heures [1] en 1982-1983 à près de 240 heures cette année. On note toutefois que la marge d'autonomie atteinte lors de la première année de la réforme, en 1984-1985, n'a jamais été égalée par la suite.

Les deux courbes du bas de la figure 1 illustrent l'utilisation de cette marge d'autonomie. La courbe des mandats prévus par une disposition du Règlement ou d'une loi indique une progression certaine, quoique timide, à partir de 1984-1985: les commissions expérimentent leurs nouveaux pouvoirs à l'égard de la surveillance d'organisme et accroissent la vérification des engagements financiers. D'un autre côté, la courbe des mandats d'initiative indique que le niveau d'activité ne cesse de décroître en dépit d'un bon départ au début de la réforme, passant de près de 180 heures en 1984-1985 à moins d'une quinzaine d'heures en 1990-1991.

---

[1] Avant mars 1984, la Commission des engagements financiers effectuait de sa propre initiative un examen mensuel des dépenses du gouvernement, en vertu d'une disposition du Règlement.

La figure 2 isole de l'ensemble des activités celles qui ont trait aux mandats confiés aux commissions par l'Assemblée, afin d'apprécier l'évolution des deux activités les plus connues: l'étude de la législation et la tenue des consultations publiques. On observe la baisse du niveau des consultations depuis l'année record 1987-1988 [1]. Par ailleurs, à l'exception de cette même année, on observe une corrélation certaine entre le niveau de l'étude de la législation et le total des activités provenant des mandats de l'Assemblée. Cette catégorie de mandat étant prédominante dans la charge de travail des commissions, l'étude de la législation est donc le premier facteur de la variation du niveau d'activité des commissions.

FIGURE 2 - Évolution des heures de séances des commissions consacrées à la législation et aux consultations sur mandat de l'Assemblée, par rapport aux autres activités

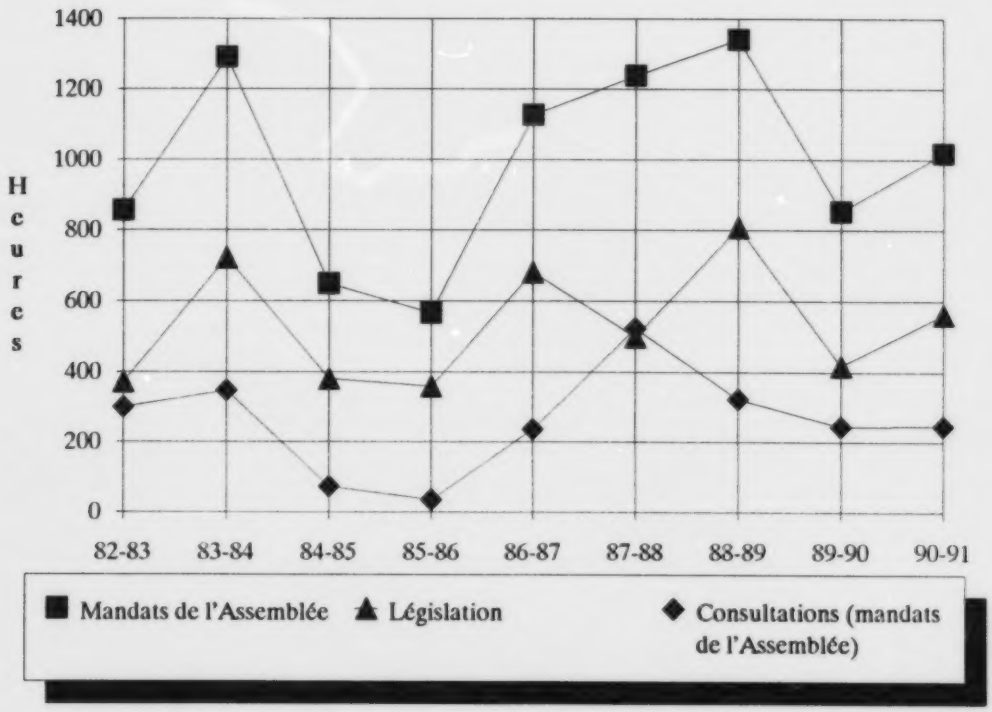

1 En 1987-1988, les consultations ont même surpassé l'étude de la législation.

La figure 3 illustre l'évolution des heures de séances consacrées aux activités de contrôle parlementaire effectuées par les commissions, soit sur mandat de l'Assemblée (crédits budgétaires, interpellations), soit en vertu d'une disposition du Règlement (engagements financiers, surveillance d'organisme, politique budgétaire).

FIGURE 3 - Évolution des heures de séances des commissions consacrées aux activités de contrôle parlementaire

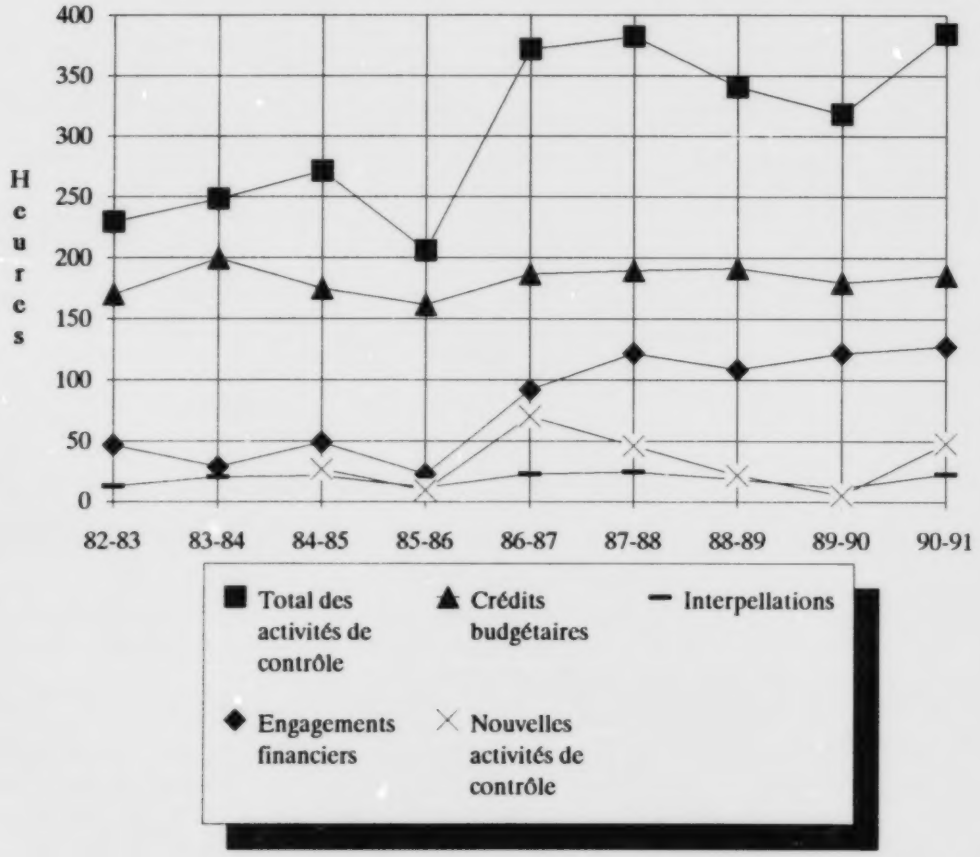

La courbe du haut indique un net accroissement des activités de contrôle depuis 1986-1987, les commissions atteignant un nouveau sommet cette année. Il est à noter que cet accroissement est dû totalement à l'initiative des commissions, puisque le nombre des mandats de contrôle parlementaire provenant de l'Assemblée est demeuré stable pendant la période, alors qu'on observe un net accroissement de la vérification des engagements financiers

et, entre 1986 et 1988, puis à nouveau en 1990-1991, une poussée des nouvelles activités de contrôle, notamment de la surveillance d'organisme.

La figure 4 isole de l'ensemble les activités qui relèvent entièrement de l'autonomie des commissions, soit les études entreprises à leur initiative et les séances d'organisation générale.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le niveau des activités d'initiative diminue radicalement entre 1984-1985 et 1986-1987 et demeure très faible depuis ce temps. On note cependant que cette baisse est davantage attribuable aux études entreprises à l'initiative des commissions qu'à l'organisation générale qui subit une décroissance moins marquée. Comme nous le verrons au chapitre 3, deux commissions ont cependant entrepris un mandat d'initiative en 1990-1991 mais n'étaient qu'au stade de l'organisation des travaux au 31 mars 1991.

FIGURE 4 - Évolution des heures de séances des commissions consacrées aux activités d'initiative parlementaire

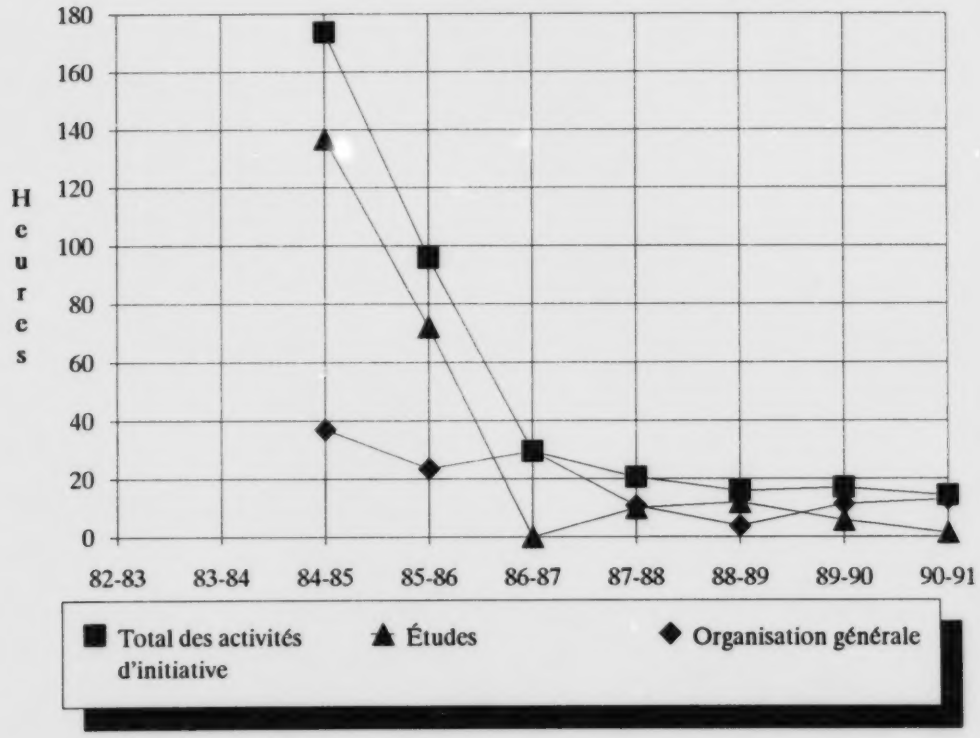

En somme, les données sur l'évolution des activités des commissions depuis avril 1982 indiquent que le niveau global des activités tend à s'accroître depuis l'entrée en vigueur de la réforme. Les commissions ont réussi à se ménager et à maintenir une certaine marge d'autonomie en explorant quelques-uns de leurs nouveaux pouvoirs. Cette autonomie n'est cependant aucunement comparable avec la prédominance confirmée des mandats de l'Assemblée, notamment de la législation et des consultations, qui demeurent les activités principales et traditionnelles des commissions.

Plan du rapport statistique

Les chapitres qui suivent exposent en détail les activités des commissions pour l'année 1990-1991, dans une perspective comparative.

Le premier chapitre traite des données générales sur les séances des commissions pour ce qui est du nombre de séances, leur durée, le type de séance et la participation des députés. Le second chapitre examine les travaux des commissions quant à l'origine des mandats qu'elles ont reçus, que ce soit en vertu d'un ordre de l'Assemblée, d'une disposition du Règlement ou d'une loi, ou encore de leur propre initiative. Le troisième chapitre analyse plus en profondeur chacune des activités, en mettant l'accent sur celles qui ont davantage occupé les commissions. Un chapitre distinct est, par la suite, consacré aux travaux de la Commission de l'Assemblée nationale et de la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire, en raison de la nature particulière des mandats qui leur sont confiés et des caractéristiques de leur fonctionnement. Les deux derniers chapitres traitent du fonctionnement des commissions et des ressources qu'elles ont utilisées pour la réalisation de leurs mandats.

On retrouve en annexe les données détaillées des activités de chaque commission, y compris les dates auxquelles les séances ont été tenues.

Remarques méthodologiques

Nous avons abordé l'analyse des données relatives aux activités des commissions en cherchant à répondre aux questions suivantes: 1) Quel a été le volume de travail des commissions cette année et comment se distingue-t-il des années antérieures? 2) Comment la charge de travail a-t-elle été répartie entre les commissions et dans le temps? Cette répartition est-elle équilibrée entre les commissions et stable d'une année à l'autre?

Les données présentées dans les tableaux font état des résultats de l'année terminée, alors que les représentations graphiques permettent la comparaison des activités pour les trois dernières années, soit le niveau de comparaison utilisé dans les rapports précédents.

Les tableaux statistiques conservent la même numérotation séquentielle que celle qui avait été établie pour les rapports antérieurs, soit depuis 1985-1986, ce qui facilite la comparaison d'une année à l'autre.

Les représentations graphiques ont pour but d'illustrer la répartition et l'évolution de la charge de travail entre les commissions. Elles ont été établies à partir du nombre d'heures de séances, soit une donnée qui permet la comparaison entre les commissions, les activités et les mois de l'année.

Afin d'apprécier précisément l'équilibre ou le déséquilibre de la répartition de la charge de travail entre les commissions, nous avons utilisé à l'occasion la mesure de l'écart type de la distribution des heures de séances. L'écart type sert à déterminer dans quelle mesure le résultat obtenu pour chacune des commissions s'écarte de la moyenne des résultats obtenus par l'ensemble de celles-ci. En présence d'une distribution parfaitement égale de la charge de travail entre les commissions, l'écart type serait de 0. Plus la charge de travail est inégalement répartie, plus l'écart type est élevé. Afin de pouvoir comparer l'équilibre relatif de la charge de travail d'une année à l'autre, nous avons calculé l'écart type à partir des proportions plutôt qu'en fonction des valeurs absolues. Cette mesure permet donc

de comparer les écarts qui existent dans la répartition des travaux entre les commissions de même que l'évolution de cette répartition d'une année à l'autre.

Comme ce rapport est basé avant tout sur des données statistiques, nous n'avons retenu, pour appuyer le texte, que les éléments quantifiables. Toutes les données apparaissant dans les différents tableaux ont été puisées dans les procès-verbaux des séances des commissions tenues entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991. Par conséquent, cet ouvrage ne fait état que d'une partie du travail de l'ensemble des commissions puisqu'il nous est impossible de tenir compte, à partir de statistiques uniquement, des heures consacrées à la préparation et au suivi des séances des commissions ainsi que des réunions des comités directeurs, ou des rencontres interparlementaires, par exemple.

Il est à noter que dans tous les tableaux, les fractions d'heure indiquent une fraction décimale et non des minutes.

CHAPITRE PREMIER

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES SÉANCES DES COMMISSIONS

Les séances publiques et les séances de travail sont les principaux moyens mis à la disposition des commissions parlementaires pour réaliser les mandats qu'elles se sont donnés ou qui leur ont été confiés. Dans ce rapport, une séance correspond à la période de temps accordée à l'étude d'une affaire, au cours d'une même journée.

Nombre et heures de séances

Au cours de la dernière année, les commissions ont tenu 351 séances de toute nature, totalisant 1 256 heures, soit une augmentation de 23 séances (+7%) et de 258 heures (+25,8%) en comparaison avec l'année dernière.

L'année 1990-1991 se situe légèrement en dessous de la moyenne observée depuis mars 1984 en ce qui a trait au nombre de séances, mais, en nombre d'heures, elle la dépasse de près de 89 heures, sans atteindre toutefois les sommets observés de 1986 à 1989.

TABLEAU 1 - Séances et heures, par commission

Commissions	Séances		Heures	
		%		%
CAE	91	25,9	311,35	24,8
CAPA	16	4,6	48,32	3,8
CAS	44	12,5	176,03	14,0
CBA	67	19,1	205,00	16,3
CC	26	7,4	112,76	9,0
CE	30	8,5	105,37	8,4
CET	44	12,5	185,34	14,8
CI	33	9,4	111,84	8,9
TOTAL	**351**	**100,0**	**1256,01**	**100,0**

En plus du résultat global pour l'ensemble des commissions, le tableau 1 expose les résultats obtenus par chacune d'entre elles. On observe que le nombre de séances et la durée totale des travaux sont inégalement répartis entre les huit commissions. Ainsi, la durée totale des séances de la commission qui a le plus siégé, la CAE, est de 6,4 fois plus élevée que celle qui a le moins siégé. Cet écart était de 14,7 en 1989-1990 et de 5,4 il y a deux ans. L'écart type de 6,0 (contre 7,7 et 5,5 pour les deux dernières années) montre que l'on est revenu à une répartition plus habituelle de la charge de travail.

Ce déséquilibre dans la répartition de la charge de travail entre les huit commissions est observé depuis plusieurs années et s'explique en grande partie, d'une part, par des facteurs conjoncturels qui font en sorte que certaines commissions se voient confier ou se donnent elles-mêmes des mandats plus ou moins larges et, d'autre part, par des facteurs structurels, tels que l'étendue du champ de compétence de certaines commissions duquel découle chaque année un volume de travail plus ou moins élevé, selon le cas.

Alors que les résultats de l'année dernière traduisaient une importante réduction des heures de séances occasionnée par la tenue des élections générales, il est difficile d'isoler les événements qui ont pu affecter en 1990-1991 le volume de travail de l'une ou l'autre des commissions. La figure 5 illustre les variations dans le volume des activités de chaque commission. On note que la CC a connu une année record en accroissant la durée de ses travaux grâce aux auditions publiques qu'elle a tenues sur l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, tandis que la CAE, la CAPA, la CBA et la CET ont repris leur volume de travail habituel. Il en est de même de la CE, si on excepte les résultats de l'année 1988-1989, gonflés exceptionnellement par la durée de l'étude de deux projets de loi sur la restructuration et les élections scolaires. La CAS et la CI se distinguent de ces tendances, la première par une réduction importante de ses activités de consultation, la seconde par une réduction tout aussi marquée de ses activités de législation. Dans le cas de la CI, il est probable que la tenue des travaux de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec a affecté indirectement son volume d'activité en accaparant, d'août 1990 à

mars 1991, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre de la Justice, duquel découle bon an mal an l'essentiel des activités de législation et de consultation de la commission.

L'impact de la Commission Bélanger-Campeau aurait été encore plus marqué, n'eût été l'effort important entrepris à l'initiative de la CI dans le cadre de son mandat sur le Protecteur du citoyen.

Par ailleurs, au plan des facteurs structurels, on constate depuis plusieurs années que les commissions qui comptent le plus grand nombre de ministères et d'organismes publics dans leur champ de compétence ont tendance à connaître le plus haut niveau d'activité. C'est ce qui distingue les résultats globaux des commissions au champ de compétence étendu, comme la CAE et la CET, de ceux obtenus par des commissions plus spécialisées, comme la CAPA, la CE et la CC.

FIGURE 5 - Répartition des heures de séances, par commission

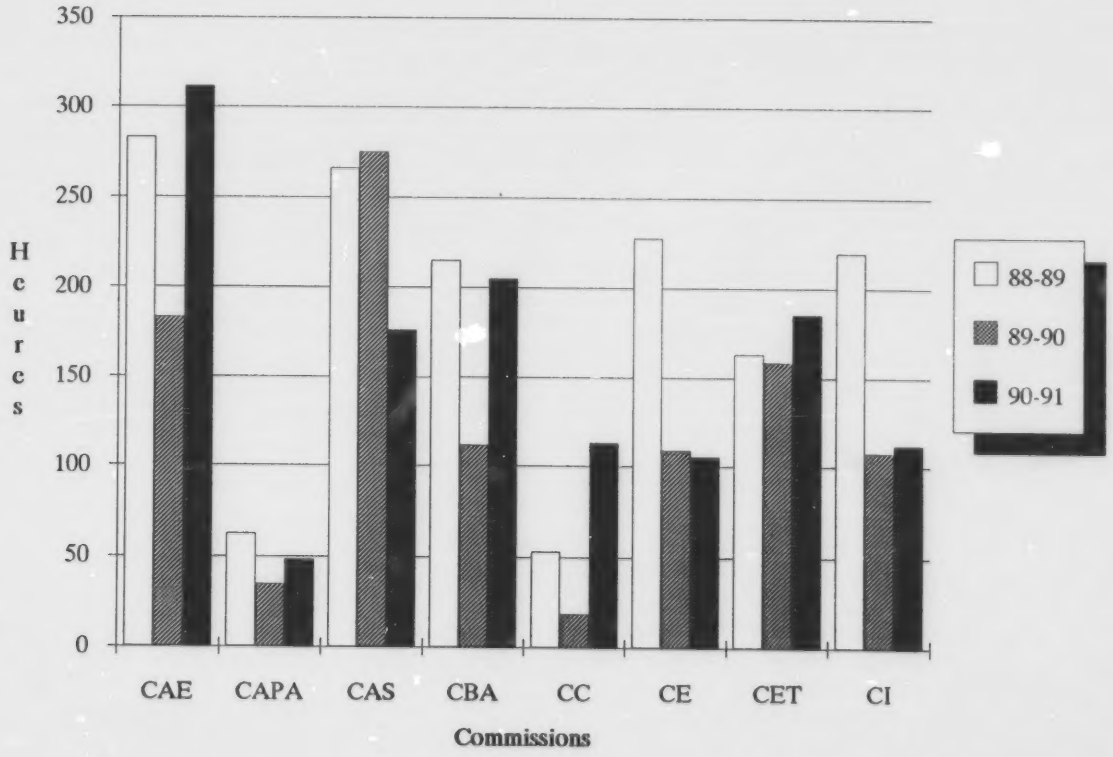

La figure 6 illustre la répartition des heures de séances sur les 12 mois de l'année et l'évolution de cette répartition depuis 3 ans. Il en ressort que les mois de juin et de décembre sont les temps forts des activités des commissions, l'horaire régulier des séances étant modifié de façon à laisser plus de temps aux commissions pour étudier la législation. À l'inverse, les mois d'été sont peu occupés.

À l'exception de 1989-1990, année d'élections générales, le volume mensuel de travail est similaire d'une année à l'autre. Le mois de mai 1990 a cependant été inhabituellement élevé en raison de l'étude tardive des crédits budgétaires.

FIGURE 6 - Répartition des heures de séances, par mois

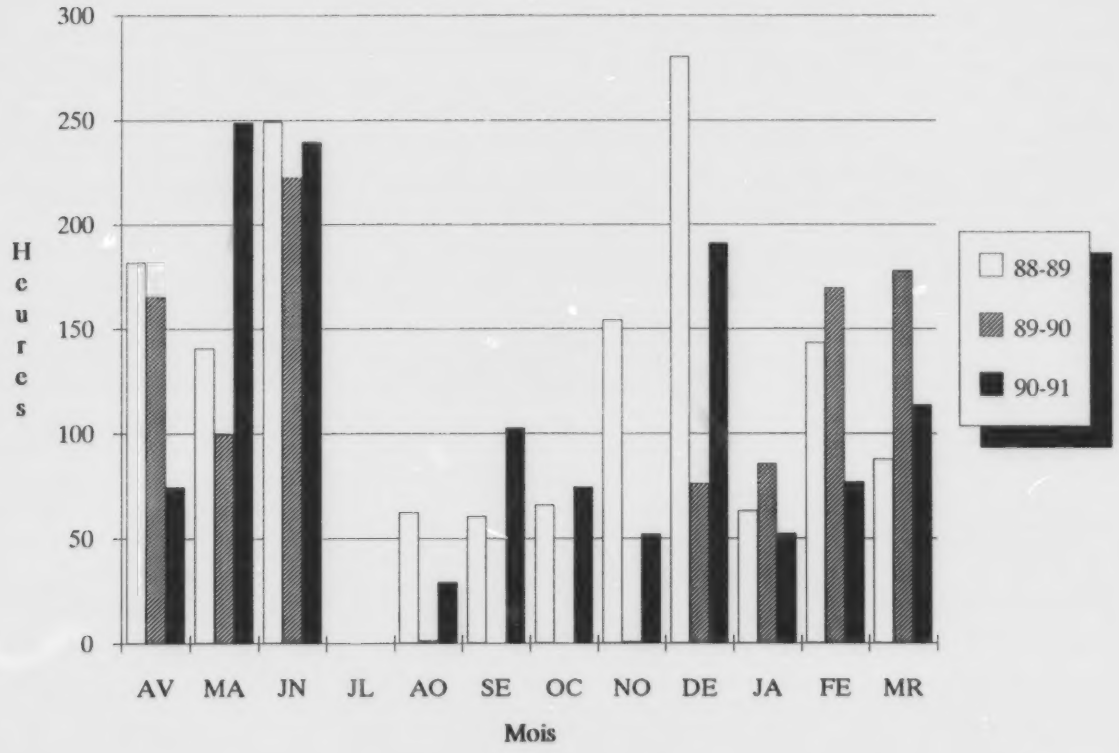

Séances en session et hors session

Dans ce document, nous distinguons une séance pendant la session d'une séance hors session; la première est tenue lorsque l'Assemblée siège et la deuxième, pendant les vacances sessionnelles ou durant l'intersession.

Le tableau 2 montre que les commissions siègent principalement en période de session, puisque 78,3% des séances et 76,7% des heures ont eu lieu durant cette période.

TABLEAU 2 - Séances et heures en session et hors session, par commission

Commissions	Séances		Heures	
	Session	Hors session	Session	Hors session
CAE	63	28	228,17	83,18
CAPA	16	-	48,32	-
CAS	42	2	162,62	13,41
CBA	49	18	153,47	51,53
CC	16	10	55,16	57,60
CE	24	6	80,55	24,82
CET	42	2	178,53	6,81
CI	23	10	57,54	54,30
TOTAL	**275**	**76**	**964,36**	**291,65**

Bien que les heures d'activité hors session ne représentaient que 23,2% de l'ensemble des activités, il faut souligner que cette période est concentrée sur quatre mois puisqu'il faut, en pratique, exclure l'équivalent de deux mois: juillet au complet, de même que les périodes de vacances des Fêtes et de Pâques.

La figure 7 illustre que la part des heures de séances tenues hors session a diminué en 1990-1991, se situant en dessous de la moyenne observée depuis 1986-1987.

Contrairement aux années antérieures, la durée moyenne des séances de commission hors session a été à peine plus élevée que lorsque l'Assemblée a siégé, soit 3 heures 50 minutes contre 3 heures 30 minutes.

Alors que la CAPA, la CET et la CAS ont très peu siégé hors session, la CI a tenu près de 50% de ses heures de séances au cours de cette période.

FIGURE 7 - Répartition des heures de séances, en session et hors session

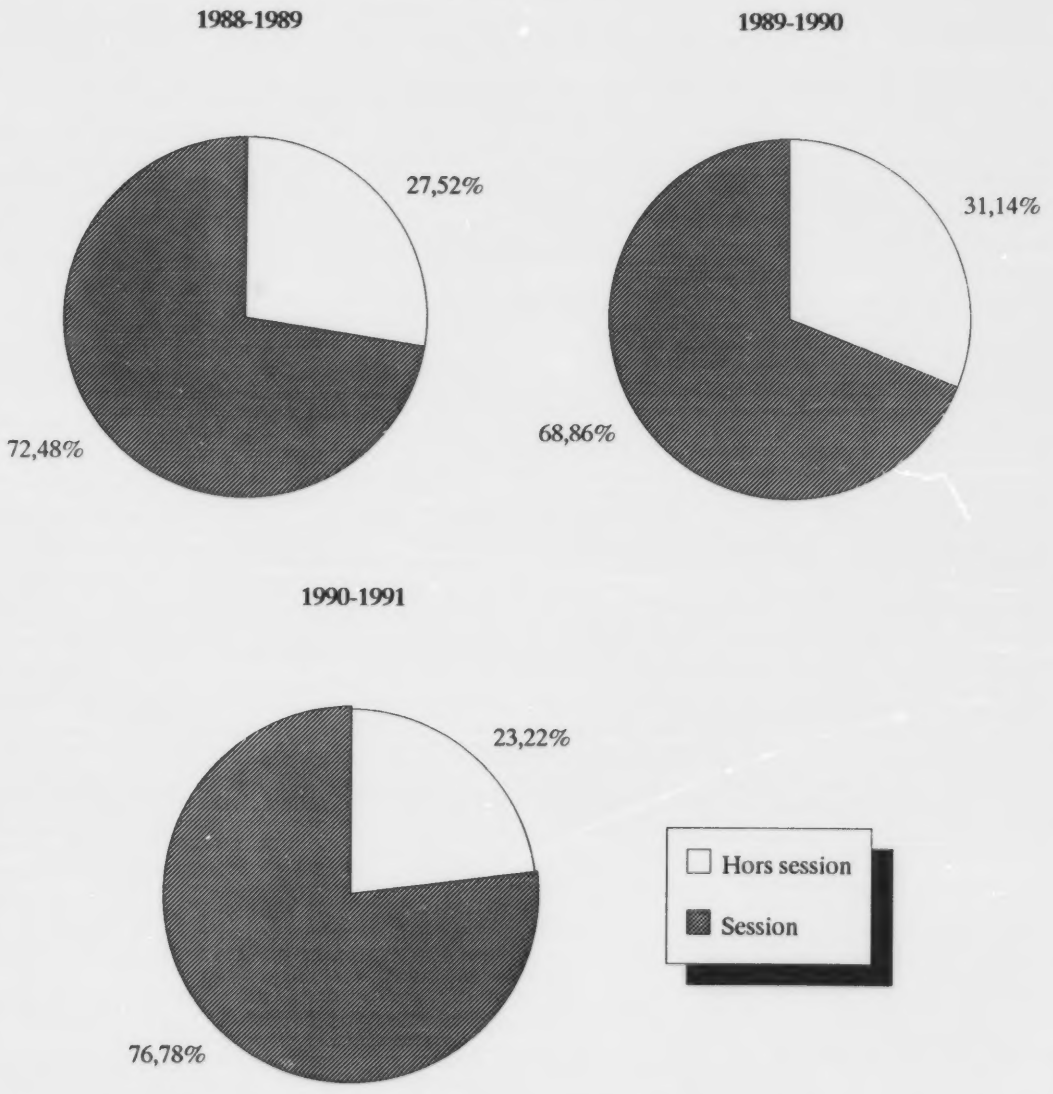

Séances publiques, séances de travail et séances à huis clos

Le Règlement prévoit trois types de séances de commission: la séance publique dont les délibérations sont consignées au ***Journal des débats*** et qui est tenue en présence du public; la séance de travail, utilisée surtout pour la planification et l'organisation des différents mandats d'une commission, dont les délibérations ne sont pas enregistrées et qui est tenue sans que le public soit admis; et enfin la séance à huis clos, un type de séance exceptionnel, caractérisée par l'absence du public et la confidentialité des délibérations.

Le tableau 3 traduit l'importance des séances publiques comme mode privilégié de travail des commissions.

TABLEAU 3 - Séances publiques, séances de travail et séances à huis clos, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances publiques		Séances de travail		Séances à huis clos	
	Séances	Heures	Séances	Heures	Séances	Heures
CAE	83	300,88	8	10,47	-	-
CAPA	16	48,32	-	-	-	-
CAS	41	175,16	3	0,87	-	-
CBA	62	200,15	5	4,85	-	-
CC	26	112,76	-	-	-	-
CE	30	105,37	-	-	-	-
CET	42	183,90	2	1,44	-	-
CI	29	104,22	4	7,62	-	-
TOTAL	**329**	**1230,76**	**22**	**25,25**	**-**	**-**

FIGURE 8 - Répartition des heures de séances, en séances publiques et en séances de travail

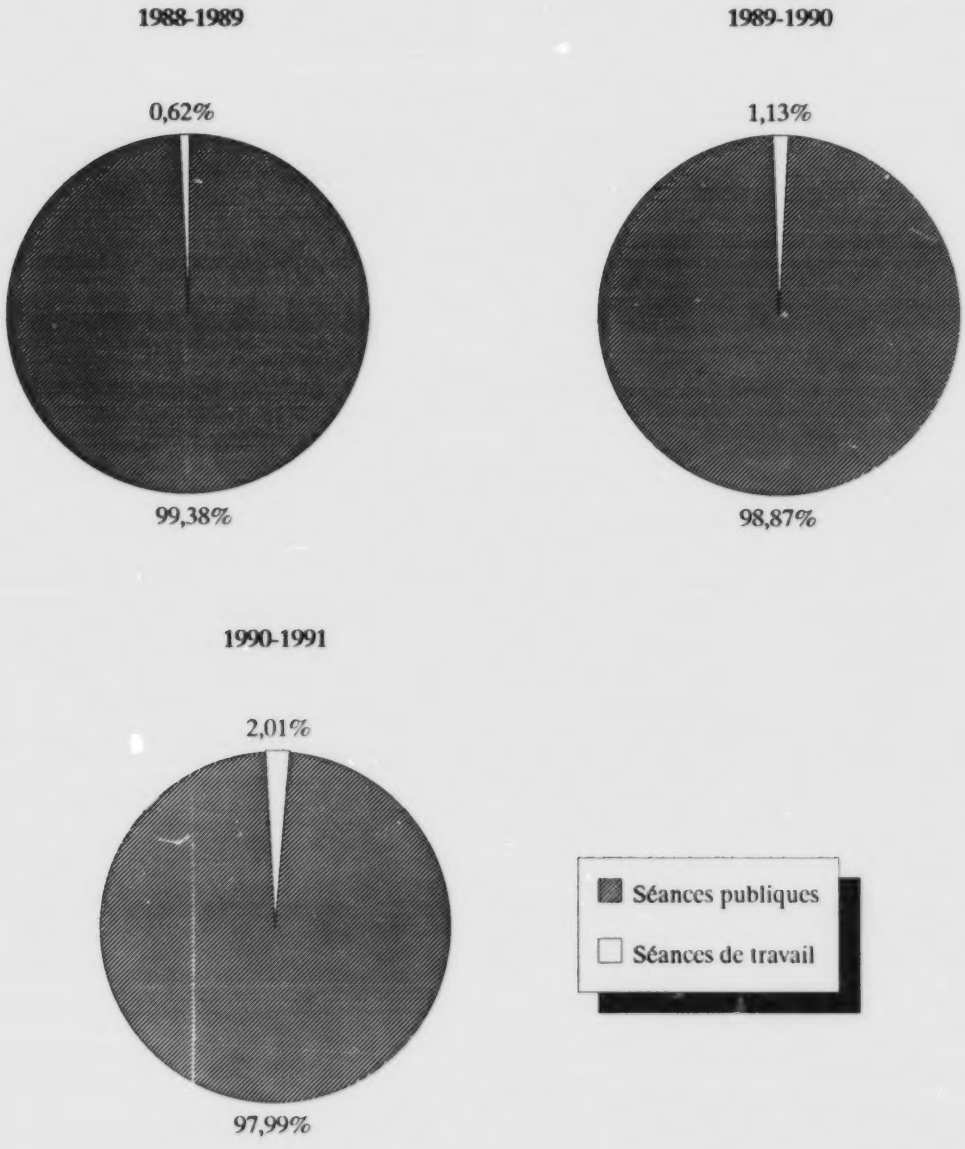

La figure 8 illustre une légère augmentation des séances de travail en 1990-1991. Trois commissions, la CAE, la CI et la CBA, ont tenu à elles seules 77,2% des séances de travail et 90,8% de la durée totale de ces séances.

Aucune commission n'a tenu de séance à huis clos en 1990-1991.

Présences et remplacements des membres de commission

Le tableau 4 révèle que le nombre total de présences des députés aux 351 séances a été de 3 510, soit une moyenne de 10 membres par séance, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'an dernier (9,7 en 1989-1990).

Le taux de présence des membres des commissions a été de 66,9% (69,1% en 1989-1990; 78,3% en 1988-1989). On observe que la participation est assez similaire d'une commission à l'autre, comme l'indique l'écart type de 2,8 (7,2 en 1989-1990; 5,4 en 1988-1989).

Il est intéressant de noter, à la lecture du tableau 4.1, que le taux de présence varie selon le type d'activité: la participation est nettement au-dessus de la moyenne lors des consultations publiques ("Autres mandats de l'Assemblée"). À l'inverse, l'interpellation est l'activité qui suscite la moins grande participation depuis plusieurs années; ce phénomène s'explique, entre autres, par le fait que le Règlement n'impose pas l'obligation du quorum pour ce mandat.

Par ailleurs, le taux global de remplacement des membres a été de 13,3% en 1990-1991, contre 11% et 15% pour les deux années précédentes. On constate que ce taux varie considérablement d'une commission à l'autre, comme l'indique l'écart type de 4,6 (3,1 en 1989-1990; 3,6 en 1988-1989).

Le taux de remplacement est généralement plus élevé pour les mandats de l'Assemblée que pour les autres mandats; c'est notamment le cas des séances d'interpellation.

Les mandats organisés d'une façon autonome par les commissions donnent lieu à moins de remplacements, sauf lors de la vérification des engagements financiers, dont le taux de remplacement s'apparente à celui de l'étude des projets de loi ou des crédits budgétaires.

TABLEAU 4 - Présence et remplacement des membres

Commissions	Membres présents	%	Remplaçants	%
CAE	1044	63,7	113	10,8
CAPA	123	64,0	10	8,1
CAS	457	69,2	86	18,8
CBA	569	70,7	83	14,6
CC	212	67,9	44	20,8
CE	303	67,3	24	7,9
CET	468	70,9	50	10,7
CI	334	63,6	57	17,1
TOTAL	**3510**	**66,9**	**467**	**13,3**

TABLEAU 4.1 - Taux de présence et de remplacement, par type d'activité

Activités	Membres présents	%	Remplaçants	%
Projets de loi publics	1531	67,5	246	16,1
Projets de loi d'intérêt privé	307	68,6	34	11,1
Crédits budgétaires	375	58,4	43	11,5
Interpellations	75	46,3	31	41,3
Autres mandats de l'Assemblée	545	77,6	55	10,1
Législation déléguée	9	60,0	-	-
Surveillance d'organisme	115	66,0	5	4,3
Engagements financiers	324	63,1	47	14,5
Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi	127	75,6	4	3,1
Études (mandats d'initiative)	10	55,5	-	-
Organisation générale	92	68,1	2	2,2
TOTAL	**3510**	**66,9**	**467**	**13,3**

CHAPITRE DEUX

LES MANDATS DES COMMISSIONS

Nous regroupons les activités des commissions en trois catégories distinctes qui correspondent aux dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale.

Premièrement, les mandats de l'Assemblée dont l'avis de convocation est donné à l'Assemblée par le leader du gouvernement; ils touchent la législation, l'étude des crédits budgétaires, les interpellations et toute autre matière d'intérêt public que l'Assemblée défère aux commissions pour étude.

Deuxièmement, les mandats prévus par le Règlement de l'Assemblée nationale ou par une loi: dans le Règlement, on retrouve notamment les mandats de vérification des engagements financiers, de surveillance des organismes publics et d'étude de la politique budgétaire; les mandats prévus par une loi sont susceptibles de varier chaque année et comprennent par exemple l'étude du rapport d'activités de la Commission d'accès à l'information.

Troisièmement, on retrouve les mandats d'initiative, c'est-à-dire ceux que se donnent les commissions sur motion d'un de leurs membres, ainsi que les séances portant sur la planification et l'organisation générale de leurs travaux.

Origine des mandats

Le tableau 5 indique que les commissions ont effectué 167 mandats de toute nature en 1990-1991, soit 11 de plus que l'an dernier. La grande majorité des mandats ont été confiés aux commissions par l'Assemblée; toutefois, les commissions ont entrepris 26 mandats prévus par le Règlement ou par une loi, et 2 mandats d'initiative, soit une répartition des mandats presque identique à celle de 1989-1990.

Une analyse plus approfondie nous révèle une plus grande diversité dans la nature des mandats effectués en vertu d'une disposition du Règlement ou d'une loi: contrairement à l'an dernier, où les élections aux postes de président et de vice-président avaient compté pour près de la moitié des mandats, les commissions ont utilisé leur autonomie afin de réaliser 19 mandats de vérification d'engagements financiers, 3 mandats de surveillance d'organisme, 2 mandats prévus par une disposition législative, une étude de la politique budgétaire et 2 études de rapport annuel du Vérificateur général et du Protecteur du citoyen.

De plus, deux commissions ont entrepris des mandats d'initiative contre une seule l'an dernier.

TABLEAU 5 - Origine des mandats, par commission

Commissions	Mandats de l'Assemblée	Mandats prévus par le Règlement ou par une loi	Mandats d'initiative *	TOTAL
CAE	36	8	1	45
CAPA	9	1	-	10
CAS	15	1	1	17
CBA	31	4	-	35
CC	8	3	-	11
CE	14	2	-	16
CET	15	3	-	18
CI	11	4	-	15
TOTAL	**139**	**26**	**2**	**167**

* Cette catégorie ne comprend que les mandats adoptés en vertu de l'article 149 du Règlement de l'Assemblée nationale.

La distribution du nombre de mandats entre les commissions s'effectue d'une façon très similaire pour les trois années étudiées. On observe en 1990-1991 une légère hausse des mandats de l'Assemblée à la CE en raison du retour à cette commission des projets de loi sur les corporations professionnelles (confiés brièvement à la CBA les années précédentes), et une baisse des mandats législatifs à la CI en raison des facteurs évoqués précédemment.

Nombre et heures des séances selon l'origine du mandat

La mesure du nombre de séances et des heures de séances traduit encore davantage la prédominance des mandats de l'Assemblée dans la charge de travail des commissions.

On note à la lecture des tableaux 6 et 7 que quelques commissions réalisent à elles seules la plus grande partie des travaux. C'est notamment le cas de la CAE qui a effectué près du quart des séances portant sur des mandats de l'Assemblée en 1990-1991, mais aussi plus du quart des mandats prévus par le Règlement et les deux-tiers des séances portant sur des mandats d'initiative. La CBA et la CI ont effectué plus que leur part des mandats prévus par le Règlement ou par une loi ainsi que, pour cette dernière, de la durée des séances de travail d'organisation générale.

TABLEAU 6 - Séances selon les mandats, par commission

Commissions	Mandats de l'Assemblée		Mandats prévus par le Règlement ou par une loi		Mandats d'initiative		TOTAL	
		%		%		%		%
CAE	70	24,6	15	25,9	6	66,7	91	25,9
CAPA	15	5,3	1	1,7	-	-	16	4,6
CAS	40	14,1	3	5,2	1	11,1	44	12,5
CBA	49	17,3	18	31,0	-	-	67	19,1
CC	23	8,1	3	5,2	-	-	26	7,4
CE	28	9,9	2	3,4	-	-	30	8,5
CET	38	13,4	5	8,6	1	11,1	44	12,5
CI	21	7,4	11	19,0	1	11,1	33	9,4
TOTAL	**284**	**100,0**	**58**	**100,0**	**9**	**100,0**	**351**	**100,0**

TABLEAU 7 - Heures de séances selon les mandats, par commission

Commissions	Mandats de l'Assemblée	%	Mandats prévus par le Règlement ou par une loi	%	Mandats d'initiative	%	TOTAL	%
CAE	241,54	23,8	61,53	27,3	8,28	58,0	311,35	24,8
CAPA	44,55	4,4	3,77	1,7	-	-	48,32	3,8
CAS	159,40	15,7	16,41	7,3	0,22	1,5	176,03	14,0
CBA	146,87	14,4	58,13	25,8	-	-	205,00	16,3
CC	103,39	10,2	9,37	4,2	-	-	112,76	9,0
CE	99,14	9,8	6,23	2,8	-	-	105,37	8,4
CET	164,94	16,2	19,74	8,8	0,66	4,6	185,34	14,8
CI	56,90	5,6	49,83	22,1	5,11	35,8	111,84	8,9
TOTAL	**1016,73**	**100,0**	**225,01**	**100,0**	**14,27**	**100,0**	**1256,01**	**100,0**

Comme l'illustre la figure 9, la part des mandats prévus par le Règlement ou par une loi se démarque nettement en 1990-1991 des années antérieures, atteignant près de 18% du total des heures de séances. En fait, il s'agit d'une année record en ce qui a trait aux heures de séances, dépassant de plus de 35 heures la meilleure année observée à cet égard, soit en 1987-1988. C'est donc un accroissement net des activités relevant de l'autonomie des commissions, puisque les mandats compris dans cette catégorie ont été organisés à l'initiative et sous la direction des membres des commissions. Il faut souligner également que cette catégorie de mandats regroupe la majorité des activités de contrôle parlementaire; on peut donc en conclure que les commissions parlementaires ont accru de près de 10% leurs activités de surveillance des actes des ministères et des organismes publics en 1990-1991.

En revanche, on constate que même si, bon an, mal an, une ou deux commissions réussit à se donner un mandat d'initiative, ce type d'activité constitue toujours la part congrue de la charge de travail des commissions, avec à peine 1% du total des heures de séances.

FIGURE 9 - Répartition des heures de séances, selon l'origine des mandats

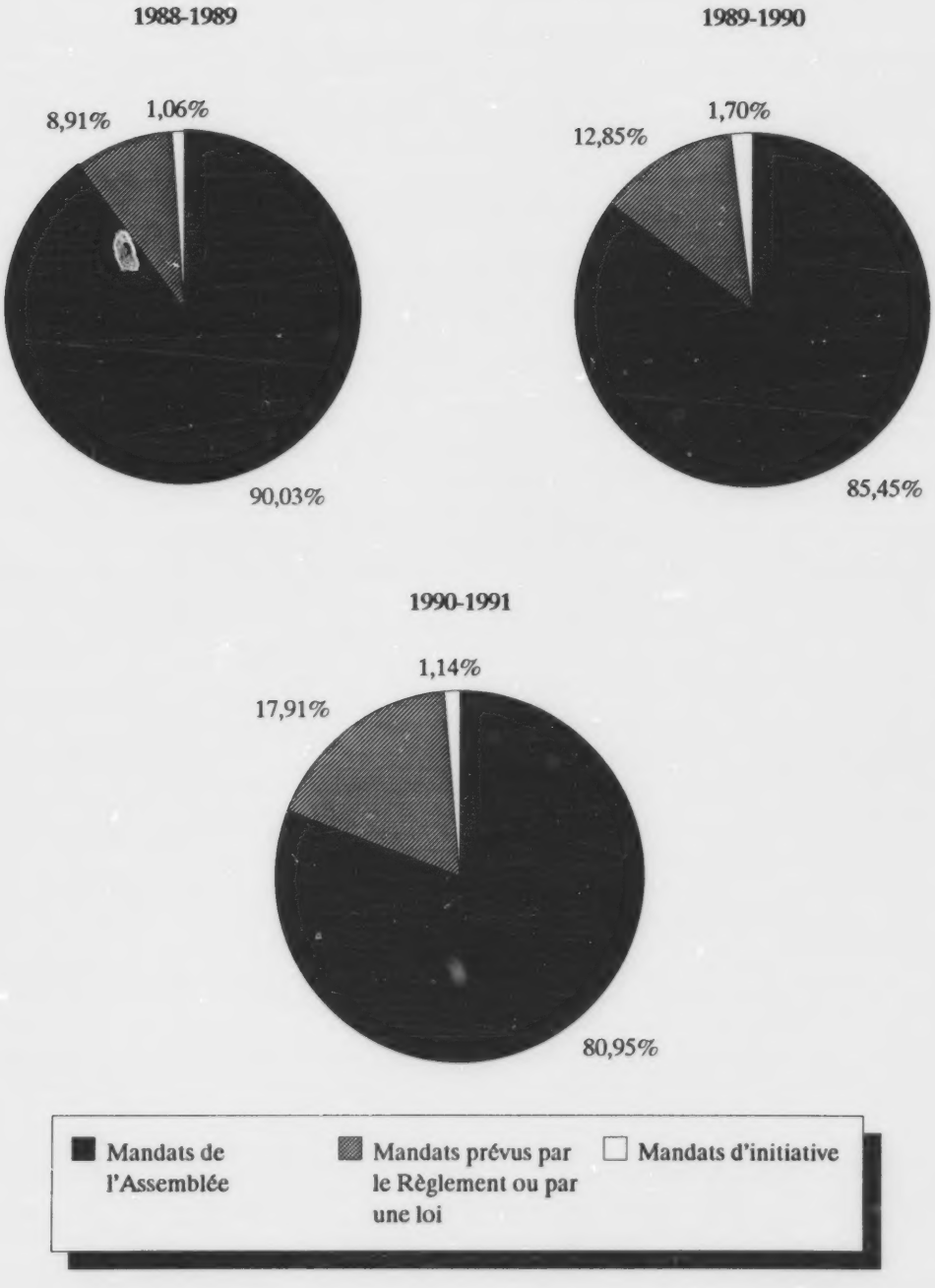

Moment de l'exécution des mandats

Les tableaux 8 et 9 exposent les données de la répartition des différents types de mandat entre les périodes de session et hors session.

Les mandats de l'Assemblée s'effectuent principalement durant la période de session, bien qu'une part non négligeable de ces mandats ait lieu hors session. En 1990-1991, 85,8% de ces mandats ont été exécutés en session (77% pour les deux dernières années).

TABLEAU 8 - Séances en session et hors session selon les mandats, par commission

Commissions	Mandats de l'Assemblée		Mandats prévus par le Règlement ou par une loi		Mandats d'initiative		TOTAL
	Session	Hors session	Session	Hors session	Session	Hors session	
CAE	53	17	7	8	3	3	91
CAPA	15	-	1	-	-	-	16
CAS	40	-	1	2	1	-	44
CBA	44	5	5	13	-	-	67
CC	15	8	1	2	-	-	26
CE	23	5	1	1	-	-	30
CET	38	-	3	2	1	-	44
CI	19	2	4	7	-	1	33
TOTAL	**247**	**37**	**23**	**35**	**5**	**4**	**351**

TABLEAU 9 - Heures de séances en session et hors session selon les mandats, par commission

Commissions	Mandats de l'Assemblée		Mandats prévus par le Règlement ou par une loi		Mandats d'initiative		TOTAL
	Session	Hors session	Session	Hors session	Session	Hors session	
CAE	194,19	47,35	30,94	30,59	3,04	5,24	311,35
CAPA	44,55	-	3,77	-	-	-	48,32
CAS	159,40	-	3,00	13,41	0,22	-	176,03
CBA	129,18	17,69	24,29	33,84	-	-	205,00
CC	50,78	52,61	4,38	4,99	-	-	112,76
CE	77,67	21,47	2,88	3,35	-	-	105,37
CET	164,94	-	12,93	6,81	0,66	-	185,34
CI	51,75	5,15	5,79	44,04	-	5,11	111,84
TOTAL	**872,46**	**144,27**	**87,98**	**137,03**	**3,92**	**10,35**	**1256,01**

Alors que, dans le passé, les commissions avaient tendance à exécuter les mandats prévus par le Règlement ou par une loi, ainsi que les mandats d'initiative, durant la période hors session, on observe cette année une augmentation significative des heures de séances consacrées à ces types de mandat durant la session. De fait, 60,8% des heures de séances consacrées aux mandats prévus par le Règlement ou par une loi ont été réalisés hors session (87,4% en 1989-1990; 75% en 1988-1989).

La figure 10 illustre les parts respectives des trois types de mandat pour chacun des mois de l'année. Les mandats de l'Assemblée sont généralement dominants sur toute l'année, mais on note que les mois qui précèdent la reprise de la période sessionnelle à l'Assemblée sont propices à la réalisation des mandats prévus par le Règlement ou une loi.

FIGURE 10 - Répartition des heures de séances, selon l'origine des mandats, par mois (1990-1991)

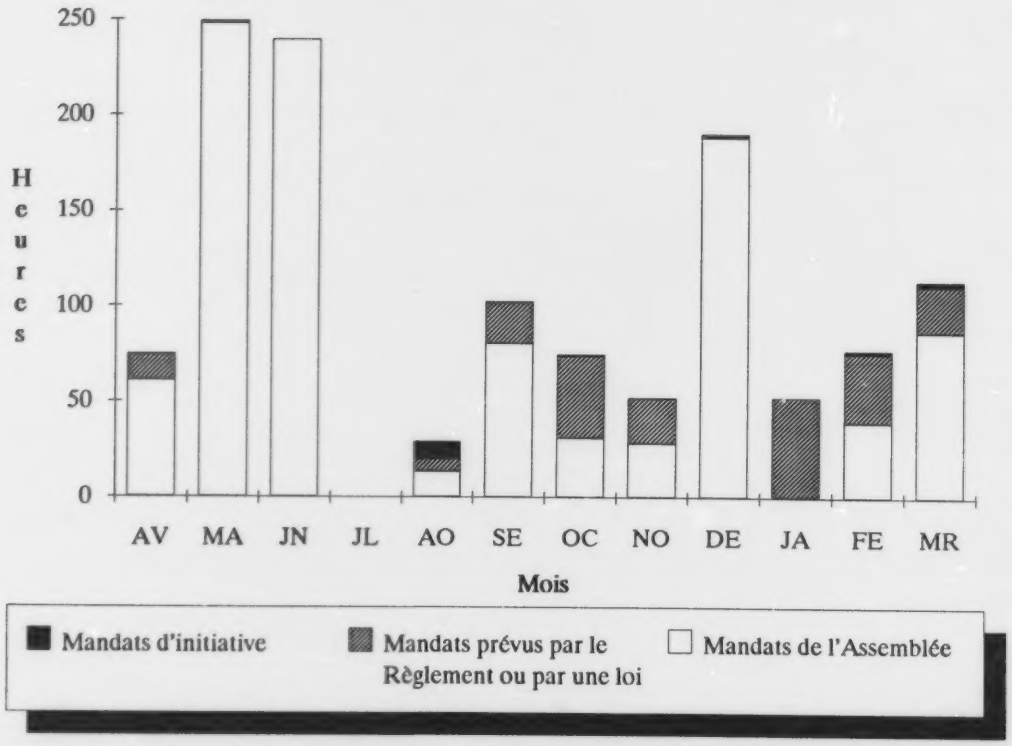

Types de séances selon l'origine du mandat

Les tableaux 10 et 11 montrent que les commissions utilisent peu les séances de travail dans le cadre de l'exécution des mandats de l'Assemblée, contrairement à la pratique observée naguère.

Fait inusité, les trois séances de travail tenues dans le cadre de mandats de l'Assemblée en 1990-1991 ont toutes été convoquées afin d'examiner des projets de recommandations découlant de séances de consultations publiques.

TABLEAU 10 - Séances publiques et séances de travail selon les mandats, par commission

Commissions	Mandats de l'Assemblée		Mandats prévus par le Règlement ou par une loi		Mandats d'initiative		TOTAL	
	S.P.	S.T.	S.P.	S.T.	S.P.	S.T.	S.P.	S.T.
CAE	70	-	13	2	-	6	83	8
CAPA	15	-	1	-	-	-	16	-
CAS	38	2	3	-	-	1	41	3
CBA	49	-	13	5	-	-	62	5
CC	23	-	3	-	-	-	26	-
CE	28	-	2	-	-	-	30	-
CET	37	1	5	-	-	1	42	2
CI	21	-	8	3	-	1	29	4
TOTAL	**281**	**3**	**48**	**10**	**-**	**9**	**329**	**22**

Un autre trait de cette année réside dans l'utilisation plus fréquente des séances de travail dans le cadre des mandats prévus par le Règlement ou par une loi. En fait, la majorité de ces séances ont été tenues dans le cadre de deux mandats spécifiques: l'étude de la Loi sur la fonction publique par la CBA et l'étude du mandat du Protecteur du citoyen par la CI.

Par ailleurs, la totalité des séances reliées aux mandats d'initiative ont pris la forme de séances de travail, confirmant ainsi que les commissions concernées sont actuellement au stade de la préparation des travaux. Il est à remarquer que la CAE a tenu à elle seule les deux tiers de ces séances.

TABLEAU 11 - Heures de séances publiques et de séances de travail selon les mandats, par commission

Commissions	Mandats de l'Assemblée		Mandats prévus par le Règlement ou par une loi		Mandats d'initiative		TOTAL	
	S.P.	S.T.	S.P.	S.T.	S.P.	S.T.	S.P.	S.T.
CAE	241,54	-	59,34	2,19	-	8,28	300,88	10,47
CAPA	44,55	-	3,77	-	-	-	48,32	-
CAS	158,75	0,65	16,41	-	-	0,22	175,16	0,87
CBA	146,87	-	53,28	4,85	-	-	200,15	4,85
CC	103,39	-	9,37	-	-	-	112,76	-
CE	99,14	-	6,23	-	-	-	105,37	-
CET	164,16	0,78	19,74	-	-	0,66	183,90	1,44
CI	56,90	-	47,32	2,51	-	5,11	104,22	7,62
TOTAL	**1015,30**	**1,43**	**215,46**	**9,55**	**-**	**14,27**	**1230,76**	**25,25**

CHAPITRE TROIS

LES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

Compilation générale

Pour les besoins statistiques du présent rapport, nous avons dénombré 11 activités des commissions, regroupées sous 3 catégories de mandats:

Mandats de l'Assemblée

- Projets de loi publics
- Projets de loi d'intérêt privé
- Crédits budgétaires
- Interpellations
- Autres mandats de l'Assemblée

Mandats prévus par le Règlement ou par une loi

- Législation déléguée
- Surveillance des organismes publics
- Engagements financiers
- Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi

Mandats d'initiative

- Études
- Organisation générale

Séances et heures pour chaque activité

Les tableaux 12 et 13 montrent l'importance relative de chacune des 11 activités dans la charge de travail globale des commissions. Année après année, on peut dégager des constantes dans cette charge de travail: l'étude des projets de loi publics occupe la première place; vient ensuite la tenue des consultations publiques ("Autres mandats de l'Assemblée"), l'étude des crédits budgétaires et, enfin, la vérification des engagements financiers. Ces quatre activités comptent pour 85% du total des heures de séances en 1990-1991 (92% en 1989-1990; 93% en 1988-1989). Les sept autres catégories d'activité constituent la part congrue du travail des commissions.

TABLEAU 12 - Séances par activité

Activités	Séances	%
Projets de loi publics	151	43,0
Projets de loi d'intérêt privé	28	8,0
Crédits budgétaires	43	12,3
Interpellations	11	3,1
Autres mandats de l'Assemblée	51	14,5
Législation déléguée	1	0,3
Surveillance d'organisme	10	2,8
Engagements financiers	33	9,4
Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi	14	4,0
Études (mandats d'initiative)	1	0,3
Organisation générale	8	2,3
TOTAL	**351**	**100,0**

TABLEAU 13 - Heures de séances par activité

Activités	Heures	%
Projets de loi publics	507,99	40,4
Projets de loi d'intérêt privé	54,36	4,3
Crédits budgétaires	185,81	14,8
Interpellations	22,55	1,8
Autres mandats de l'Assemblée	246,02	19,6
Législation déléguée	1,58	0,1
Surveillance d'organisme	44,02	3,5
Engagements financiers	127,76	10,2
Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi	51,65	4,1
Études (mandats d'initiative)	1,37	0,1
Organisation générale	12,90	1,0
TOTAL	**1256,01**	**100,0**

La figure 11 illustre cette continuité dans la structure des activités des commissions. À l'exception de l'année d'élections générales 1989-1990, on observe que la part relative de chaque activité demeure à peu près la même.

FIGURE 11 - Répartition des heures de séances, par activité

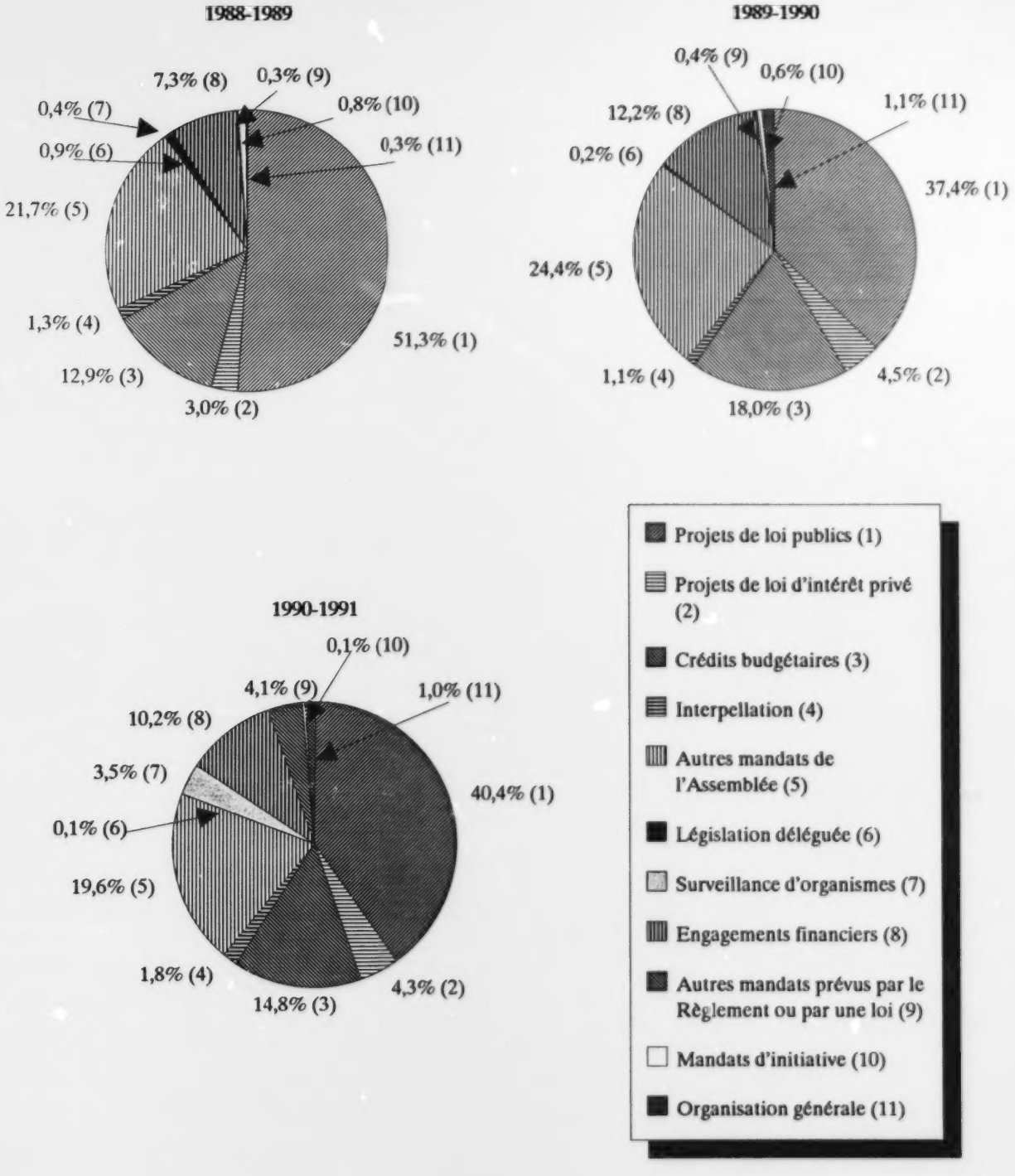

Les tableaux 14 et 15 fournissent les données détaillées de la répartition des activités entre les huit commissions. On observe, et ce en continuité avec le passé, l'inégalité de la répartition de chaque activité entre les commissions. Certaines activités sont concentrées en une ou plusieurs commissions: par exemple, 86,5% de la durée de l'étude des projets de loi d'intérêt privé, 36,1% des interpellations et 46,4% de la vérification des engagements financiers ont eu lieu à la CAE; 95% de la surveillance d'organisme à la CI et 95,2% des "Autres mandats prévus au Règlement ou par une loi" à la CBA.

La répartition de la charge globale de travail entre les huit commissions est toutefois comparable à celle d'il y a deux ans, comme l'indique l'écart type de 6,0 (7,7 en 1989-1990; 5,4 en 1988-1989). Ainsi, à l'exception de l'étude des projets de loi d'intérêt privé, les mandats de l'Assemblée sont généralement moins inégalement répartis entre les commissions en 1990-1991 que les autres mandats. C'est notamment le cas de l'étude des crédits budgétaires (6,0) et des projets de loi publics (7,1), qui sont les deux activités les mieux réparties. En 1990-1991, les consultations publiques sur des mandats de l'Assemblée ont été moins inégalement réparties que dans le passé (11,2).

Parmi les mandats organisés d'une façon autonome par les commissions, la vérification des engagements financiers (13,4) est la seule activité qui n'est pas l'affaire d'une seule commission.

Par ailleurs, le tableau 15 fournit des données intéressantes quant à la variation de la charge de travail respective de chaque commission. En 1990-1991, les mandats de l'Assemblée ont représenté plus de 90% de la charge de travail de cinq commissions sur huit et, pour ces commissions, quand l'étude des projets de loi publics n'a pas largement dominé, c'est que la commission a procédé à d'importantes consultations publiques sur des mandats de l'Assemblée. Ainsi, l'étude des projets de loi publics constitue l'activité principale de la CE (75,3%) et de la CAPA (69,7%) tandis que les consultations ont occupé principalement la CC (56,1%).

TABLEAU 14 - Séances par activité, en nombre et en pourcentage, par commission

Commissions	MANDATS DE L'ASSEMBLÉE					MANDATS PRÉVUS AU RÈGLEMENT OU PAR UNE LOI				MANDATS D'INITIATIVE		TOTAL
	Projets de loi		Crédits budgétaires	Interpellations	Autres	Législation déléguée	Surveillance d'organisme	Engagements financiers	Autres	Études	Organisation générale	
	PLP	PLIP										
CAE	37	18	9	4	2	-	2	13	-	1	5	91
CAPA	12	-	2	1	-	-	-	1	-	-	-	16
CAS	26	-	6	-	8	-	-	3	-	-	1	44
CBA	22	9	4	2	12	-	-	5	13	-	-	67
CC	6	-	1	2	11	-	-	2	1	-	-	26
CE	23	-	4	-	1	-	-	2	-	-	-	30
CET	16	-	6	2	14	-	-	5	-	-	1	44
CI	9	1	8	-	3	1	8	2	-	-	1	33
TOTAL: (séances)	151	28	43	11	51	1	10	33	14	1	8	351
CAE	24,5	64,3	20,9	36,4	3,9	-	20,0	39,4	-	100,0	62,5	25,9
CAPA	7,9	-	4,7	9,1	-	-	-	3,0	-	-	-	4,6
CAS	17,2	-	14,0	-	15,7	-	-	9,1	-	-	12,5	12,5
CBA	14,6	32,1	9,3	18,2	23,5	-	-	15,2	92,9	-	-	19,1
CC	4,0	-	9,3	18,2	21,6	-	-	6,1	7,1	-	-	7,4
CE	15,2	-	9,3	-	2,0	-	-	6,1	-	-	-	8,5
CET	10,6	-	14,0	18,2	27,5	-	-	15,2	-	-	12,5	12,5
CI	6,0	3,6	18,6	-	5,9	100,0	80,0	6,1	-	-	12,5	9,4
TOTAL: (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 15 - Séances par activité, en heures et en pourcentage, par commission

Commissions	MANDATS DE L'ASSEMBLÉE					MANDATS PRÉVUS AU RÈGLEMENT OU PAR UNE LOI				MANDATS D'INITIATIVE		TOTAL
	Projets de loi		Crédits budgétaires	Interpellations	Autres	Législation déléguée	Surveillance d'organisme	Engagements financiers	Autres	Études	Organisation générale	
	PLP	PLIP										
CAE	129,21	47,04	46,20	8,13	10,96	-	2,19	59,34	-	1,37	6,91	311,35
CAPA	33,70	-	8,67	2,18	-	-	-	3,77	-	-	-	48,32
CAS	97,65	-	32,30	-	29,45	-	-	16,41	-	-	0,22	176,03
CBA	66,82	7,07	12,36	4,05	56,57	-	-	8,94	49,19	-	-	205,00
CC	19,34	-	16,62	4,13	63,30	-	-	6,91	2,46	-	-	112,76
CE	79,42	-	18,12	-	1,60	-	-	6,23	-	-	-	105,37
CET	61,69	-	26,10	4,06	73,09	-	-	19,74	-	-	0,66	185,34
CI	20,16	0,25	25,44	-	11,05	1,58	41,83	6,42	-	-	5,11	111,84
TOTAL: (heures)	**507,99**	**54,36**	**185,81**	**22,55**	**246,02**	**1,58**	**44,02**	**127,76**	**51,65**	**1,37**	**12,90**	**1256,01**
CAE	25,4	86,5	24,9	36,1	4,5	-	5,0	46,4	-	100,0	53,6	24,8
CAPA	6,6	-	4,7	9,7	-	-	-	3,0	-	-	-	3,8
CAS	19,2	-	17,4	-	12,0	-	-	12,8	-	-	1,7	14,0
CBA	13,2	13,0	6,7	18,0	23,0	-	-	7,0	95,2	-	-	16,3
CC	3,8	-	8,9	18,3	25,7	-	-	5,4	4,8	-	-	9,0
CE	15,6	-	9,8	-	0,7	-	-	4,9	-	-	-	8,4
CET	12,1	-	14,0	18,0	29,7	-	-	15,5	-	-	5,1	14,8
CI	4,0	0,5	13,7	-	4,5	100,0	95,0	5,0	-	-	39,6	8,9
TOTAL: (%)	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

La CAS et la CET ont connu un dosage plus équilibré de mandats de l'Assemblée, mais les projets de loi ont néanmoins dominé chez la première (55,4%), les consultations chez l'autre (39,4%).

Trois commissions dérogent à ce modèle. Même si les mandats de l'Assemblée constituent plus de 70% des heures de séances de la CAE et de la CBA, ces commissions connaissent depuis plusieurs années une charge de travail plus équilibrée que les autres commissions. De plus, en 1990-1991, elles ont mis un certain accent sur des activités relevant de leur autonomie, telles que la vérification des engagements financiers chez la CAE ou un mandat prévu par une loi à la CBA.

Enfin, le cas de la CI est encore plus remarquable puisque la commission a partagé également sa charge de travail entre les mandats de l'Assemblée et des activités relevant de son autonomie. Ce résultat s'explique autant par une importante baisse de l'étude de projets de loi publics que par l'effort particulier que la commission a consacré à son mandat de surveillance d'organisme.

Comme nous l'avons souligné au chapitre 2, 1990-1991 est une année de continuité non seulement pour le volume de travail, mais aussi en ce qui concerne la nature des activités. Cela se reflète notamment à la CAPA, à la CE et à la CET qui ont connu une charge de travail presque identique à celle de l'an dernier. Les résultats de la CAE et de la CBA, malgré une augmentation du volume total d'activité, sont également similaires à ceux qui ont été observés pour les dernières années. Ce sont surtout la CAS, la CI et la CC qui ont rompu une certaine continuité: la première en réduisant ses activités de consultation sur des énoncés de politique relatifs à son secteur, la seconde en réduisant ses activités de législation au profit de la surveillance d'organisme et la dernière en accroissant substantiellement ses consultations sur mandat de l'Assemblée.

Activités en période de session et hors session

Nous avons observé au chapitre 3 qu'en 1990-1991 les mandats de l'Assemblée ont été davantage tenus en période de session que par le passé, tandis que les mandats relevant de l'autonomie des commissions ont été davantage tenus hors session. Cette dichotomie se reflète d'une façon plus détaillée dans le tableau 16.

En fait, la période hors session est habituellement l'occasion de remplir des mandats qui exigent plus d'organisation de la part des commissions. Ainsi, malgré la réduction des séances de consultation sur des mandats de l'Assemblée conduites hors session en 1990-1991, les commissions ont tenu durant cette période pas moins de 10 consultations publiques ainsi que la majorité des séances de vérification des engagements financiers.

TABLEAU 16 - Séances en session et hors session, en nombre et en heures, par activité

Activités	Séances		Heures	
	Session	Hors session	Session	Hors session
Projets de loi publics	136	15	457,32	50,67
Projets de loi d'intérêt privé	19	9	30,41	23,95
Crédits budgétaires	43	-	185,81	-
Interpellations	11	-	22,55	-
Autres mandats de l'Assemblée	38	13	176,37	69,65
Législation déléguée	1	-	1,58	-
Surveillance d'organisme	2	8	4,16	39,86
Engagements financiers	15	18	57,95	69,81
Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi	5	9	24,29	27,36
Études (mandats d'initiative)	-	1	-	1,37
Organisation générale	5	3	3,92	8,98
TOTAL	**275**	**76**	**964,36**	**291,65**

Types de séances selon les activités

En raison de leur nature ou en vertu du Règlement, certaines activités ont été entièrement publiques et n'ont pas requis de séance de travail; c'est habituellement le cas de plusieurs mandats de l'Assemblée comme l'étude des projets de loi d'intérêt privé, des crédits budgétaires ou des séances d'interpellation. On note à nouveau la tendance récente à ne plus convoquer les séances de travail requises en vertu des articles 167 et 171 du Règlement, afin d'organiser les consultations publiques sur des mandats de l'Assemblée. Cette pratique s'étend également à la vérification des engagements financiers qui s'effectue depuis 1987-1988 entièrement en séance publique, malgré les dispositions des règles de fonctionnement. Ces faits indiquent que les commissions ont tendance à laisser à leur comité directeur le soin de planifier et d'organiser leurs activités régulières et à n'employer la séance de travail que comme instance décisionnelle finale en cas de désaccord, ou comme structure participative pour l'organisation générale ou pour des mandats exceptionnels.

TABLEAU 17 - Séances publiques et séances de travail, en nombre et en heures, par activité

Activités	Séances		Heures	
	S.P.	S.T.	S.P.	S.T.
Projets de loi publics	151	-	507,99	-
Projets de loi d'intérêt privé	28	-	54,36	-
Crédits budgétaires	43	-	185,81	-
Interpellations	11	-	22,55	-
Autres mandats de l'Assemblée	48	3	244,59	1,43
Législation déléguée	-	1	-	1,58
Surveillance d'organisme	6	4	40,90	3,12
Engagements financiers	33	-	127,76	-
Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi	9	5	46,80	4,85
Études (mandats d'initiative)	-	1	-	1,37
Organisation générale	-	8	-	12,90
TOTAL	**329**	**22**	**1230,76**	**25,25**

Compilation par activité

Nous analyserons maintenant plus en profondeur chacune des 11 activités des commissions sous l'angle de l'évolution, au cours des 3 dernières années, du volume de travail et de sa répartition par commission et par mois.

Législation - étude des projets de loi

Le tableau 18 indique que 100 projets de loi ont été étudiés en commission permanente en 1990-1991, soit 76 projets de loi publics et 24 projets de loi d'intérêt privé. Il s'agit d'une augmentation de 7 projets de loi publics en comparaison avec l'an dernier, mais une baisse de 15 projets de loi d'intérêt privé.

Sept projets de loi ont été étudiés en commission plénière, soit un de moins que l'an dernier.

TABLEAU 18 - Traitement des projets de loi présentés à l'Assemblée *

Traitement	Projets de loi publics	Projets de loi d'intérêt privé	TOTAL
Étudiés en commission	76	24	100
Étudiés en commission plénière	7	-	7
Retirés	3	-	3
Encore à l'étude le 1er avril 1990	17	8	25
INSCRITS AU FEUILLETON			
TOTAL	**103**	**32**	**135**

* Ensemble des projets de loi présentés entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991 ou présentés antérieurement mais qui n'avaient pas franchi l'étape de l'étude détaillée au 31 mars 1990. Exclut les projets de loi sur les crédits.

Le tableau 19 donne la répartition des projets de loi entre les huit commissions permanentes. Alors que les projets de loi publics sont distribués assez également entre les commissions, on note que trois commissions accaparent l'étude des projets de loi d'intérêt privé: la CAE examine principalement les projets de loi relatifs au droit municipal, la CBA ceux qui relèvent du droit des compagnies, et la CI du droit successoral.

Tous les projets de loi d'intérêt privé qui ont été soumis aux commissions ont été adoptés. En revanche, sept projets de loi publics n'ont pas été adoptés. L'étude détaillée de deux d'entre eux n'était pas terminée au 31 mars 1991: il s'agit du projet de loi 120 - Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que du projet de loi 17 - Loi modifiant la Loi sur la denturologie.

TABLEAU 19 - Étude détaillée des projets de loi, par commission

Commissions	Projets de loi publics		Projets de loi d'intérêt privé	
	Étudiés	Adoptés	Étudiés	Adoptés
CAE	16	15	14	14
CAPA	7	7	-	-
CAS	11	10	-	-
CBA	14	12	9	9
CC	4	4	-	-
CE	12	10	-	-
CET	10	9	-	-
CI	5	5	1	1
TOTAL	**79**	**72**	**24**	**24**

L'étude détaillée des cinq autres projets de loi publics a été interrompue en raison de motions de clôture adoptées par l'Assemblée: il s'agit du projet de loi 39 - Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; du projet de loi 89 - Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal; du projet de loi 109 - Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec; du projet de loi 69 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé; et du projet de loi 75 - Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

Le tableau 20 révèle que les commissions ont étudié 3 637 articles de projets de loi en 1990-1991, qui ont fait l'objet de 805 amendements dont 706 ont été adoptés. Il s'agit d'une baisse de 489 articles et de 165 amendements par rapport à l'an dernier. En général, près d'un article sur quatre a fait l'objet d'un amendement, soit à peu près la même proportion que l'an dernier (23,5% en 1989-1990). D'un autre côté, la très grande majorité (87,7%) des amendements proposés ont été adoptés (91,3% en 1989-1990). Il est à remarquer que le pourcentage d'amendement a été très élevé en 1990-1991 pour les projets de loi d'intérêt privé, atteignant près d'un article sur deux.

TABLEAU 20 - Traitement des projets de loi en commission

	Articles		Amendements proposés		Amendements adoptés	
		%		%		%
Projets de loi publics	3402	100,0	689	20,3	600	87,1
Projets de loi d'intérêt privé	235	100,0	116	49,4	106	91,4
TOTAL	**3637**	**100,0**	**805**	**22,1**	**706**	**87,7**

Le tableau 20 fait également ressortir que les commissions étudient dix fois plus d'articles de projets de loi publics que de projets de loi d'intérêt privé. Une lecture en parallèle des tableaux 19 et 20 montre que les projets de loi publics comptent en moyenne 43 articles, contre moins de 10 pour les projets de loi d'intérêt privé.

Projets de loi publics

Les tableaux 19 à 23 indiquent que les commissions ont étudié un plus grand nombre de projets de loi publics en 1990-1991 que l'an dernier en y consacrant plus de temps, bien que le nombre d'articles et d'amendements ait été moins grand.

En effet, les commissions ont étudié 79 projets de loi publics en 1990-1991 (69 en 1989-1990; 74 en 1988-1989) en y consacrant près de 508 heures (373 heures en 1989-1990; 764 heures en 1988-1989), ce qui représente 40,4% des activités totales (37,3% en 1989-1990; 51,2% en 1988-1989). Les commissions ont étudié 3 402 articles de projets de loi publics à l'égard desquels 689 amendements ont été proposés, soit une baisse de 400 articles et de 178 amendements par rapport à l'an dernier. C'est ce qui explique que la productivité des commissions est moins grande en 1990-1991 que l'an dernier. En effet, les commissions ont adopté en moyenne 6,7 articles par heure, soit un rythme deux fois plus lent que l'an dernier (14,8 a/h en 1989-1990; 8,4 a/h en 1988-1989).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la durée de l'étude d'un projet de loi. Parmi ceux-ci les principaux sont le nombre d'articles, la nature ou la complexité du sujet, la tenue ou non de consultations, l'objectif et la stratégie des acteurs en présence, etc.

En 1990-1991, la durée moyenne de l'étude détaillée des projets de loi publics a été de 6 heures 26 minutes (3h42 en 1989-1990; 8h12 en 1988-1989). Six des 79 projets de loi publics ont fait l'objet d'une étude détaillée plus longue que la moyenne. Si le nombre d'articles explique l'étude prolongée de

deux de ces six projets de loi, d'autres facteurs sont à l'origine de la durée des quatre autres; signalons que trois de ceux-ci ont fait l'objet d'une motion de clôture qui a mis fin aux travaux.

Dix des 79 projets de loi publics ont fait l'objet de consultations (7 en 1989-1990; 6 en 1988-1989). Les commissions ont tenu 15 séances de consultation totalisant 70 heures 19 minutes, soit une réduction de 47 heures de consultation par rapport à l'an dernier. Il s'agit davantage d'une réduction des consultations générales, puisqu'on observe un nombre comparable de séances de consultation particulière. Ainsi, une seule consultation générale a été tenue en 1990-1991 et a porté sur le projet de loi 15 (mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche - CAPA - 9h40 - 9 témoins). Dans tous les autres cas, les commissions ont invité un nombre limité d'organismes et de personnes. Les consultations les plus importantes ont porté sur le projet de loi 65 (qualité de l'environnement - CAE - 14h52- 15 témoins), le projet de loi 17 (denturologie - CE - 14h45 - 12 témoins) [1] et le projet de loi 62 (accès aux documents - CC - 12h42 - 12 témoins).

TABLEAU 21 - Séances consacrées aux projets de loi publics selon le mode de l'étude, par commission

Commissions	Projets de loi publics		
	Étude détaillée	Consultation générale	Consultation particulière
CAE	32	-	5
CAPA	9	2	1
CAS	25	-	1
CBA	22	-	-
CC	4	-	2
CE	21	-	2
CET	16	-	1
CI	8	-	1
TOTAL	**137**	**2**	**13**

[1] Étude non terminée.

TABLEAU 22 - Heures de séances consacrées aux projets de loi publics selon le mode de l'étude, par commission

Commissions	Projets de loi publics		
	Étude détaillée	Consultation générale	Consultation particulière
CAE	106,43	-	22,78
CAPA	21,65	9,68	2,37
CAS	91,45	-	6,20
CBA	66,82	-	-
CC	6,63	-	12,71
CE	64,67	-	14,75
CET	60,94	-	0,75
CI	19,08	-	1,08
TOTAL	**437,67**	**9,68**	**60,64**

TABLEAU 23 - Séances consacrées à l'étude des projets de loi publics et d'intérêt privé, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Projets de loi publics		Projets de loi d'intérêt privé	
	Séances	Heures	Séances	Heures
CAE	37	129,21	18	47,04
CAPA	12	33,70	-	-
CAS	26	97,65	-	-
CBA	22	66,82	9	7,07
CC	6	19,34	-	-
CE	23	79,42	-	-
CET	16	61,69	-	-
CI	9	20,16	1	0,25
TOTAL	**151**	**507,99**	**28**	**54,36**

D'une année à l'autre, les projets de loi publics sont répartis d'une façon similaire entre les commissions. On observe au tableau 23 que certaines commissions ont plus siégé que d'autres pour étudier des projets de loi publics.

La figure 12 illustre la variation sur trois ans de la distribution des projets de loi publics entre les commissions. On note une certaine correspondance dans le nombre de projets étudiés par chaque commission pour les deux dernières années, mais également une importante réduction en comparaison avec la situation observée il y a deux ans. La CAE, la CAS, la CE, la CET et la CI ont notamment eu moins de projets de loi publics à étudier au cours des deux dernières années.

FIGURE 12 - Répartition des projets de loi publics, par commission

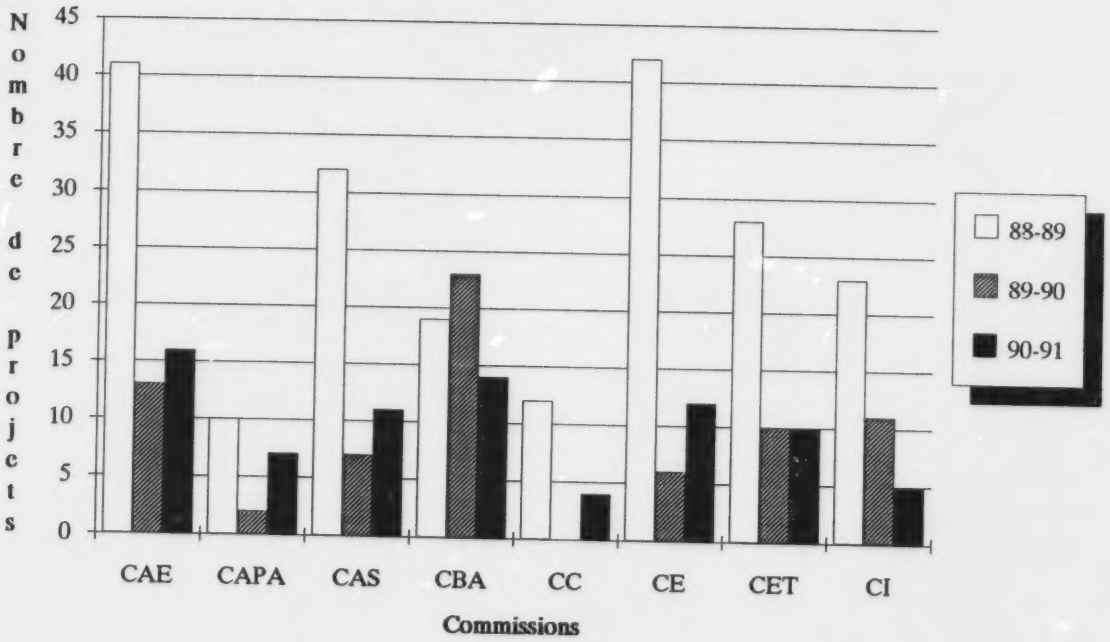

La figure 13 illustre la répartition de la durée de l'étude des projets de loi publics entre les huit commissions. On observe une plus grande stabilité pour les trois dernières années que pour le nombre de projets. Une réduction de cette activité à la CE et à la CI ressort néanmoins clairement.

FIGURE 13 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi publics, par commission

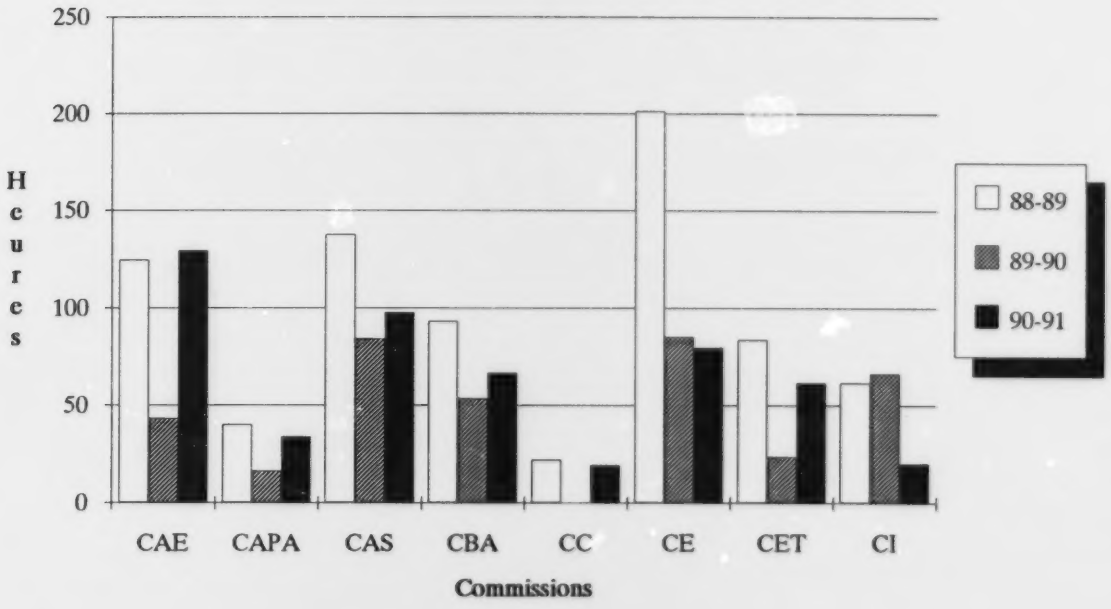

En comparant les figures 12 et 13, on note une certaine correspondance entre la variation du nombre de projets de loi et la durée de leur étude.

La figure 14 fait ressortir que les mois de juin et de décembre sont habituellement les mois privilégiés de l'étude des projets de loi publics, bien qu'on observe une certaine déconcentration de cette activité sur d'autres mois de l'année.

FIGURE 14 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi publics, par mois

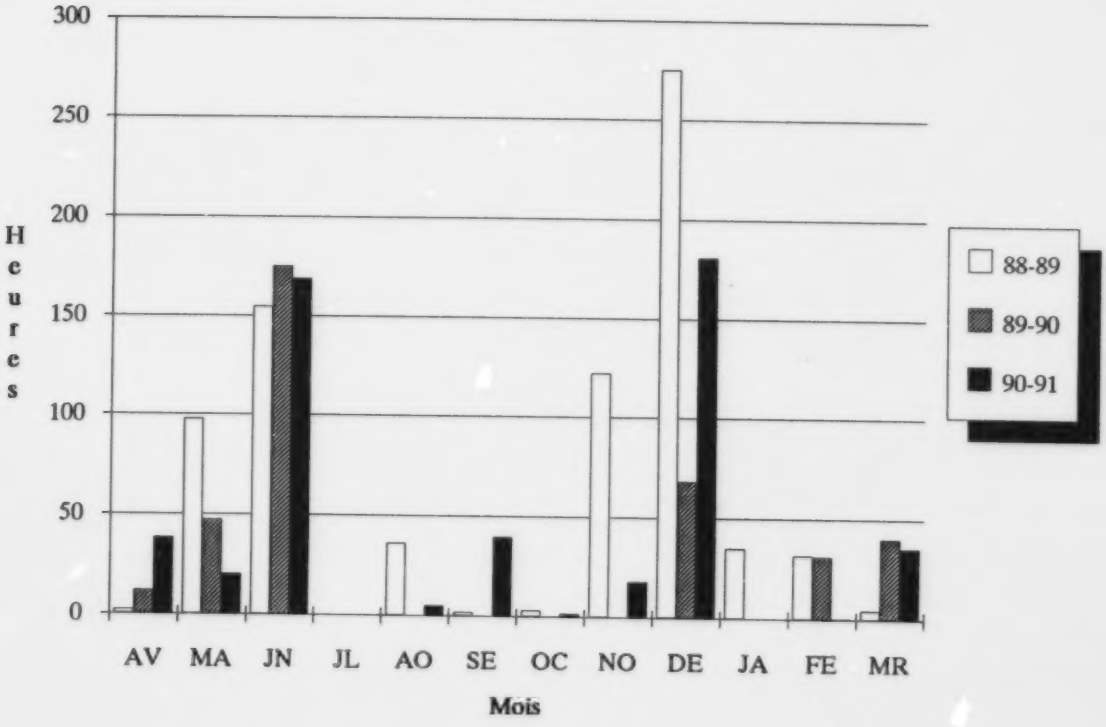

Projets de loi d'intérêt privé

Les tableaux 19 et 20 indiquent que les commissions ont étudié 24 projets de loi d'intérêt privé cette année (39 en 1989-1990; 34 en 1988-1989) qui totalisaient 235 articles, soit une baisse de 15 projets et de 89 articles par rapport à l'an dernier. Cette diminution ne s'est pas reflétée dans le nombre d'amendements, puisque 116 amendements ont été proposés, soit une augmentation de 13; ils ont été finalement adoptés dans une proportion de 91,4% (93,2% en 1989-1990; 96,5% en 1988-1989).

Les commissions ont tenu moins de séances mais ont accru la durée totale de l'étude de ces projets de loi, ce qui s'est traduit par une diminution de la productivité des commissions à 4,3 articles par heure (7,2 en 1989-1990; 6,5

en 1988-1989). Ainsi, la durée moyenne de l'étude d'un projet de loi d'intérêt privé s'établit à 2 heures 15 minutes en 1990-1991, soit plus du double de l'an dernier.

Toutefois, 11 des 24 projets ont été adoptés en moins d'une heure, 7 en moins de 3 heures et 3 autres en moins de 5 heures. Seulement trois études se démarquent de l'ensemble quant au temps que les parlementaires y ont consacré: le projet de loi 259 - Loi concernant la Municipalité de Deschambault et la Municipalité de la paroisse Notre-Dame-de-Portneuf (17h15); le projet de loi 268 - Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal (7h34) et le projet de loi 254 - Loi modifiant la charte de la Ville de Québec (5h22).

La répartition du nombre de projets de loi entre les commissions reproduit la même structure d'une année à l'autre: trois commissions, la CAE, la CBA et la CI, accaparent la quasi-totalité des projets de loi. La figure 15 illustre la grande stabilité du volume et de la répartition des projets de loi d'intérêt privé entre les commissions, à l'exception de la CI qui s'est vu confier un moins grand nombre de projets en 1990-1991.

FIGURE 15 - Répartition des projets de loi d'intérêt privé, par commission

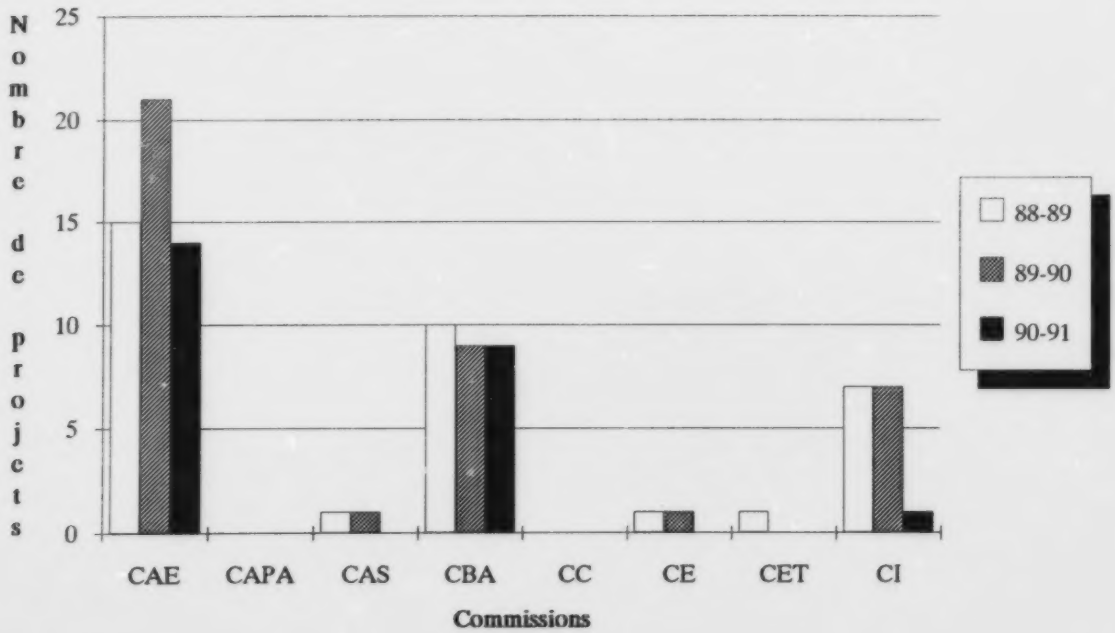

FIGURE 16 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi d'intérêt privé, par commission

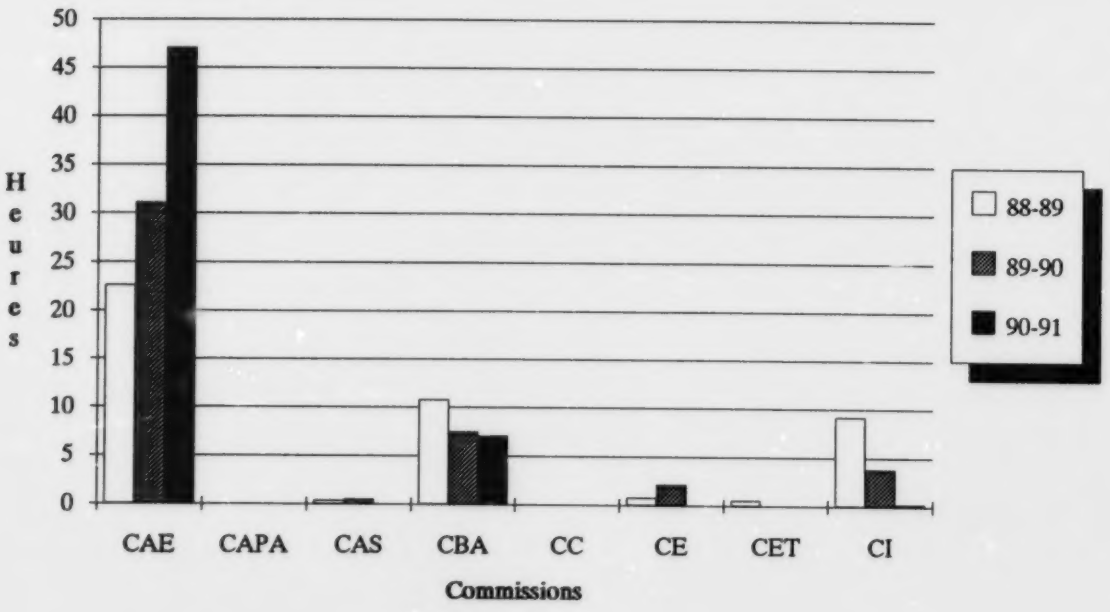

La figure 16 montre que la CAE a proportionnellement consacré plus de temps en 1990-1991 à l'étude de ces projets que par les années antérieures, malgré la réduction de leur nombre.

À la lecture de la figure 17, on note un changement dans le moment où ont eu lieu les études de projets de loi d'intérêt privé en 1990-1991. Le mois de juin domine toujours comme moment privilégié, mais les commissions ont tenu presque autant d'heures de séances durant les mois où l'Assemblée ne siège pas.

FIGURE 17 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des projets de loi d'intérêt privé, par mois

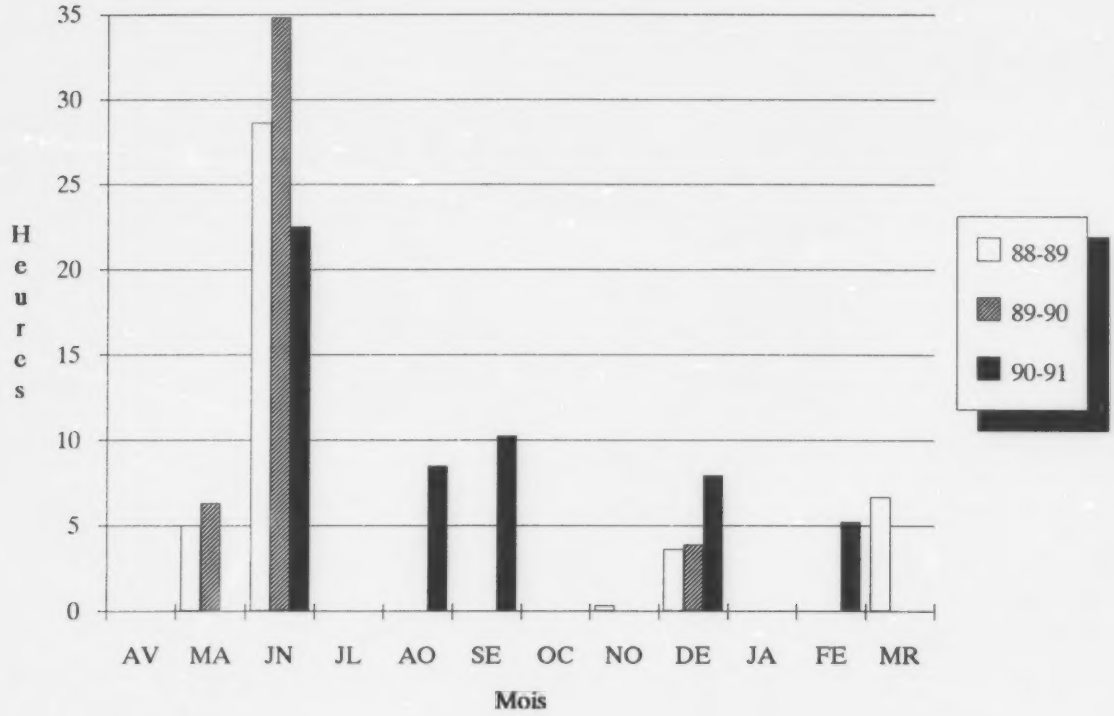

Étude des crédits budgétaires

L'étude des crédits budgétaires est l'activité la plus stable quant au volume de travail et de sa répartition entre les commissions.

Le tableau 24 indique que les commissions n'ont pas utilisé la totalité des 200 heures allouées à cette activité en vertu du Règlement. En effet, les commissions ont siégé près de 186 heures pour cette activité en 1990-1991 (179,83 en 1989-1990; 191,43 en 1988-1989). Le nombre de séances demeure stable à 43 (41 en 1989-1990; 43 en 1988-1989).

TABLEAU 24 - Séances consacrées à l'étude des crédits budgétaires, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	9	46,20
CAPA	2	8,67
CAS	6	32,30
CBA	4	12,36
CC	4	16,62
CE	4	18,12
CET	6	26,10
CI	8	25,44
TOTAL [1]	**43**	**185,81**

La figure 18 illustre bien la continuité et la stabilité de la répartition de l'étude des crédits entre les commissions. Cette répartition est établie après entente entre les leaders parlementaires et découle, d'une part, des précédents accumulés au cours des années antérieures et, d'autre part, de l'intérêt que l'Opposition porte à certains dossiers particuliers. Ainsi, d'une année à l'autre, le temps alloué à l'étude des crédits budgétaires des différents ministères et organismes est appelé à varier. En 1990-1991, on a procédé à de multiples réaménagements mineurs dans la répartition du temps; on observe notamment une augmentation du temps alloué au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle ainsi que celui de la Santé et des Services sociaux (CAS), au ministère des Transports, y compris le secteur voirie (CAE), au ministère du Tourisme et au dossier des forêts (CET), ainsi qu'à la Sécurité publique (CI). En revanche,

[1] Le nombre de séances et d'heures comprend 1 séance d'une durée de 1,10 heures que la CI a consacrée à l'étude des prévisions budgétaires du Directeur général des élections. À proprement parler, cette séance n'est pas incluse dans les 200 heures prescrites par le Règlement.

on observe d'importantes réductions du temps alloué aux ministères de l'Énergie et des Ressources (CET), des Affaires intergouvernementales canadiennes (CI), des Affaires municipales (CAE) et des Communautés culturelles et de l'Immigration (CC).

FIGURE 18 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des crédits budgétaires, par commission

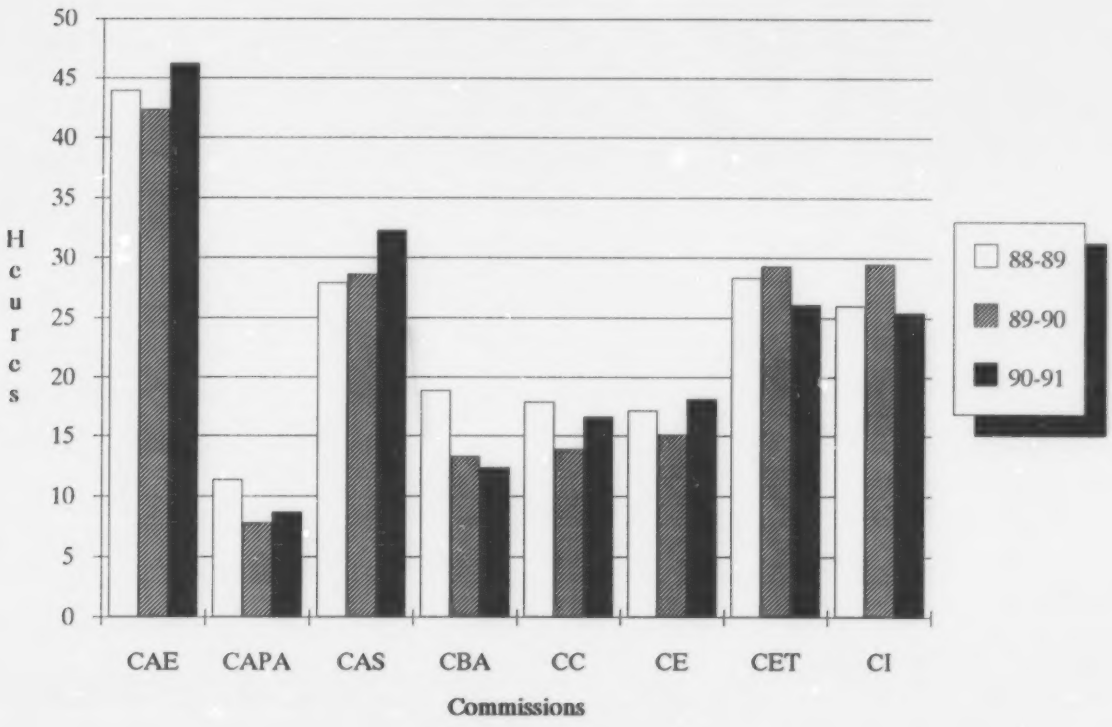

Dans une large mesure, la variation entre les commissions de cette répartition reflète l'étendue de leurs champs de compétence respectifs. Ainsi, les commissions qui ne comptent qu'un faible nombre de ministères et d'organismes ont tendance à siéger moins longtemps que celles qui en regroupent un plus grand nombre.

La figure 19 démontre que l'étude des crédits est très concentrée dans le temps puisqu'elle s'est déroulée pendant quatre semaines, du 16 mai au 5 juin 1990. Il est à noter que l'étude s'est faite un mois plus tard que les deux années précédentes. Habituellement, la plus grande partie des travaux a lieu au cours du mois d'avril.

FIGURE 19 - Répartition des heures de séances consacrées à l'étude des crédits budgétaires, par mois

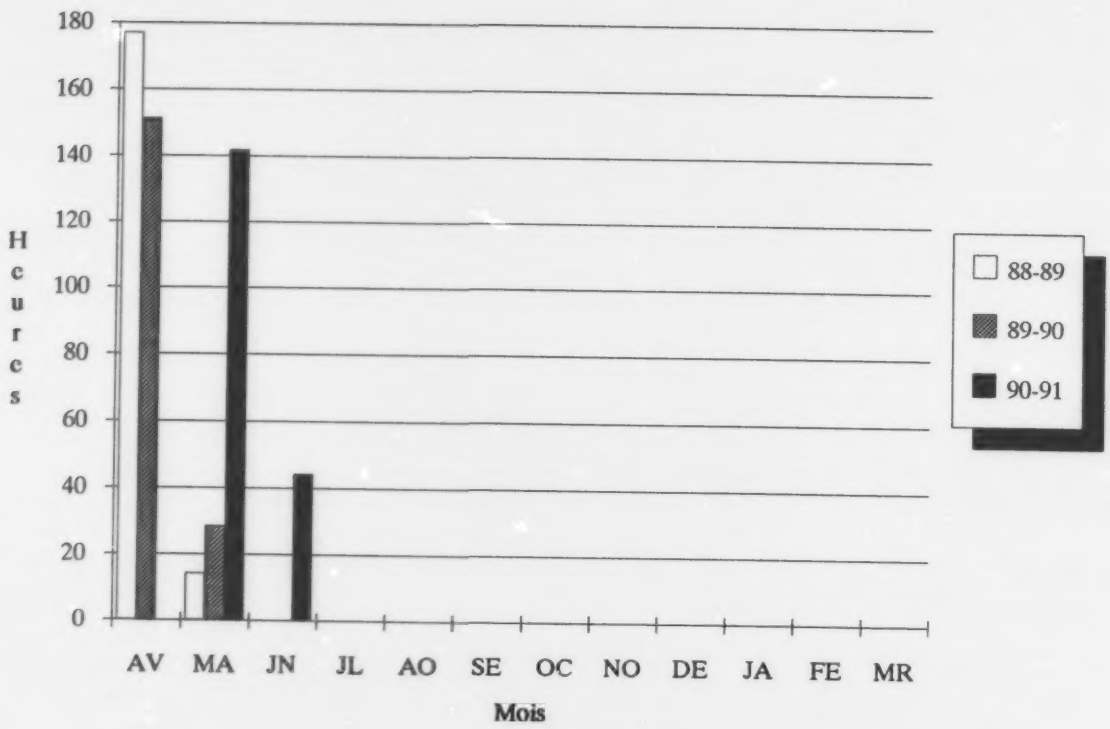

Interpellations

Les commissions ont effectué cinq interpellations de plus cette année qu'en 1989-1990, et une de plus qu'il y a deux ans. À chaque occasion, les commissions ont utilisé entièrement les deux heures que le Règlement prescrit pour ce type d'activité.

TABLEAU 25 - Séances consacrées aux interpellations, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	4	8,13
CAPA	1	2,18
CAS	-	-
CBA	2	4,05
CC	2	4,13
CE	-	-
CET	2	4,06
CI	-	-
TOTAL	**11**	**22,55**

En ce qui touche la distribution des interpellations entre les commissions, on observe qu'elles ont été réparties entre cinq d'entre elles et que la CAE en a tenu quatre à elle seule, tandis que trois autres n'ont pas procédé à ce type de mandat.

La figure 20 montre qu'il y a peu de continuité d'une année à l'autre dans cette répartition. Alors que la CAE et la CET ont procédé régulièrement à ce type de mandat sur toute la période observée, on constate une grande

variation d'une année à l'autre pour les autres commissions. Il est à noter que la CAPA a tenu cette année sa première séance d'interpellation depuis 1984-1985, et que la CI n'a procédé à aucune interpellation depuis trois ans.

FIGURE 20 - Répartition des heures de séances consacrées aux interpellations, par commission

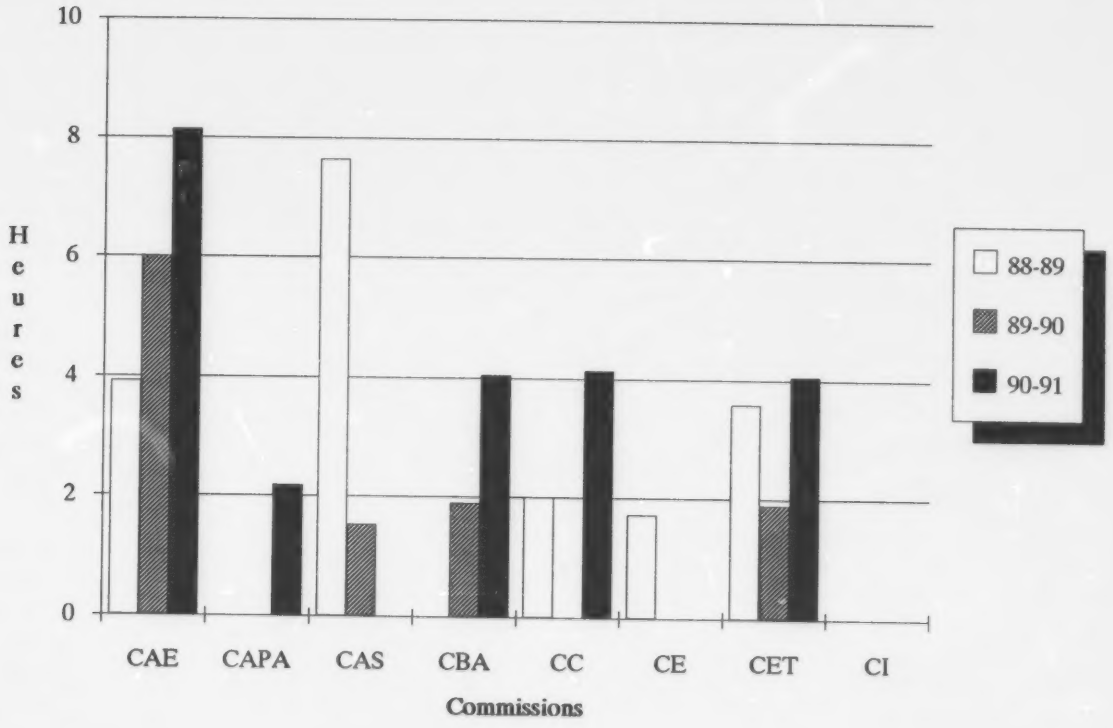

Les sujets d'interpellation sont choisis par l'Opposition. En 1990-1991, cinq interpellations ont porté sur les politiques gouvernementales en matière d'habitation (à deux reprises), d'agriculture, d'immigration, de forêts. D'autres ont porté sur le financement des loisirs et des sports, de même que des arts, sur la situation économique à Montréal (à deux reprises), sur le partage des responsabilités avec les municipalités et sur la santé et la sécurité au travail.

Le Règlement de l'Assemblée prévoit qu'il ne peut y avoir plus d'une interpellation par semaine et que celles-ci ont lieu durant la période de session, à l'exception des mois de juin et décembre. Ainsi, en raison du calendrier parlementaire, il y avait une possibilité de 14 interpellations en 1990-1991.

Comme l'illustre la figure 21, près de la moitié des séances d'interpellation ont eu lieu en novembre 1990 tandis que les autres séances ont été réparties en raison d'une à deux séances par mois. On observe à nouveau une certaine correspondance entre cette année et il y a deux ans, tandis que l'année 1989-1990 a connu moins d'interpellations en raison des élections générales.

FIGURE 21 - Répartition des heures de séances consacrées aux interpellations, par mois

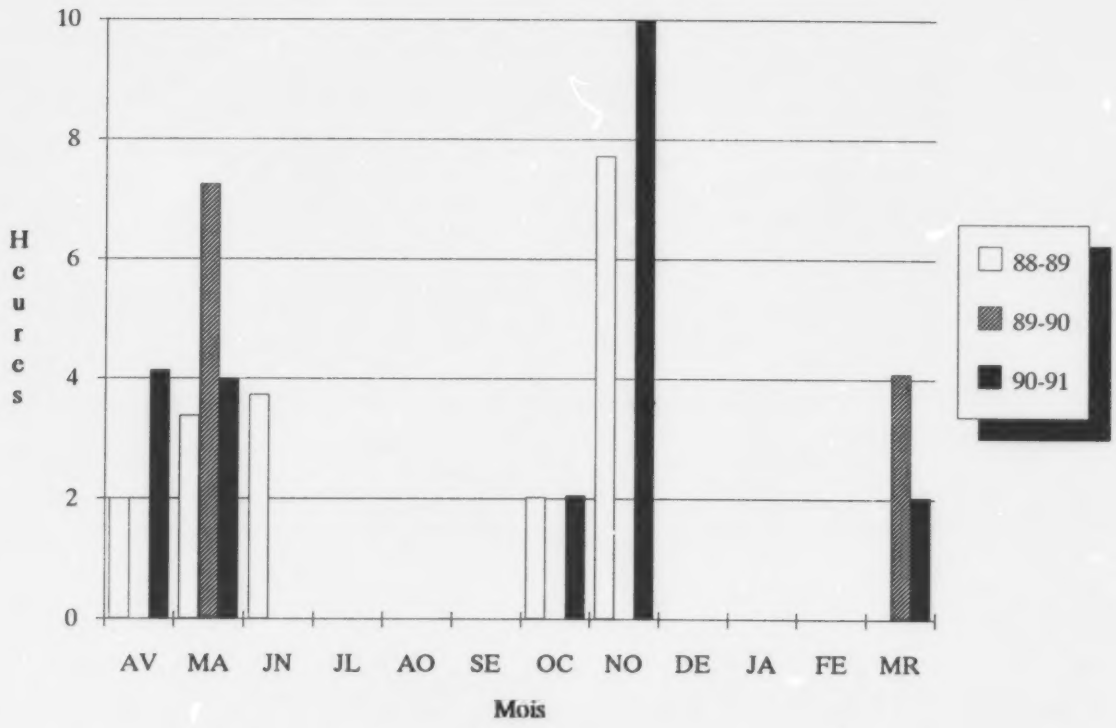

Autres mandats de l'Assemblée

Cette activité regroupe principalement les consultations publiques portant sur divers sujets que l'Assemblée confie occasionnellement aux commissions parlementaires.

Sept commissions sur huit ont tenu des consultations sur ce type de mandat au cours de 1990-1991, de telle sorte que l'ensemble de ces consultations représente à peu près le même niveau d'activité que l'an dernier. Dans l'ensemble, ces consultations ont été plutôt limitées en ce qui a trait aux témoins entendus et aux heures de séances. Elles ont représenté 19,5% des activités totales des commissions pour 1990-1991 (24,4% en 1989-1990; 21,6% en 1988-1989).

TABLEAU 26 - Séances consacrées aux autres mandats confiés par l'Assemblée, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	2	10,96
CAPA	-	-
CAS	8	29,45
CBA	12	56,57
CC	11	63,30
CE	1	1,60
CET	14	73,09
CI	3	11,05
TOTAL	**51**	**246,02**

Le nombre de mandats est toutefois trois fois plus élevé que l'an dernier. Il s'établit à 16 et se répartit ainsi: 7 consultations générales, 6 consultations particulières, et 3 études spécifiques. Deux mandats se distinguent

cependant, soit les consultations générales qu'ont tenues la CC sur la politique d'immigration et d'intégration et la CET sur les perspectives de l'énergie électrique au Québec.

Les consultations générales ont porté sur:

- le camionnage en vrac au Québec (CAE - 10h57 - 8 témoins);

- la suite de la consultation sur l'avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux, amorcée en 1989-1990 (CAS - 16h36-23 témoins);

- la suite de la consultation sur l'avant projet de loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives (CAS - 0h39 - examen de projets de recommandations);

- le rapport quinquennal sur l'application de la Loi sur les assurances et en particulier sur le chapitre traitant des liens commerciaux des assureurs (CBA - 9h46 - 10 témoins);

- le courtage immobilier (CBA - 25h24 - 29 témoins);

- l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration intitulé "Au Québec pour bâtir ensemble" ainsi que sur les niveaux d'intégration souhaités pour les années 1992, 1993 et 1994 (CC - 63h18 - 72 témoins);

- la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec (CET - 68h31 - 63 témoins).

Les consultations particulières ont porté sur:

- les régimes de retraite: le partage équitable des excédents d'actif (CAS - 12h12 - 12 témoins);

- le financement des compagnies mutuelles d'assurance du Québec (CBA-6h01 - 4 témoins);

- l'examen de la réglementation que devront adopter les corporations professionnelles en matière de publicité (CE - 1h36 - 1 témoin);

- l'audition des parties impliquées dans l'industrie de la construction quant aux raisons motivant l'impossibilité de parvenir à une entente relativement aux modifications à apporter au décret de la construction (CET - 4h33 - 6 témoins);

- l'examen de l'opportunité de maintenir ou de modifier la date d'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article 42 de la Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux (CI - 6h15 - 6 témoins).

Les études spécifiques ont porté sur:

- le débat sur le Discours du budget (CBA - 10h01);

- l'examen de l'annexe à la déclaration ministérielle du ministre des Finances concernant l'administration de la TPS et la réforme des taxes à la consommation au Québec (CBA - 5h19);

- un échange entre le Premier ministre et le Chef de l'Opposition officielle suite à l'étude des crédits budgétaires (CI - 2h51).

Il y a peu de continuité relativement à la répartition de ces mandats entre les commissions d'une année à l'autre, comme l'illustre la figure 22.

FIGURE 22 - Répartition des heures de séances consacrées aux autres mandats confiés par l'Assemblée, par commission

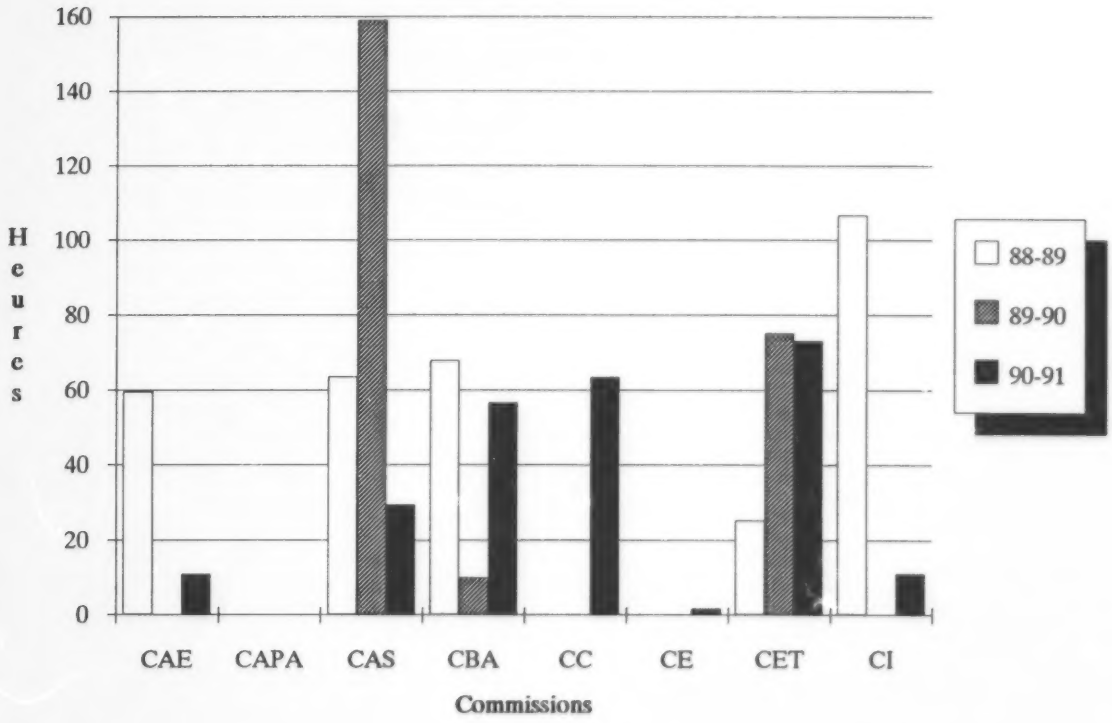

On constate toutefois avec la figure 23 que ces consultations sur mandat de l'Assemblée ont été généralement tenues durant les mois qui précèdent les travaux intensifs de juin et décembre.

FIGURE 23 - Répartition des heures de séances consacrées aux autres mandats de l'Assemblée, par mois

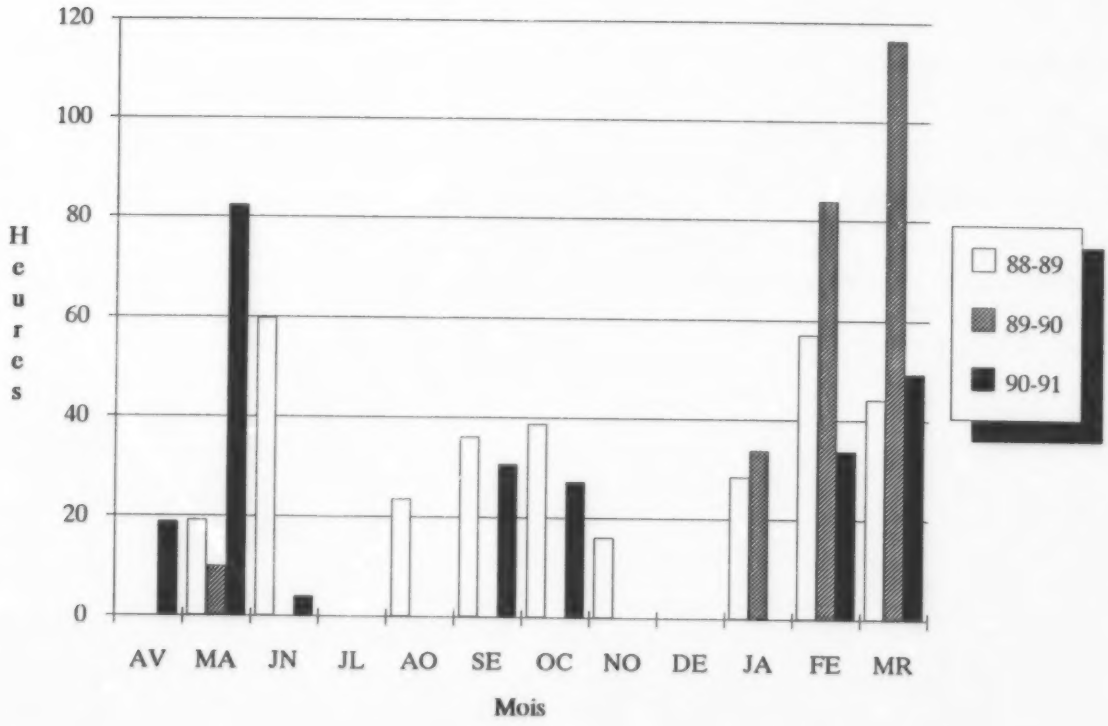

Législation déléguée

Au chapitre de l'étude des règlements ou des projets de règlement du gouvernement et des organismes publics, la CI a terminé en avril 1990 son étude du projet de règlement sur la procédure de recrutement et sélection des personnes aptes à la fonction d'arbitre ou nommées à celle d'assesseur au Tribunal des droits de la personne qu'elle avait entrepris l'an dernier. La commission a tenu une séance de travail d'une durée de 1 heure 34 minutes afin de statuer sur des propositions de recommandations.

Cela met fin au troisième mandat de ce type depuis l'entrée en vigueur de la réforme parlementaire de 1984. La CET a été la première commission à faire l'étude d'un projet de règlement durant l'année 1986-1987, tandis que la CAS a procédé à un tel mandat en 1988-1989.

Surveillance d'organisme

En vertu du Règlement, chacune des commissions a l'obligation d'examiner annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public relevant de son champ de compétence.

TABLEAU 27 - Séances consacrées à la surveillance des organismes publics, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	2	2,19
CAPA	-	-
CAS	-	-
CBA	-	-
CC	-	-
CE	-	-
CET	-	-
CI	8	41,83
TOTAL	**10**	**44,02**

Deux commissions ont entrepris un tel mandat en 1990-1991. La CAE a tenu deux séances de travail afin d'organiser ses travaux dans le cadre de son mandat sur le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec. Pour sa part, la CI s'est chargée d'examiner le mandat, les orientations, les activités et la gestion du Protecteur du citoyen qui a pris la forme d'une importante consultation publique en janvier 1991, au cours de laquelle 40 témoins

ont été entendus. Le mandat n'était toutefois pas terminé au 31 mars 1991, la commission étant en réflexion sur les suites à donner à sa consultation.

FIGURE 24 - Répartition des heures de séances consacrées à la surveillance des organismes publics, par commission

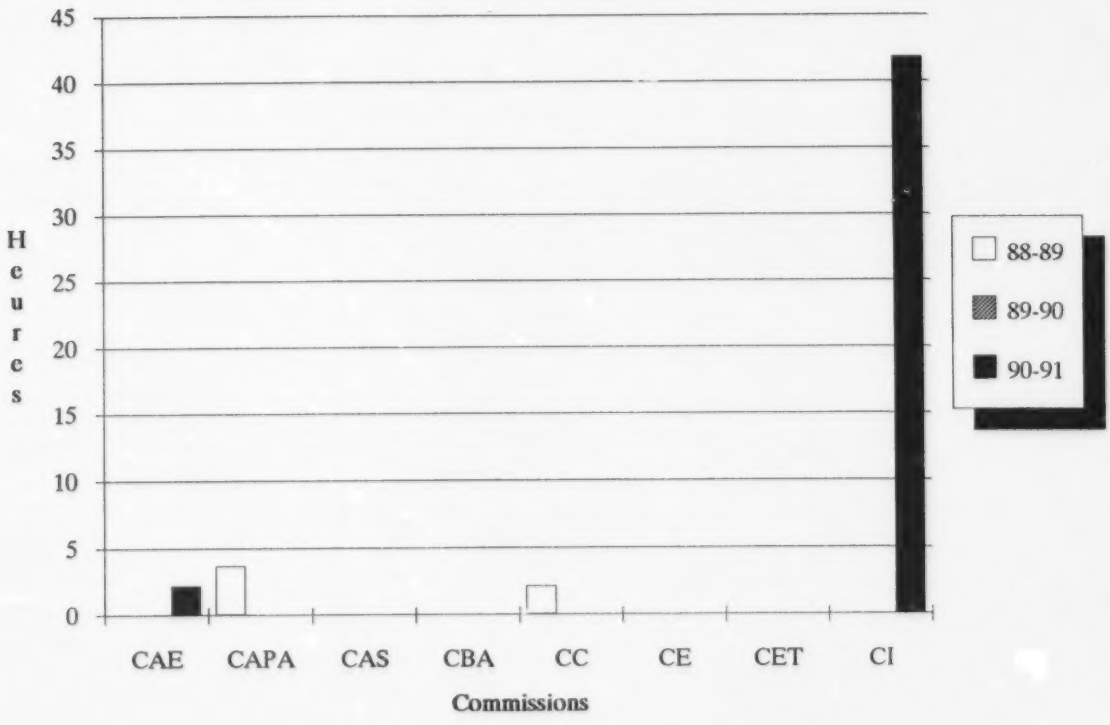

Rappelons qu'aucune commission n'a entrepris un tel mandat en 1989-1990, alors que deux commissions avaient procédé à une surveillance d'organisme il y a deux ans, pour un total de 5 heures 52 minutes.

Il faut remonter aux années 1986-1987 et 1987-1988 pour retrouver des mandats ayant l'envergure de celui qu'a entrepris la CI cette année. Cependant, la CI a mis en oeuvre des moyens sans précédent pour ce type d'activité.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme parlementaire, les commissions se sont donné 19 mandats de surveillance d'organisme. Outre les 2 mandats de

cette année, 11 mandats ont pris la forme d'une simple audition de l'organisme examiné qui ne dépassait généralement pas la durée d'une séance. Deux autres ont pris la forme d'une consultation particulière qui a conduit à la production d'un rapport contenant des observations, des conclusions et des recommandations. Enfin, les quatre autres ont pris la forme de discussions sur l'organisation des travaux et n'ont pas eu de suite.

FIGURE 25 - Répartition des heures de séances consacrées à la surveillance des organismes publics, par mois

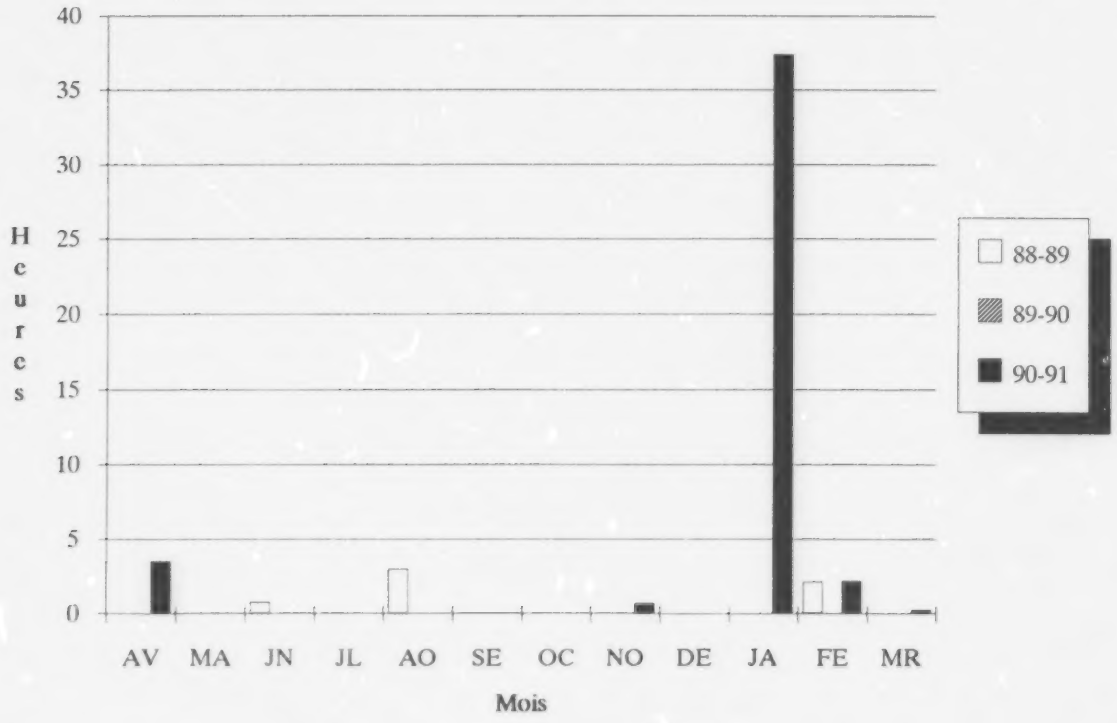

Vérification des engagements financiers

Le Règlement prévoit que chaque commission doit consacrer au moins une séance par trimestre à la vérification des engagements financiers pris au cours de cette période, par les différents ministères et organismes compris dans son champ de compétence.

Cette activité est à nouveau légèrement en hausse cette année, puisque les commissions ont tenu cinq séances de plus qu'en 1989-1990, soit une augmentation de 5 heures 57 minutes.

TABLEAU 28 - Séances consacrées à la vérification des engagements financiers, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	13	59,34
CAPA	1	3,77
CAS	3	16,41
CBA	5	8,94
CC	2	6,91
CE	2	6,23
CET	5	19,74
CI	2	6,42
TOTAL	**33**	**127,76**

La figure 26 montre que la hausse du nombre d'heures est attribuable en premier lieu à la CAS, qui a repris ses travaux après un an de relâche à ce chapitre. La CAPA, la CBA et la CET ont quelque peu réduit leurs activités en 1990-1991, tandis que les autres commissions l'ont maintenu.

Comme pour l'étude des crédits budgétaires, les données indiquent qu'il y a un lien entre l'étendue du champ de compétence d'une commission et le nombre de séances qu'une commission consacre à la vérification des engagements financiers. En effet, les commissions dont la compétence englobe le plus grand nombre de ministères, donc d'engagements, sont celles qui comptent le plus d'heures de vérification (la CAE et la CET, par exemple). En ce qui concerne la CAS, son volume d'activité est nettement au-dessus de la moyenne observée depuis plusieurs années et s'explique par les retards accumulés l'an dernier.

FIGURE 26 - Répartition des heures de séances consacrées à la vérification des engagements financiers, par commission

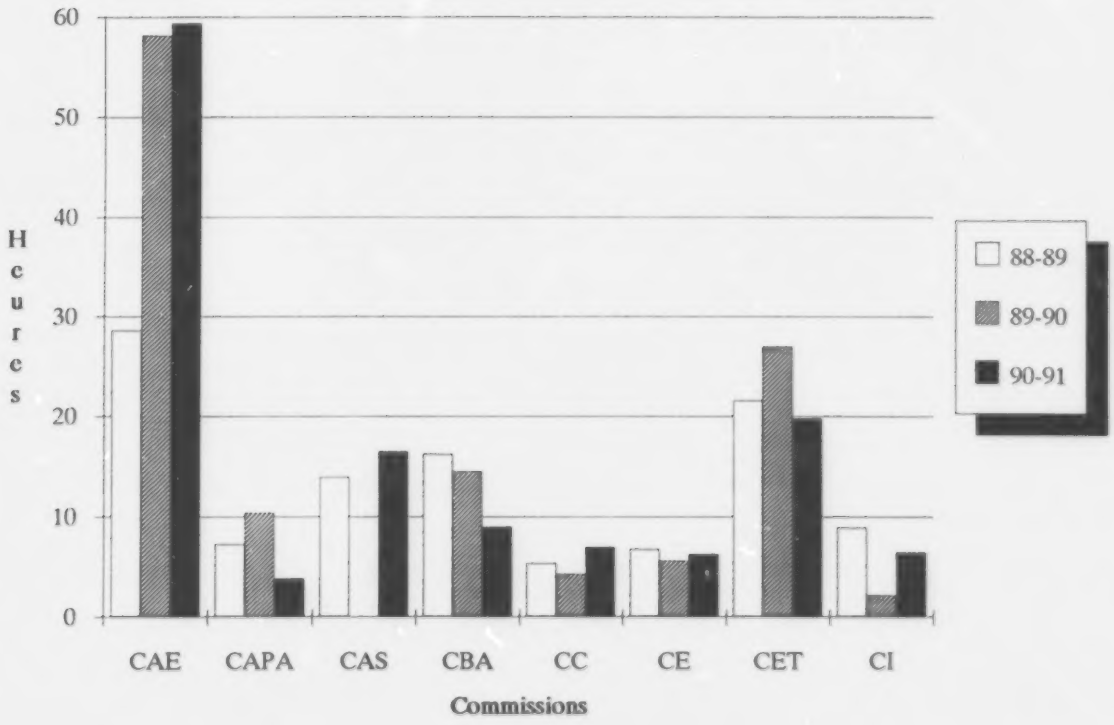

Malgré ces variations, la vérification des engagements financiers est l'activité qui affiche le plus de stabilité d'une année à l'autre et d'équilibre dans la répartition de la charge de travail entre les 8 commissions.

La figure 27 montre que les commissions ont de la difficulté à vérifier les engagements financiers sur une base trimestrielle. En fait, on observe depuis plusieurs années que les commissions remplissent cette fonction deux fois par année, au mieux. En général, les commissions profitent des mois qui précèdent la reprise de la session du printemps et de l'automne à l'Assemblée pour se mettre à jour en ce domaine.

FIGURE 27 - Répartition des heures de séances consacrées à la vérification des engagements financiers, par mois

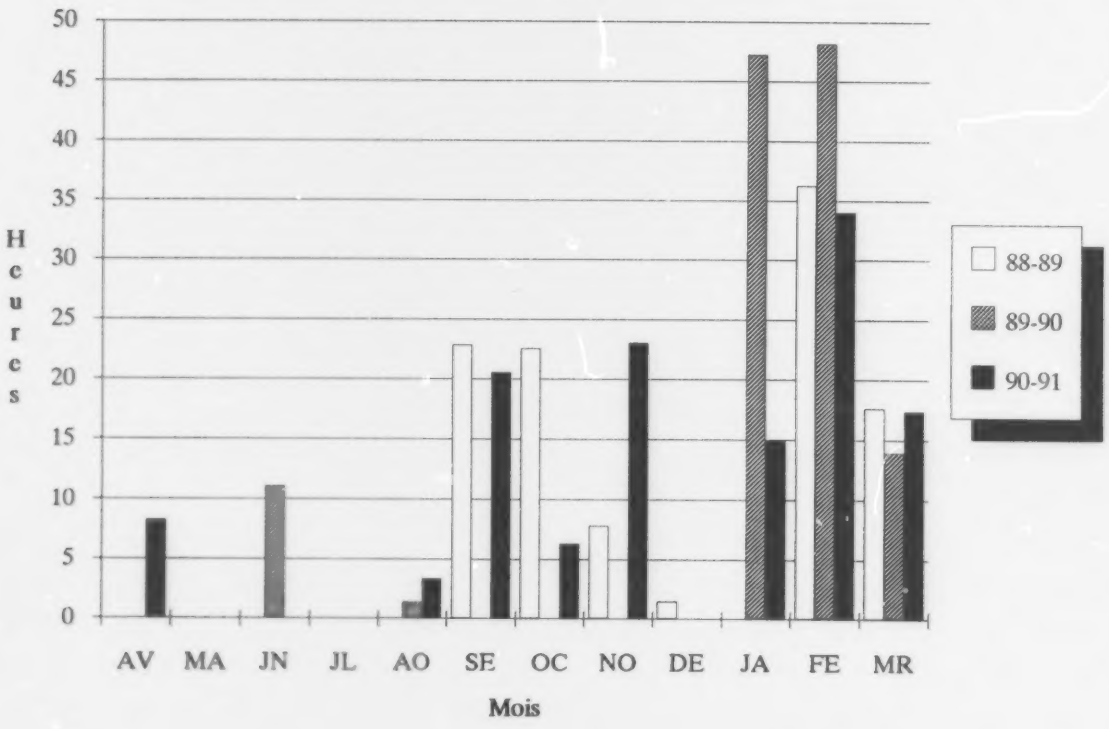

Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi

Cette catégorie d'activité regroupe divers mandats confiés à certaines commissions par des dispositions particulières du Règlement ou de certaines lois. Le tableau 29 et la figure 28 indiquent que, à l'exception de la CBA et de la CC, peu de commissions sont régulièrement chargées de ces mandats, ce qui explique l'absence de continuité pour la plupart d'entre elles dans la réalisation de cette activité, de même que l'important déséquilibre de la répartition de la charge de travail des commissions.

TABLEAU 29 - Séances consacrées aux autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	-	-
CAPA	-	-
CAS	-	-
CBA	13	49,19
CC	1	2,46
CE	-	-
CET	-	-
CI	-	-
TOTAL	**14**	**51,65**

Certains mandats se répètent d'une année à l'autre: il en est ainsi de l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques par la CBA, de l'examen du rapport annuel du Vérificateur général du Québec par cette même commission, de même que de l'étude du rapport d'activité de la Commission d'accès à l'information par la CC.

Le niveau d'activité de 1990-1991 est nettement différent de celui des deux dernières années et est dû principalement au mandat que la CBA a conduit afin d'étudier l'opportunité de maintenir en vigueur ou de modifier la Loi sur la fonction publique, en vertu de l'article 172 de cette loi.

La commission a tenu des consultations publiques au cours desquelles 30 témoins ont été entendus. Les travaux ont débouché sur un rapport contenant les observations, les conclusions et les recommandations de la commission. À l'instar de la CI pour son mandat de surveillance d'organisme, la CBA a mis en oeuvre des moyens de consultation et de recherche sans équivalent depuis l'entrée en vigueur de la réforme parlementaire de 1984.

Les figures 28 et 29 illustrent la prédominance du mandat de la CBA dans les résultats obtenus pour cette catégorie de mandat en 1990-1991.

FIGURE 28 - Répartition des heures de séances consacrées aux mandats prévus par le Règlement ou par une loi, par commission

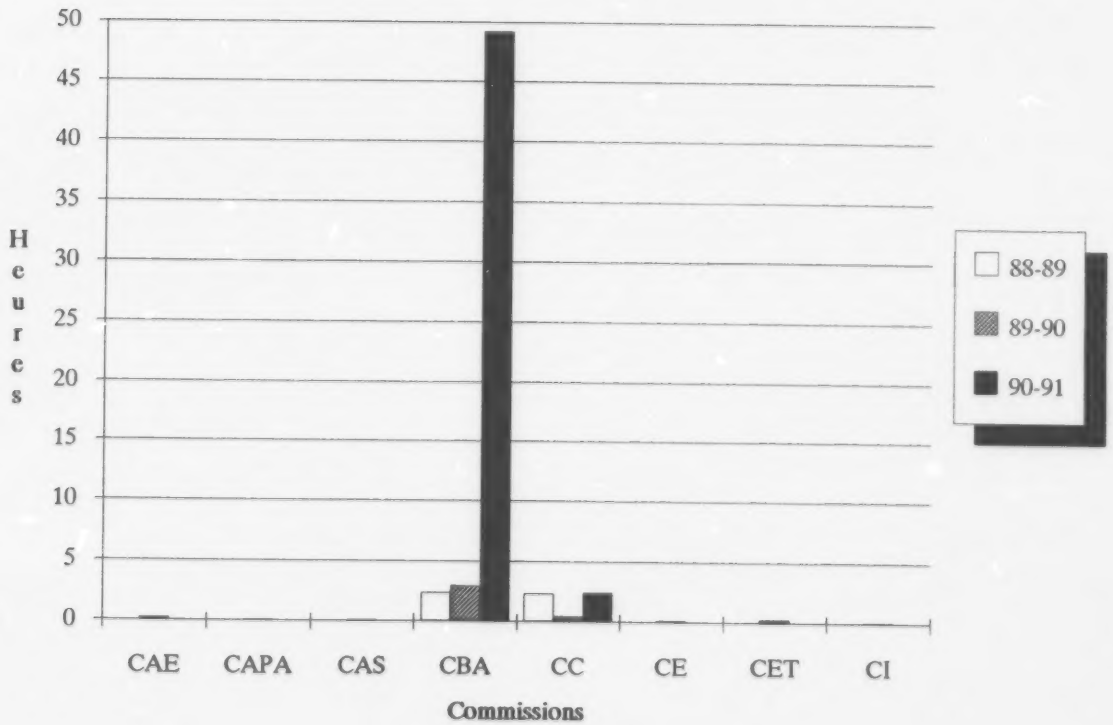

FIGURE 29 - Répartition des heures de séances consacrées aux autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi, par mois

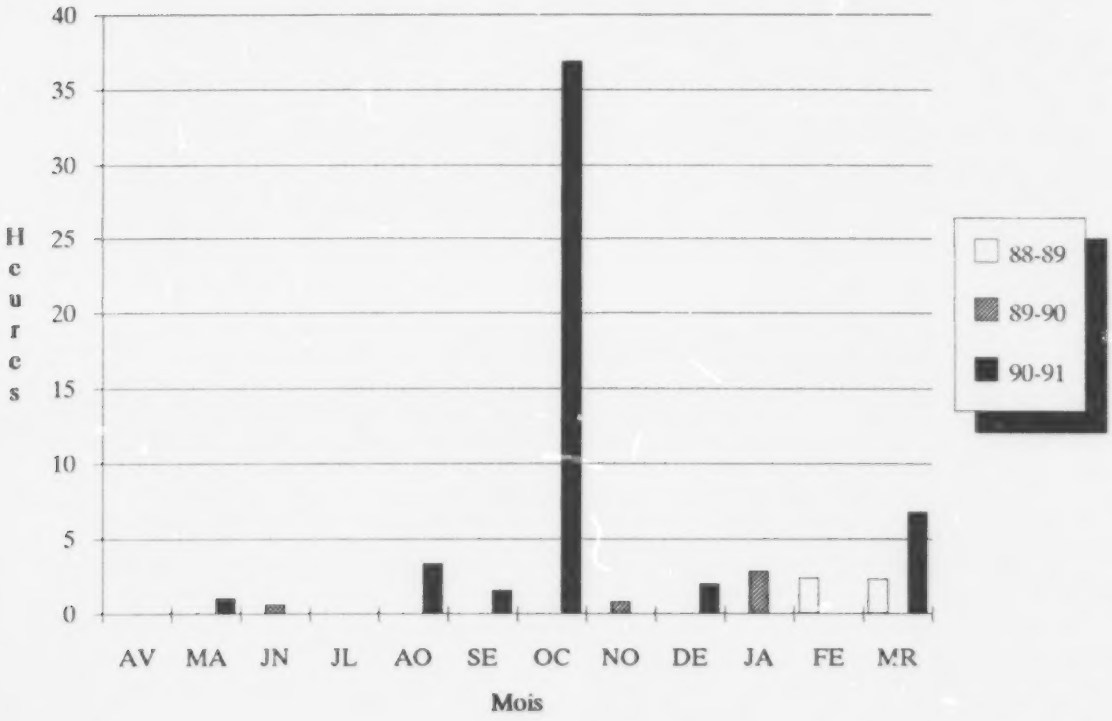

Études entreprises à l'initiative des commissions

Deux commissions ont entrepris des mandats d'initiative en 1990-1991. D'une part, la CAE s'est donné le mandat d'étudier "la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement". Cette étude est en cours depuis le mois d'octobre 1990 et est au stade de l'organisation des travaux et de la recherche préparatoire.

D'autre part, la CAS a décidé d'"examiner la situation qui prévaut à la Corporation d'urgences-santé de Montréal métropolitain". Ce mandat n'ayant été adopté qu'à la fin du mois de mars 1991, les travaux n'en sont qu'à l'étape de l'organisation préliminaire.

TABLEAU 30 - Séances consacrées à des études entreprises à l'initiative des commissions, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	1	1,37
CAPA	-	-
CAS	-	-
CBA	-	-
CC	-	-
CE	-	-
CET	-	-
CI	-	-
TOTAL	**1**	**1,37**

Le tableau 30 et les figures 30 et 31 ne reflètent pas ce mandat parce que la CAS n'a siégé qu'en séance de travail d'organisation générale.

Les études entreprises à l'initiative des commissions figurent, avec l'étude de la législation déléguée, parmi les activités les plus inégalement réparties entre les commissions. On observe par ailleurs à la figure 30 qu'il n'y a pas de continuité d'une année à l'autre dans l'exécution de cette activité.

La figure 31 illustre également le peu de régularité de ce type de mandat quant au moment de sa réalisation. Il semble néanmoins que la période hors session d'hiver semble la plus propice à la tenue de ces séances.

FIGURE 30 - Répartition des heures de séances consacrées aux études entreprises à l'initiative des commissions, par commission

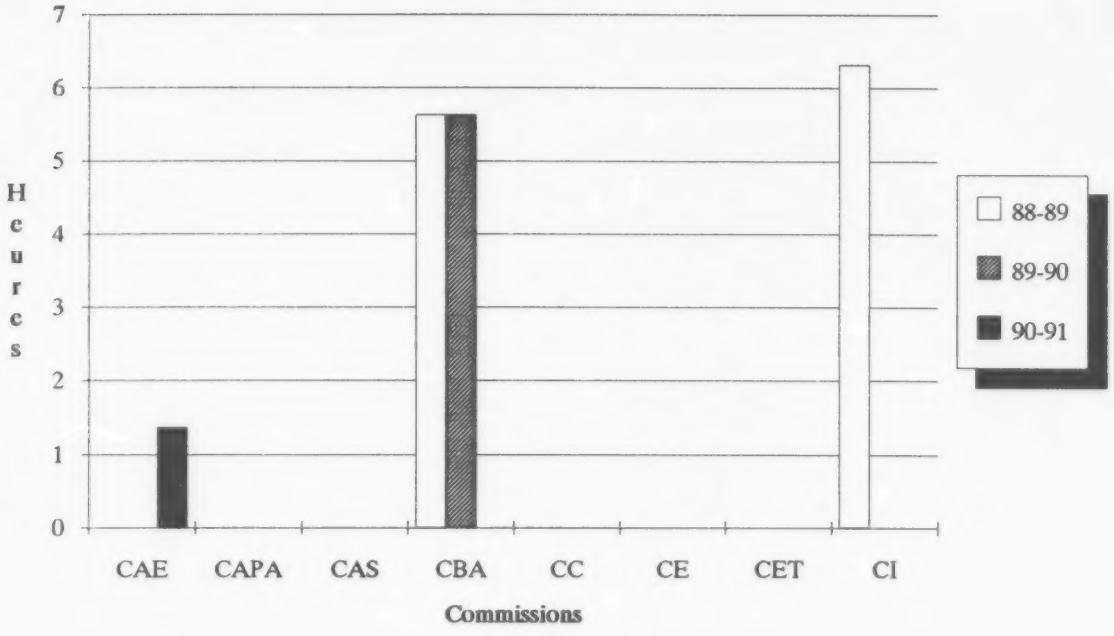

FIGURE 31 - Répartition des heures de séances consacrées aux études entreprises à l'initiative des commissions, par mois

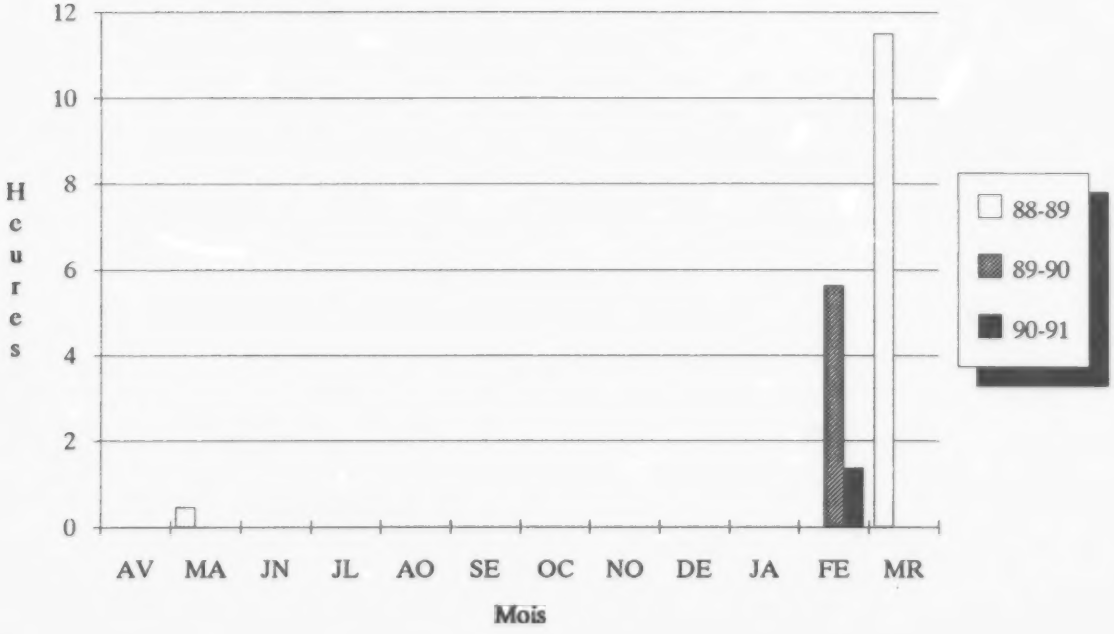

Organisation générale

Les commissions tiennent occasionnellement des séances de travail afin d'examiner leur programme de travail prévu pour les mois à venir, de prendre certaines décisions concernant l'organisation d'un ou de plusieurs mandats relevant de leur autonomie, ou de prendre connaissance de documents de travail préparés à leur intention.

Le tableau 31 montre que la moitié des commissions n'ont tenu aucune séance d'organisation générale en 1990-1991. Pour sa part, la CAE a tenu à elle seule la majorité des séances, tandis que cette commission et la CI accaparent la quasi-totalité des heures de séances relatives à cette activité, comme l'illustre la figure 32.

Bien qu'il s'agisse d'une importante baisse du nombre de séances par rapport à l'an dernier, la durée totale des séances s'est accrue de plus d'une heure.

TABLEAU 31 - Séances consacrées à l'organisation générale, en nombre et en heures, par commission

Commissions	Séances	Heures
CAE	5	6,91
CAPA	-	-
CAS	1	0,22
CBA	-	-
CC	-	-
CE	-	-
CET	1	0,66
CI	1	5,11
TOTAL	**8**	**12,90**

FIGURE 32 - Répartition des heures de séances consacrées à l'organisation générale, par commission

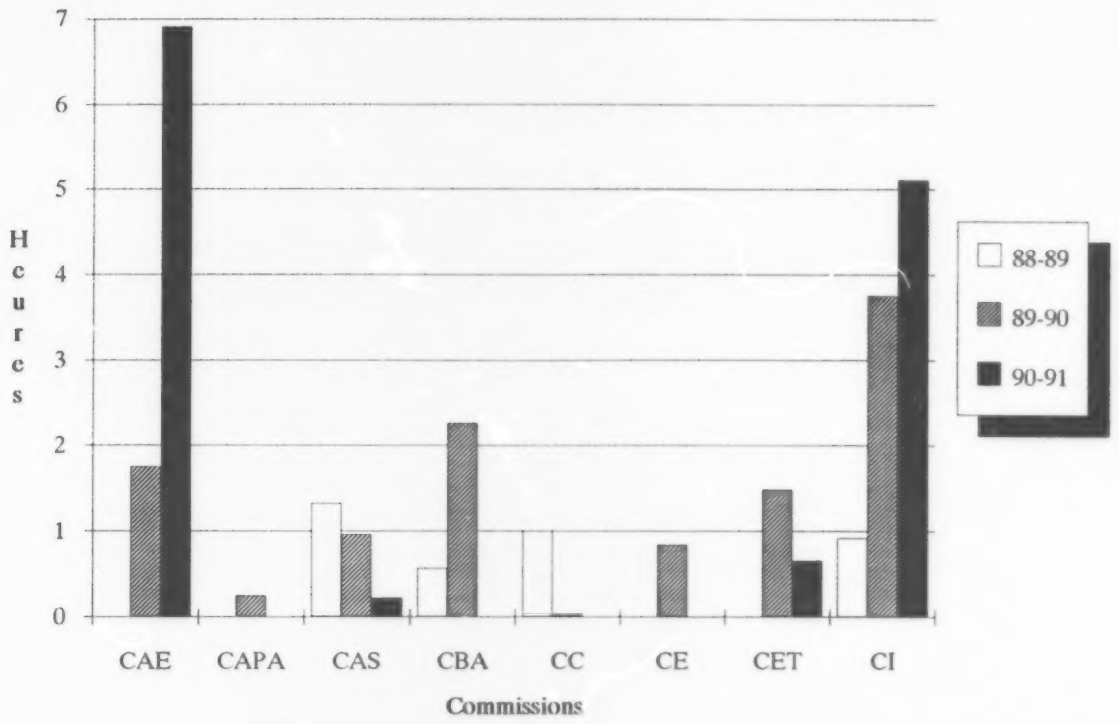

La figure 33 montre qu'en 1990-1991 cette activité a été concentrée en majeure partie au cours du mois d'août 1990, alors que la CAE et la CI ont tenu des séances de travail afin d'organiser leurs mandats de l'automne.

FIGURE 33 - Répartition des heures de séances consacrées à l'organisation générale, par mois

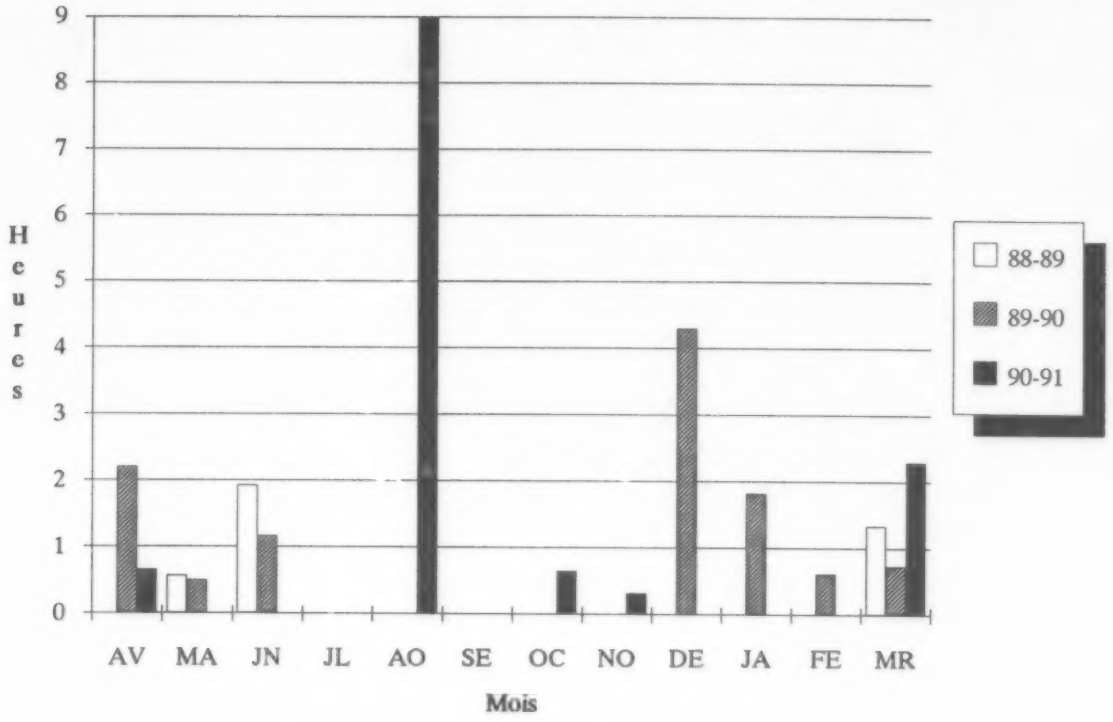

CHAPITRE QUATRE

LA COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA SOUS-COMMISSION PERMANENTE DE LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

Les données statistiques sur la Commission de l'Assemblée nationale et la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire sont traitées dans ce chapitre particulier parce que leurs mandats et leur mode de fonctionnement comportent de nombreuses particularités qui rendent difficile la comparaison avec les autres commissions.

Le rôle essentiel de la Commission de l'Assemblée nationale est de veiller au bon fonctionnement de l'Assemblée et de ses commissions, tant dans leur organisation que dans leur fonctionnement interne. Quant à la Sous-commission, elle a le mandat spécifique d'étudier les questions reliées à la réforme parlementaire.

La commission a connu un volume d'activité presque identique cette année à celui qui a été observé en 1989-1990. La commission a tenu deux séances afin de statuer sur diverses affaires courantes concernant principalement la coordination des travaux des commissions.

En 1990-1991, le comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale s'est réuni à 11 reprises (5 réunions en 1989-1990; 4 en 1988-1989). En revanche, la Sous-commission ne s'est pas réunie. Sa dernière séance remonte à l'année 1984-1985.

TABLEAU 32 - Séances de la Commission de l'Assemblée nationale, en nombre et en heures, par activité

Activités	Séances	Heures
Projets de loi publics	-	-
Projets de loi d'intérêt privé	-	-
Crédits budgétaires	-	-
Interpellations	-	-
Autres mandats de l'Assemblée	-	-
Législation déléguée	-	-
Surveillance d'organisme	-	-
Engagements financiers	-	-
Autres mandats prévus par le Règlement ou par une loi	3	1,13
Études (mandats d'initiative)	-	-
Organisation générale	-	-
TOTAL	**3**	**1,13**

CHAPITRE CINQ

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET LES AUTRES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

Nous avons regroupé à l'intérieur de ce chapitre l'ensemble des éléments relatifs au fonctionnement et à certaines activités des commissions.

Comité directeur

Le tableau 33 indique que les commissions ont eu fortement recours cette année aux réunions de leur comité directeur, composé du président, du vice-président et du secrétaire, afin de planifier les travaux et de régler divers problèmes reliés à la réalisation des mandats de leur commission.

Il s'agit d'une hausse de 35 réunions par rapport à l'an dernier.

TABLEAU 33 - Comités directeurs

Commissions	Réunions
CAE	8
CAPA	1
CAS	1
CBA	18
CC	2
CE	1
CET	6
CI	17
TOTAL	**54**

On note que trois commissions sont responsables de près de 80% des réunions, soit la CBA, la CI et la CAE. Il y a évidemment un lien entre le nombre des réunions et la conduite par ces commissions de mandats relevant de leur autonomie pour lesquels des ressources supplémentaires sont requises.

On observe par ailleurs une tendance à substituer les réunions des comités directeurs aux séances de travail d'organisation générale.

Sous-commission

Pour les besoins de l'exécution d'un mandat, le Règlement permet aux commissions de former des sous-commissions composées d'un nombre restreint de leurs membres.

Au cours de l'année, ce mode de fonctionnement a été utilisé à trois reprises par la CAE lors de l'étude détaillée du projet de loi 67 - Loi sur le Conseil métropolitain de transport en commun et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que lors de l'étude des crédits budgétaires relevant du ministre délégué aux Transports.

Les travaux en sous-commission ont représenté 0,8% des séances et 0,8% des heures de séances de l'ensemble des commissions en 1990-1991. Rappelons qu'en 1985-1986, 15% de l'ensemble des séances et plus de 23% des heures de séances avaient été effectuées en sous-commission. On est donc loin d'utiliser les sous-commissions comme mode privilégié de fonctionnement, comme le prévoyait pourtant la réforme parlementaire de 1984.

Présidence des séances

Le tableau 34 confirme la tendance observée, depuis quelques années, à recourir plus souvent aux présidents et aux vice-présidents des commissions afin de diriger les débats lors des séances. À l'inverse, le recours aux présidents de séance tend à s'amenuiser. En effet, les présidents de commission ont dirigé les travaux dans une proportion de 50,1% (53,3% en 1989-1990;

50,6% en 1988-1989); les vice-présidents dans une proportion de 27,1% (19,8% en 1989-1990; 22,9% en 1988-1989), et les présidents de séance dans 18,8% des cas (16,1% en 1989-1990; 22,9% en 1988-1989).

Toutefois, ces tendances varient d'une commission à l'autre: ainsi le recours au vice-président est plus fréquent à la CAE et à la CAS que dans les autres commissions, tandis que le recours au président de séance a lieu le plus souvent à la CBA, la CE et la CI.

Par ailleurs, on constate que les travaux ont été dirigés à l'occasion par une autre personne. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un membre de la commission qui a remplacé exceptionnellement le président ou le vice-président.

TABLEAU 34 - Présidence des séances

Commissions	Président de la commission	Vice-président de la commission	Président de séance	Autre	TOTAL
CAE	34	49	5	3	91
CAPA	13	1	1	1	16
CAS	6	31	6	1	44
CBA	49	-	17	1	67
CC	15	2	7	2	26
CE	7	9	12	2	30
CET	31	2	8	3	44
CI	21	1	10	1	33
TOTAL	**176**	**95**	**66**	**14**	**351**

Ressources professionnelles autres que le personnel régulier

Trois commissions ont eu recours à un nombre sans précédent de personnes-ressources afin d'assister les parlementaires dans la réalisation de mandats relevant de leur autonomie. Ainsi, le support à la recherche a représenté l'équivalent de 1 005,7 jours/personnes en 1990-1991 (15 j/p en 1989-1990; 63,2 j/p en 1988-1989). Les commissions ont embauché 4 experts-conseils et retenu les services de 10 recherchistes [1], dont un a été embauché, 3 ont été prêtés par la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et 6 par divers ministères et organismes publics.

À lui seul, le mandat de la CBA sur la révision de la Loi sur la fonction publique a requis les services de deux experts-conseils et de sept recherchistes, pour un total de 748,8 j/p, soit 74,4% de l'ensemble du support à la recherche des commissions pour 1990-1991.

Le mandat de la CI sur le Protecteur du citoyen [2] a requis les services d'une experte-conseil et de deux recherchistes, pour un total de 126,8 j/p, soit 12,6% du support à la recherche.

Le mandat d'initiative de la CAE sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement [2] a requis en 1990-1991 les services d'un expert-conseil et de deux recherchistes, pour un total de 110,1 j/p, soit 10,9% du total, tandis que son mandat de surveillance d'organisme du B.R.É.F. [2] a requis les services d'une recherchiste, pour un total de 20 j/p, soit 2% du total.

Déplacements des commissions

Aucune commission ne s'est prévalue de la possibilité de siéger à l'extérieur de l'Hôtel du Parlement en 1990-1991.

---

1 Deux d'entre eux ont travaillé sur quatre mandats distincts pour trois commissions différentes.

2 Études non terminées.

Des députés et des fonctionnaires ont cependant été délégués par les commissions afin de participer à des congrès, des conférences ou des colloques.

Ainsi, une délégation de la CE s'est déplacée en Suède, en avril 1990, afin de participer à une conférence sur l'adaptation scolaire. Une délégation de la CET a participé, à Halifax en avril 1990, à la Table ronde sur l'énergie. Une délégation de la CI a effectué un voyage d'études en Angleterre, en mai 1990, afin de participer à un colloque international sur le droit comparé. Enfin, une délégation de la CBA a de nouveau participé à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics, en juillet 1990 à Terre-Neuve.

Par ailleurs, une délégation de la CAS s'est déplacée à Montréal en juin 1990 afin de participer au Sommet mondial sur les femmes et la multi-dimensionalité du pouvoir.

La CI s'est également déplacée afin de visiter les locaux du Protecteur du citoyen à Sainte-Foy, en juillet 1990, dans le cadre de son mandat de surveillance d'organisme.

Consultations générales et particulières

Les commissions ont à nouveau tenu un nombre important de consultations publiques en 1990-1991. Le tableau 35 indique qu'il y a eu 29 mandats de consultation cette année, au cours desquelles 397 personnes ou organismes ont été entendus et 415 mémoires ont été reçus, soit une hausse de 17 mandats. Le tableau 36 indique que le volume des consultations a été presque identique à celui de l'an dernier, les commissions ayant cependant tenu 11 séances et 25 heures de plus. Cette légère augmentation des mandats et des séances a été accompagnée toutefois d'une baisse de 156 mémoires. Ce phénomène s'explique par la nature même des consultations: ainsi, en 1990-1991, les commissions ont tenu davantage de consultations particulières que de consultations générales, tandis qu'aucun mandat spécial n'est venu gonfler les résultats, comme cela avait été le cas l'an dernier, notamment avec le mandat de la CAS sur l'avant-projet de loi sur les services de santé et les services sociaux.

TABLEAU 35 - Nombre de consultations, de témoins entendus et de mémoires déposés, par commission

Commissions	Mandats		Témoins	Mémoires
	C.P.	C.G.		
CAE	3	1	36	40
CAPA	1	1	12	1
CAS	2	1	43	35
CBA	3	3	90	95
CC	2	1	85	95
CE	2	-	13	14
CET	2	1	70	70
CI	5	1	48	65
TOTAL	**20**	**9**	**397**	**415**

TABLEAU 36 - Consultations particulières et générales, en nombre de séances et d'heures, par commission

Commissions	Consultations particulières		Consultations générales		TOTAL	
	Séances	Heures	Séances	Heures	Séances	Heures
CAE	5	22,78	2	10,96	7	33,74
CAPA	1	2,37	2	9,68	3	12,05
CAS	3	18,40	4	16,60	7	35,00
CBA	3	18,38	12	64,71	15	83,09
CC	3	15,17	11	63,30	14	78,47
CE	3	16,35	-	-	3	16,35
CET	2	5,31	12	67,75	14	73,06
CI	8	42,66	1	7,52	9	50,18
TOTAL	**28**	**141,42**	**44**	**240,52**	**72**	**381,94**

Les mandats de consultation sont en conséquence nettement mieux répartis entre les commissions en 1990-1991, comme l'illustre la figure 34. On observe une hausse importante du recours aux consultations à la CC et à la CBA, et une réduction radicale à la CAS.

Les tableaux 35 et 36 montrent que toutes les commissions ont utilisé l'un ou l'autre des modes de consultation publique, soit la *consultation générale* qui s'adresse à l'ensemble de la population et qui est obligatoirement précédée d'un avis public dans les grands quotidiens, ou la *consultation particulière* qui est limitée à quelques personnes ou organismes choisis par la commission elle-même ou par l'Assemblée, en raison de leur connaissance ou de leur expérience particulière de la question étudiée. Les commissions ont tenu 9 consultations générales (7 en 1989-1990; 8 en 1988-1989) et 20 consultations particulières cette année (5 en 1989-1990; 13 en 1988-1989). Les consultations générales et particulières ont totalisé 20,5% des séances et 30,4% de la durée totale des travaux des commissions en 1990-1991 (respectivement 18,6% et 35,7% en 1989-1990).

FIGURE 34 - Répartition des heures de séances de consultation, par commission

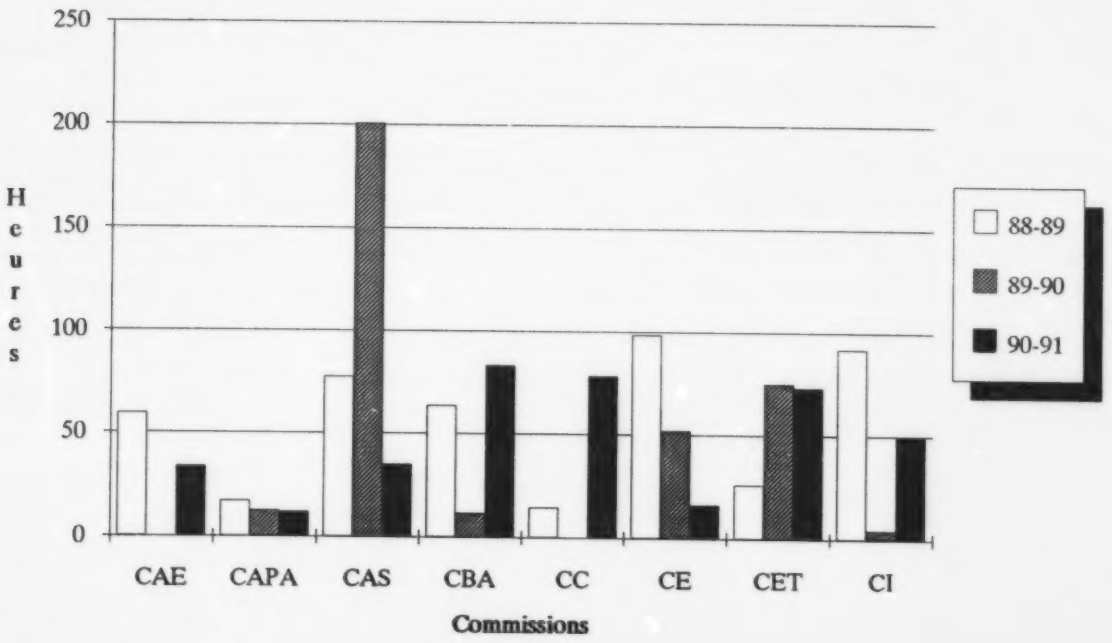

La figure 35 montre que les séances de consultation sont réparties sur presque tous les mois de l'année, mais plus fréquemment durant les mois qui précèdent la reprise de la session parlementaire.

FIGURE 35 - Répartition des heures de séances de consultation, par mois

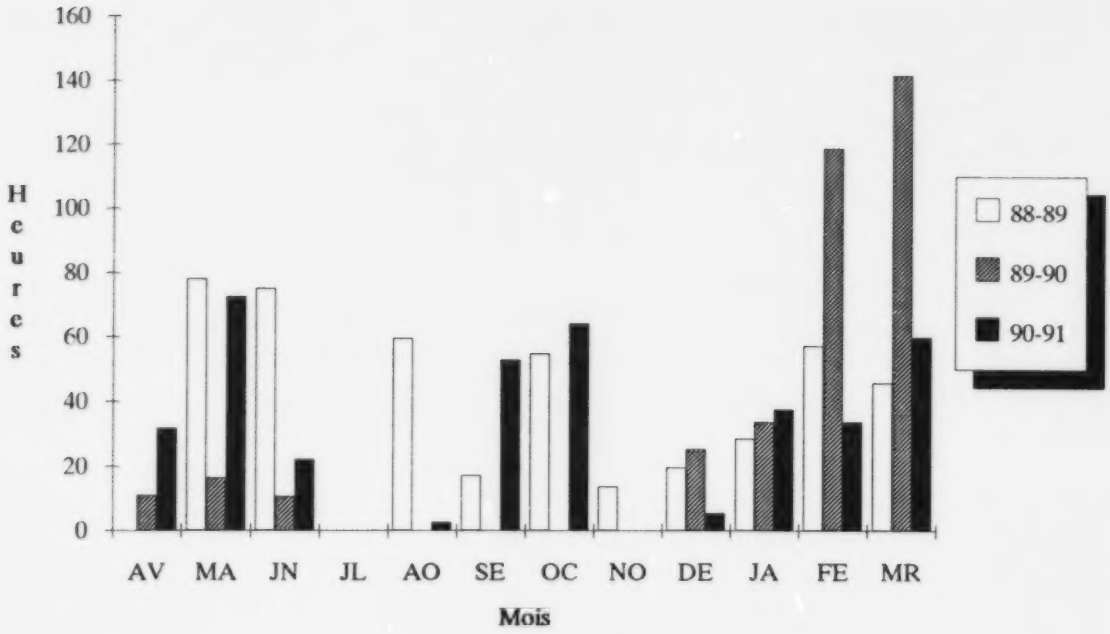

La consultation publique est un mode de fonctionnement qui peut être utilisé pour différents types d'activité, comme l'expose le tableau 37. La catégorie "Autres mandats de l'Assemblée" demeure toutefois la source principale des consultations, suivie de l'étude des projets de loi publics. Il est à noter que la distribution des consultations relatives à ces deux types d'activité est répartie d'une manière plus équilibrée que les consultations tenues sur des mandats organisés d'une façon autonome par les commissions.

TABLEAU 37 - Heures de séances de consultation, selon le type d'activité, par commission

Commissions	Projets de loi publics	Autres mandats de l'Assemblée	Surveillance d'organisme	Autres mandats du Règlement ou d'une loi	Mandats d'initiative	TOTAL
CAE	22,78	10,96	-	-	-	33,74
CAPA	12,05	-	-	-	-	12,05
CAS	6,20	28,80	-	-	-	35,00
CBA	-	41,22	-	41,87	-	83,09
CC	12,71	63,30	-	2,46	-	78,47
CE	14,75	1,60	-	-	-	16,35
CET	0,75	72,31	-	-	-	73,06
CI	1,08	8,20	40,90	-	-	50,18
TOTAL	**70,32**	**226,39**	**40,90**	**44,33**	**-**	**381,94**

Bien que le volume des consultations soit similaire à celui de l'an dernier, on observe à la lecture de la figure 36 que la part relative des consultations sur des mandats relevant de l'autonomie des commissions s'accroît en 1990-1991 aux dépens des projets de loi publics.

FIGURE 36 - Répartition des heures de séances de consultation, par activité

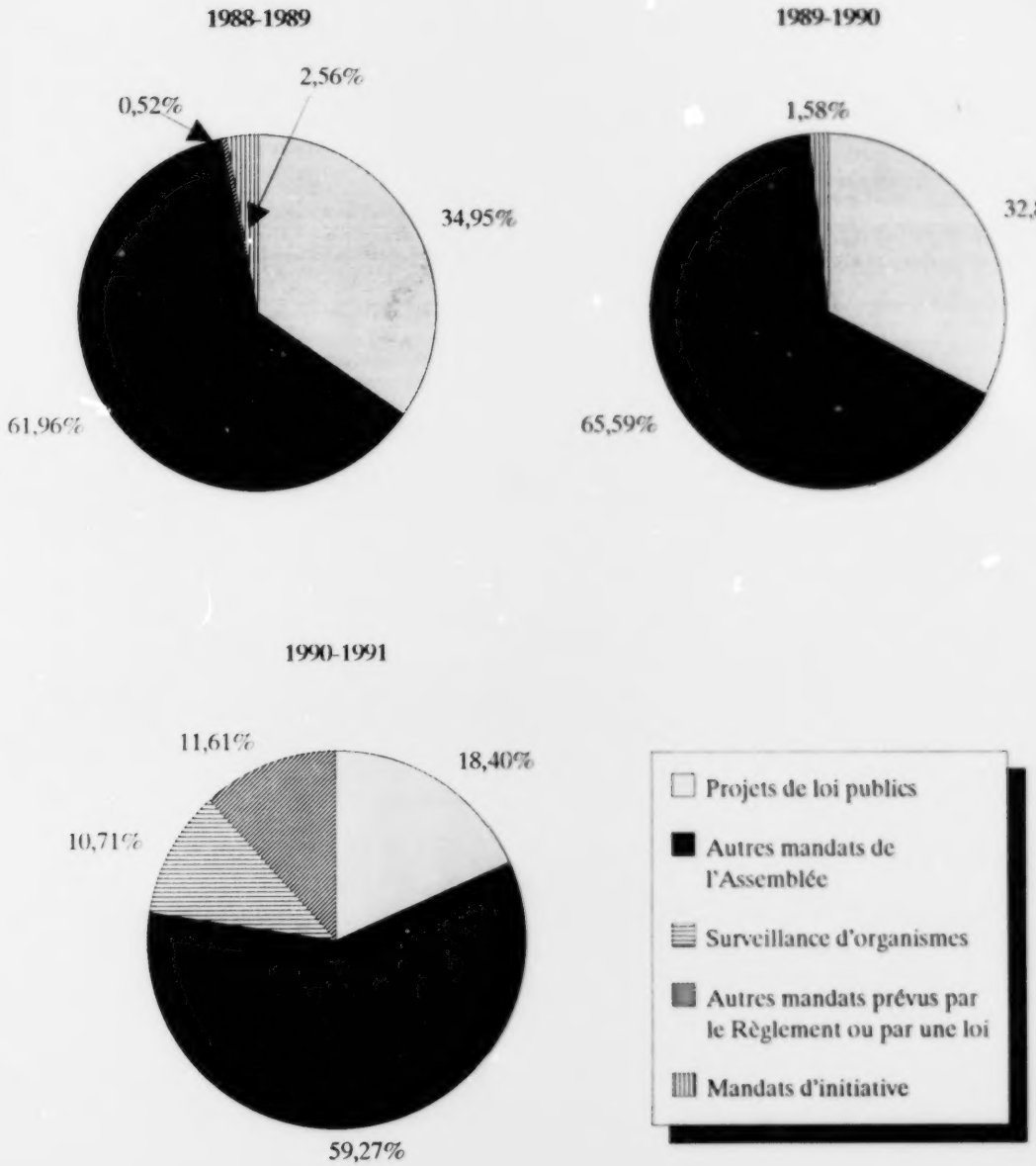

CHAPITRE SIX

ÉTAT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES COMMISSIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991

L'état des dépenses des commissions pour l'année financière 1990-1991 est présenté dans les pages qui suivent.

Ces états financiers sont produits conformément à l'article 14 du *Règlement sur les ressources financières et le personnel attribué aux commissions et aux sous-commissions* (Décision numéro 105), qui stipule qu'à la fin de chaque exercice financier, le rapport financier de chaque commission est intégré au rapport du Secrétariat des commissions.

Le budget 1990-1991

Le Bureau de l'Assemblée nationale a alloué un budget de 315 000 $ aux commissions pour l'année financière 1990-1991, soit le même montant que l'an dernier.

Une enveloppe de 25 000 $ a été allouée à chaque commission, sauf la CBA qui a disposé d'un budget de 40 000 $. Une somme de 100 000 $ a été attribuée à la Commission de l'Assemblée nationale, dont 55 000 $ afin de rajuster, au besoin, les enveloppes budgétaires des autres commissions.

Les dépenses effectuées

En 1990-1991, les dépenses des commissions ont totalisé 187 697,09 $, soit une augmentation de 138 481,67 $ en comparaison avec l'an dernier. Malgré cette substantielle augmentation, les commissions n'ont dépensé que 59,5% des sommes qui leur étaient allouées en 1990-1991 (15,6% en 1989-1990; 24,1% en 1988-1989).

L'analyse de la répartition des dépenses par catégorie (figure 37) fait ressortir que les commissions ont consacré l'essentiel de leur budget en 1990-1991 à la recherche, puisque pas moins de 154 341,42 $ (81,6%) sont reliés à ce chapitre. La quasi-totalité des autres dépenses a trait aux frais de déplacement qui représentent 18,2%. Les commissions ont donc consacré 34 266,48 $ en déplacements divers, soit une augmentation de 11 689,87 $ par rapport à l'an dernier.

FIGURE 37 - Répartition des dépenses, par catégorie

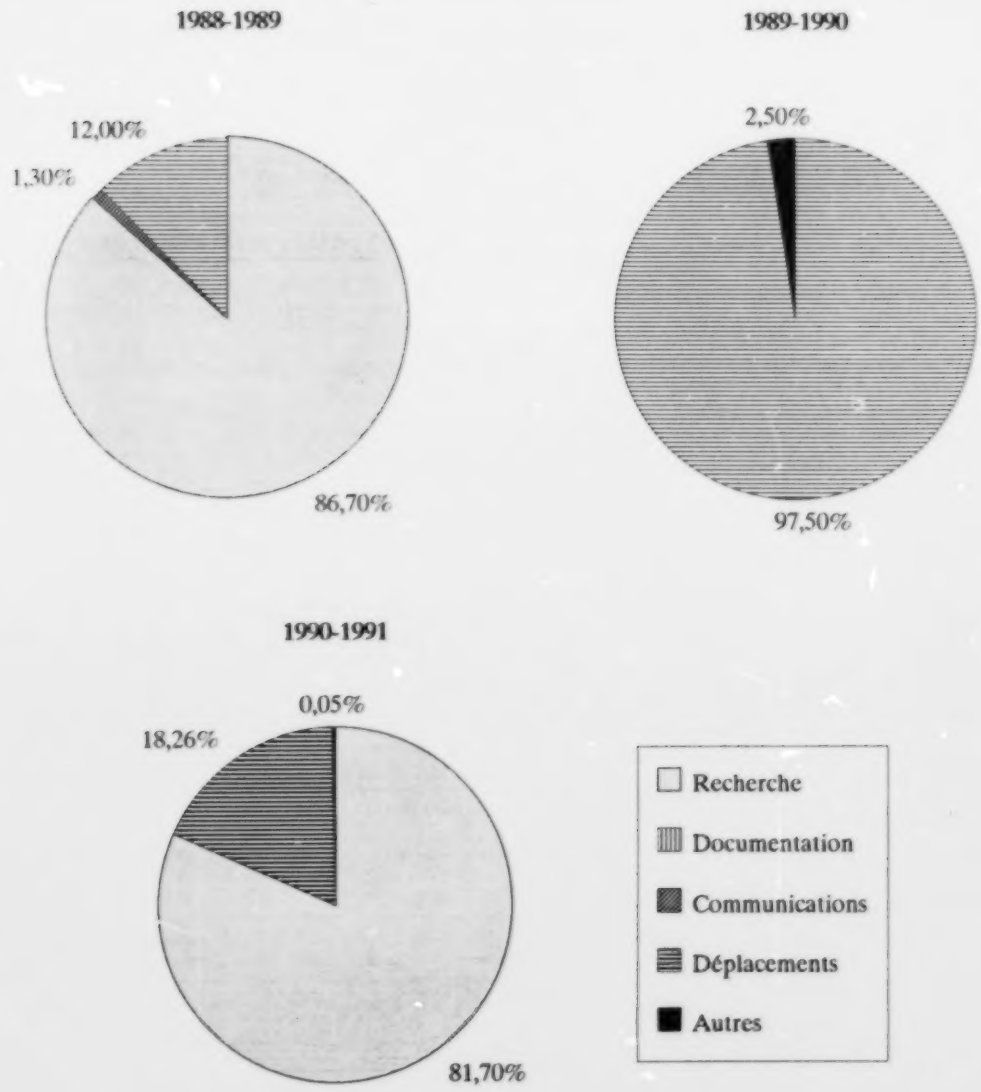

La répartition des dépenses par type d'activité (figure 38) démontre que 83,4% de celles-ci sont reliées à la réalisation de mandats relevant de leur autonomie, en particulier au mandat d'initiative de la CAE, à la surveillance d'organisme de la CI et au mandat prévu par la Loi sur la fonction publique de la CBA. Ce dernier mandat représente pas moins de 55,4% des dépenses de 1990-1991.

FIGURE 38 - Répartition des dépenses par activité

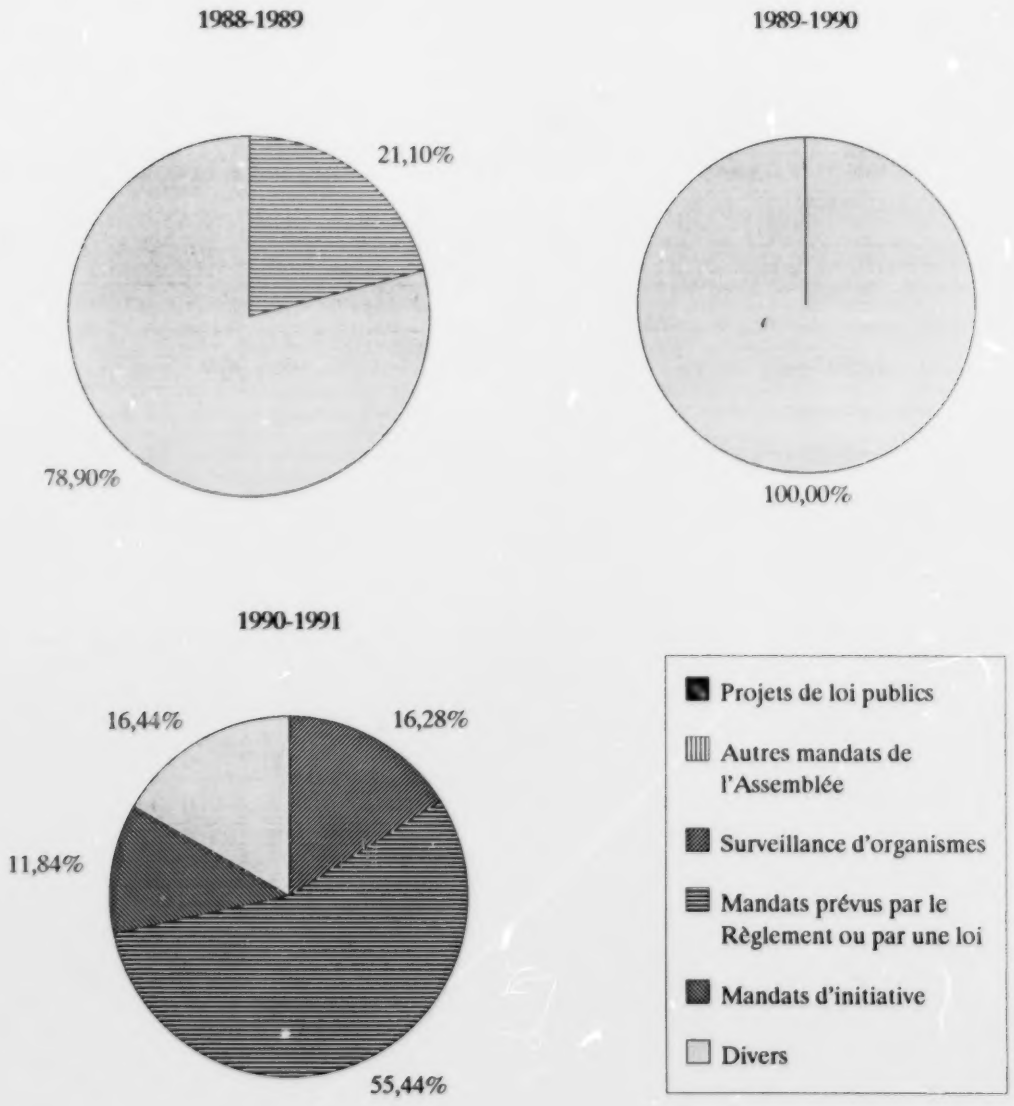

Enfin, le tableau 38 et la figure 39 illustrent la répartition des dépenses entre les huit commissions sectorielles. On observe que les trois commissions citées précédemment sont responsables de 93% des dépenses de l'année. D'une part, la CAE a presque entièrement épuisé son budget de 25 000 $, tandis que la CBA et la CI ont dû obtenir des rajustements budgétaires de la CAN afin de terminer leur mandat.

FIGURE 39 - Répartition des dépenses, par commission*

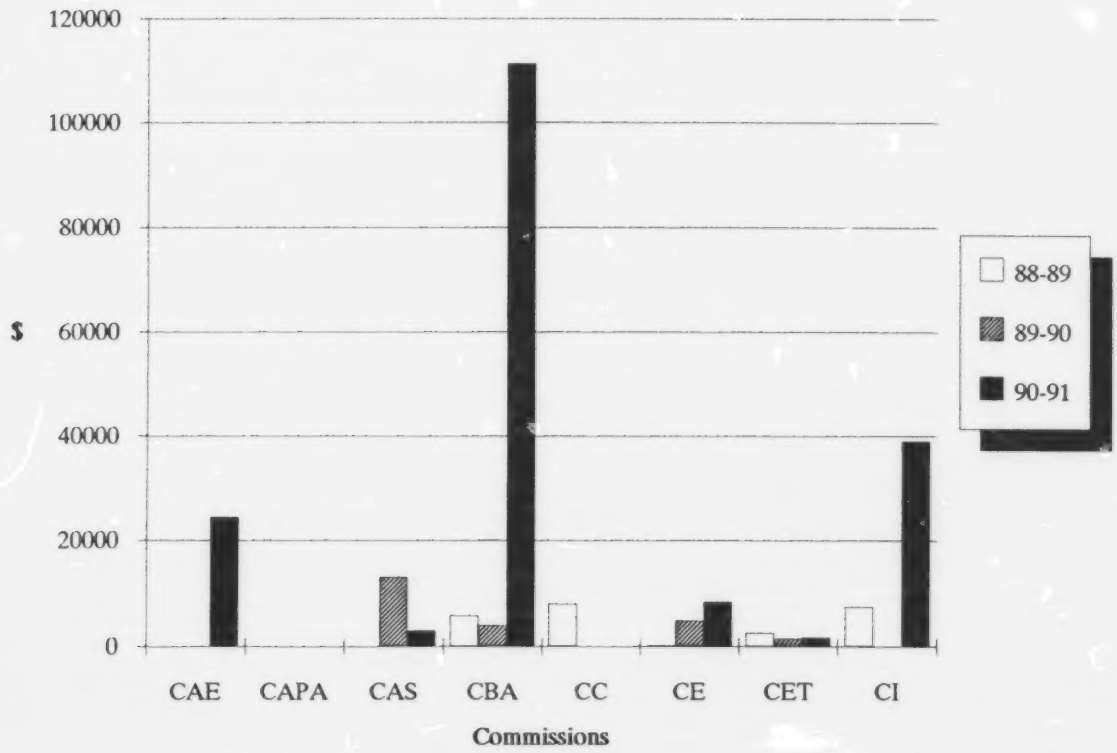

* Excluant la CAN

La CBA a ainsi obtenu un budget supplémentaire de 50 000 $ en août 1990, puis un nouveau montant de 21 500 $ en janvier 1991. La CI a pour sa part reçu un budget supplémentaire de 23 500 $ en janvier 1991.

Il est à noter que la catégorie "administration" du tableau 38 constitue le principal poste de dépenses. C'est dans cette catégorie qu'on retrouve le paiement des honoraires professionnels des experts-conseils et personnes-ressources engagés par les commissions.

État des dépenses effectuées par les commissions

Du 1er avril 1990 au 31 mars 1991

	1990-91 $	1989-90 $
TRAITEMENT		
02 Employés occasionnels	-	-
FONCTIONNEMENT		
03 Service de transport et de communication		
Employés publics	2 637,10	-
Ministres et députés	29 468,63	16 895,09
Congrès	2 160,75	5 609,96
Réunions ministérielles	-	-
Fret et messagerie	-	-
Journaux et revues	-	-
	34 266,48	22 505,05
04 Services professionnels, administratifs et autres		
Services juridiques	-	-
Administration	153 341,42	-
Perfectionnement	-	-
Autres	-	-
Réceptions	89,19	531,91
Abonnements	-	-
	153 430,61	531,91
06 Location matériel et équipement		
Matériel de transport terrestre	-	118,54
07 Fournitures et approvisionnement		
Imprimés et livres	-	-
TOTAL	**187 697,09**	**23 155,50**

TABLEAU 38 - Répartition des dépenses des commissions, entre le 1er avril 1990 et le 31 mars 1991, par catégorie de dépenses et par commission

Commission	CAE	CAPA	CAS	CBA	CC	CE	CET	CI	CAN	TOTAL
Budget	25 000,00	25 000,00	25 000,00	40 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	100 000,00	315 000,00
Dépenses										
TRAITEMENT										
Employés occasionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT										
Transport/communication	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Employés publics	-	-	-	2 184,79	-	-	-	452,31	-	2 637,10
Ministres/députés	1 899,71	-	2 910,58	6 853,57	-	8 365,00	1 007,00	8 432,77	-	29 468,63
Congrès	223,25	-	-	1 247,50	-	-	690,00	-	-	2 160,75
Réunions ministérielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fret/messagerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Journaux-revues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services juridiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration	22 216,00	-	-	101 033,43	-	-	-	30 091,99	-	153 341,42
Perfectionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	89,19	-	89,19
Réceptions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Abonnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Location de matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport terrestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures/App.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Imprimés/livres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	24 338,96	-	2 910,58	111 319,29	-	8 365,00	1 697,00	39 066,26	-	187 697,09

ANNEXE I

DÉNOMINATION ET COMPÉTENCE DES COMMISSIONS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Article 118

Outre la Commission de l'Assemblée nationale, il y a huit commissions permanentes de l'Assemblée. Leur dénomination et leur compétence sont les suivantes:

1. *Commission des institutions*:

   Présidence du Conseil exécutif, justice, relations intergouvernementales, constitution et protection du consommateur;

2. *Commission du budget et de l'administration*:

   Finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement, fonction publique, privatisation, services et approvisionnements;

3. *Commission des affaires sociales*:

   Famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine, relations avec les citoyens, main-d'oeuvre et sécurité du revenu;

4. *Commission de l'économie et du travail*:

   Industrie, commerce, tourisme, travail, technologie, énergie et ressources;

5. *Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation*:

   Agriculture, pêcheries et alimentation;

6. *Commission de l'aménagement et des équipements*:

   Collectivités locales, aménagement, transport, travaux publics, environnement, loisirs, chasse et pêche et habitation;

7. *Commission de l'éducation*:

   Éducation, science et formation professionnelle;

8. *Commission de la culture*:

   Culture, communications, communautés culturelles et immigration.

ANNEXE II

FICHES DES ACTIVITÉS DES
COMMISSIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1990-1991

LÉGENDE

N = Nombre de mandats

MODE = Consultation générale (CG) ou consultation particulière (CP), ou étude détaillée (ED).

SÉANCES = Nombre de séances (N) et nombre d'heures (H) requises pour l'exécution d'un mandat.

Séances publiques (P) et séances de travail (T).

PROJETS DE LOI = Nombre total d'articles d'un projet de loi (AR), nombre d'amendements proposés (AP), nombre d'amendements adoptés (AA). Étude du projet de loi terminée (A) ou non terminée (O).

N.B.: Le terme "amendements" inclut les sous-amendements.

PARTICIPANTS = Nombre cumulatif des membres (M), des députés remplaçants (R) et des autres députés (AD) pour l'ensemble des séances tenues dans le cadre d'un mandat.

Nombre de ministres (MI), d'organismes invités (OI) et de personnes invitées (PI) pour l'ensemble des séances tenues dans le cadre d'un mandat.

DOCUMENTS = Nombre de mémoires (M) et autres texte (T) déposés officiellement.

PERSONNEL = Nombre d'employés requis par une commission pour l'exécution d'un mandat: personnel régulier de l'Assemblée (RG), personnel d'appoint (AP), consultants, experts ou personne-ressource (EX).

REMARQUES = Caractéristiques particulières reliées au fonctionnement de commission, date(s) de la (des) séance(s)

Année financière 1990-1991

Commission de l'aménagement et des équipements

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																			2			3 et 4 avril 1990
1.1.1 PL 26 - Loi modifiant la Loi sur le ministère des Transports	1	ED	2 (P)	7,92			4	5	2	A	25			2					2			25 avril 1990
1.1.2 PL 29 - Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Montréal	1	ED	1 (P)	1,52			11			A	12			1					2			25 et 26 avril 1990
1.1.3 PL 30 - Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives	1	ED	2 (P)	3,48			29	3	3	A	23			2					2			26 avril et 1er mai 1990
1.1.4 PL 39 - Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	1	ED	2 (P)	4,62			17	1	0	A	22			2					2			5, 6 et 7 juin 1990
1.1.5 PL 65 - Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement	1	CP	3 (P)	14,70							41	3	3	3	15		16	3	2			22 juin 1990
		ED	1 (P)	2,75			16	31	29	A	14			1								7 juin 1990
1.1.6 PL 60 - Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage	1	CP	1 (P)	5,05							12		2	1	9		9		2			15 et 18 juin 1990
		ED	2 (P)	6,60			42	17	13	A	24	3		2								

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.7 PL 50 - Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives	1	ED	2 (P)	14,26			14			O	36	6	1	2				3	2			13 et 14 juin 1990 motion de clôture
1.1.8 PL 51 - Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités	1	ED	1 (P)	2,55			20	3	3	A	9	1		1					2			18 juin 1990
1.1.9 PL 59 - Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux	1	ED	1 (P)	0,08			2			A	9			1					2			22 juin 1990
1.1.10 PL 67 - Loi sur le Conseil métropolitain de transport en commun et modifiant diverses dispositions législatives	1	ED	2 (P)	0,35	2 (P)	0,05					47	4	4	5	5				2			21, 22, 27 juin et 18 septembre 1990
			1 (P)	3,26	1 (P)	5,40	101	34	33	A	11	2	2	2								22 et 27 juin 1990 Sous-commission
1.1.11 PL 53 - Loi sur la cessation d'existence de la ville de Gagnon	1	ED			1 (P)	1,38	8			A	12	1		1					2			18 septembre 1990
1.1.12 PL 54 - Loi concernant la ville de Schefferville	1	ED			2 (P)	5,61	13	6	6	A	25	3		2				6	2			18 et 19 septembre 1990
1.1.13 PL 85 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux	1	ED	1 (P)	3,52			2	6	4	A	10	1		1					2			3 décembre 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.14 PL 108 - Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives	1	ED	5 (P)	32,85			259	79	77	A	56	14	1	5			2	5	2			11, 12, 13, 14 et 18 décembre 1990
1.1.15 PL 110 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les organismes intermunicipaux de l'Outaouais	1	CP/ED	3 (P)	11,93			165	52	51	A	31	11		6	4		3		2			10, 14 et 17 décembre 1990
1.1.16 PL 106 - Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi	1	ED	1 (P)	1,33			30	1	1	A	9	1		1				5	2			14 décembre 1990
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.2.1 PL 205 - Loi concernant le Bureau des délégués spécial des municipalités régionales de comté de Vaudreuil-Soulanges, de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent	1	CP/ED	1 (P)	4,61			16	8	5	A	17	1		1	1	4			2			20 juin 1990
1.2.2 PL 248 - Loi concernant la ville de Victoriaville	1	CP/ED	1 (P)	0,08			4	2	2	A	8	1		1	1				2			20 juin 1990
1.2.3 PL 243 - Loi concernant le régime de rentes de Ville de Laval	1	CP/ED	1 (P)	0,25			3	3	3	A	9	1		1	1				2			20 juin 1990
1.2.4 PL 221 - Loi concernant la Ville d'Anjou	1	CP/ED	1 (P)	0,21			4			A	8	1		1	1				2			20 juin 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	Mi	Oi	Pi	M	T	RG	AP	EX	
1.2.5 PL 200 - Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal	1	CP/ED	1 (P)	2,10			15	7	7	A	12	1		1	1				2			20 juin 1990
1.2.6 PL 257 - Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal	1	CP/ED	1 (P)	2,85			19	14	14	A	16	2		1	6				2			21 juin 1990
1.2.7 PL 259 - Loi concernant la Municipalité de Deschambault et la Municipalité de la paroisse Notre-Dame-de-Portneuf	1	CP/ED	2 (P)	5,42	3 (P)	11,84	6	12	8	A	79	13	2	5	3			2	2			20 et 21 juin, 21 et 22 août et 5 septembre 1990
1.2.8 PL 223 - Loi concernant la ville de Baie-Comeau	1	CP/ED			1 (P)	1,53	3	1	1	A	14	3		1	1				2			6 septembre 1990
1.2.9 PL 254 - Loi modifiant la charte de la Ville de Québec	1	CP/ED			1 (P)	5,38	17	14	13	A	11	1		1	3			1	2			13 septembre 1990
1.2.10 PL 268 - Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal	1	CP/ED	1 (P)	7,57			29	18	17	A	13	3	2	2	1				2			19 décembre 1990
1.2.11 PL 240 - Loi modifiant la charte de la Ville de Laval	1	CP/ED			1 (P)	1,28	5	6	6	A	14			1	1				2			27 février 1991
1.2.12 PL 217 - Loi concernant la ville de Saint-Basile-le-Grand	1	CP/ED			1 (P)	1,15	11	7	7	A	13			1	1				2			27 février 1991

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.2.13 PL 260 - Loi concernant la ville de Saint-Hyacinthe	1	CP/ED			1 (P)	1,20	3	2	2	A	14			1	1				2			27 février 1991
1.2.14 PL 246 - Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie	1	CP/ED			1 (P)	1,57	6	6	6	A	13			1	1				2			27 février 1991
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires	1		8 (P)	44,54							84	10	14	9				6	2			16, 17, 22, 29, 30 et 31 mai,
1990-1991 relevant de la compétence																						1er et 4 juin 1990
de la Commission			1 (P)	1,66							3		2	1								31 mai 1990
																						Sous-commission
1.4 Interpellation																						
1.4.1 Les politiques du gouvernement du Québec en matière d'habitation	1		1 (P)	2,00							8	2	1	1					1			8 mai 1990
1.4.2 Le financement des loisirs et des sports	1		1 (P)	2,00							7	3	1	1					1			11 mai 1990
1.4.3 Les politiques gouvernementales en matière d'habitation	1		1 (P)	2,10							6	1	1	1					1			30 novembre 1990
1.4.4 Le partage des responsabilités Québec-municipalités	1		1 (P)	2,03							8	3		1					1			22 mars 1991

Année financière 1990-1991 — Commission de l'aménagement et des équipements

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.5 Autres mandats																						
1.5.1 Revendications relatives au partage du marché du camionnage en vrac au Québec et, à cette fin, examiner la répartition du camionnage en vrac dans les contrats gouvernementaux, paragouvernementaux et municipaux, le contrôle de l'application de la réglementation, la rentabilité des transporteurs, les perspectives d'avenir dans ce secteur d'activités	1	CG			2 (P)	10,96					26	4		2	8		12	2	2			11 et 12 septembre 1990
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.2.1 Examen des orientations, des activités et de la gestion du Bureau de révision et d'évaluation foncière du Québec	1				2 (T)	2,19					21								2		1	13 et 27 février 1991 étude non terminée

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
2.3 Vérification des engagements financiers	7		7 (P)	30,94	6 (P)	28,40					141	11		13				7	2			28 août, 4 septembre, 18 octobre, 20 et 21 nov. 1990, 23 janvier, 7, 13, 14 et 28 février, 12, 13 et 28 mars 1991
2.4 Autres mandats																						
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la Commission																						
3.1.1 Étude de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sa portée, notamment en ce qui a trait aux grands projets industriels concernant la disposition des déchets solides (domestiques) et cela en tenant compte de la procédure québécoise actuelle, du Rapport Lacoste, de la procédure ontarienne et de la procédure suggérée par le gouvernement fédéral	1				1 (T)	1,37					10								2		3	14 février 1991 étude non terminée
3.2 Organisation générale			3 (T)	3,04	2 (T)	3,87					61	2							2			28 et 29 août, 18 octobre, 20 novembre 1990 et 13 mars 1991

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.1.1 PL 15 - Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et modifiant d'autres dispositions législatives (réimpression et titre modifié) (suite)	1	CG	2 (P)	9,68							20		5	4	9		*	11	2			3 et 4 avril 1990 *mém. compilés en 89-90
		ED	4 (P)	12,38			228	10	10	A	36	3		4								7, 8, 11 et 12 juin 1990 1990
1.1.2 PL 21 - Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole	1	ED	1 (P)	3,05			4			A	7			1					2			15 mai 1990
1.1.3 PL 6 - Loi modifiant la Loi sur les courses de chevaux et d'autres dispositions législatives (suite)	1	CP/ED	1 (P)	3,55			51	8	8	A	7	2	1	1	3		1	1	2			8 juin 1990
1.1.4 PL 96 - Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes	1	ED	1 (P)	0,43			6			A	7	1		1					2			15 novembre 1990
1.1.5 PL 104 - Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments	1	ED	1 (P)	3,62			21	8	8	A	9			1					2			13 décembre 1990
1.1.6 PL 98 - Loi modifiant la Loi sur les producteurs agricoles	1	ED	1 (P)	0,77			9	3	2	A	6			1					2			13 décembre 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.7 PL 105 - Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires	1	ED	1 (P)	0,22			4	1	1	A	4			1					2			13 décembre 1990
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires 1990-1991 relevant de la compétence de la Commission	1		2 (P)	8,67							14		4	3					2			23 et 29 mai 1990
1.4 Interpellation																						
1.4.1 Les orientations du gouvernement du Québec en matière agricole	1		1 (P)	2,18							6	2		1					1			2 novembre 1990
1.5 Autres mandats																						
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.3 Engagements financiers	1		1 (P)	3,77							7	2	1	1					2			10 avril 1990 (suite)

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
2.4 Autres mandats																						
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la Commission																						
3.2 Organisation générale																						

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.1.1 PL 22 - Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide aux familles	1	ED	1 (P)	4,33			15	7	4	A	11	1		1					2			5 avril 1990
1.1.2 PL 70 - Loi concernant l'adoption et modifiant le Code civil du Québec, le Code de procédure civile et la Loi sur la protection de la jeunesse	1	ED	3 (P)	12,46			15	8	8	A	28	6		3					2			14, 15 et 18 juin 1990
1.1.3 PL 61 - Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance	1	ED	1 (P)	0,73			2			A	7	2		1					2			18 juin 1990
1.1.4 PL 32 - Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique	1	ED	1 (P)	0,80			13			A	8	3		1					2			18 juin 1990
1.1.5 PL 42 - Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec	1	ED	1 (P)	1,26			10	1	1	A	8	3		1					2			18 juin 1990
1.1.6 PL 76 - Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu et la Loi sur la santé et la sécurité du travail	1	ED	1 (P)	5,31			9	7	4	A	13	2		1					2			20 juin 1990

Année financière 1990-1991 — Commission des affaires sociales

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.7 PL 4 - Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes (réimpression)	1	ED	1 (P)	1,95			46	5	2	A	12			1					2			21 juin 1990
1.1.8 PL 71 - Loi modifiant la Loi sur la Commission des affaires sociales	1	ED	1 (P)	1,65			3	2	2	A	10	1		1				1	2			8 novembre 1990
1.1.9 PL 88 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur les allocations d'aide aux familles	1	ED	1 (P)	0,30			4	0	0	A	7	2		1					2			14 novembre 1990
1.1.10 PL 97 - Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives	1	ED	9 (P)	40,50			80	58	37	A	106	31		13				1	2			28 et 29 novembre, 3, 4, 5, 6, 7, 10 et 11 déc. 1990
1.1.11 PL 120 - Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives	1	CP	1 (P)	6,20							11	1		1	8			12	2			19, 20, 21, 26, 27 et 28 mars 1991
		ED	5 (P)	22,16			494	44	37	O	52	3	2	5								étude non terminée
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires 1990-1991 relevant de la compétence de la Commission	1		6 (P)	32,30							57	11	16	7				3	2			16, 22, 23, 24, 29 et 30 mai 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.4 Interpellation																						
1.5 Autres mandats																						
1.5.1 Avant-projet de loi - Loi sur les services de santé et les services sociaux (suite)	1	CG	4 (P)	16,60							52	6	4	6	18	5	*		2			3, 4, 10 et 11 avril 1990 *mém. compilés en 89-90
1.5.2 Avant-projet de loi - Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives (suite)	1		2 (T)	0,65							19	3		1					2			11 avril et 21 juin 1990
1.5.3 Les régimes de retraite: le partage équitable des excédents d'actif	1	CP	2 (P)	12,20							20	4		2	12		35		2			13 et 14 mars 1991
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.3 Engagements financiers	1		1 (P)	3,00	2 (P)	13,41					27	7		3					2			18 et 25 septembre, 14 novembre 1990
2.4 Autres mandats																						

Année financière 1990-1991 — Commission des affaires sociales

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la Commission																						
3.2 Organisation générale			1 (T)	0,22							9								2			27 mars 1991

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.1.1 PL 2 - Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et d'autres dispositions législatives (suite)	1	ED	3 (P)	8,89			14	10	4	A	29	7		3				2	2			6 juin, 13 et 14 décembre 1990
1.1.2 PL 78 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic	1	ED	2 (P)	4,80			65	8	8	A	15	1		2					2			20 et 21 juin 1990
1.1.3 PL 64 - Loi concernant le calcul des intérêts applicables à une créance fiscale	1	ED	1 (P)	0,91			4	2	2	A	6	4		1					2			6 novembre 1990
1.1.4 PL 83 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	1	ED	1 (P)	2,28			379	1	1	A	5			1					2			20 novembre 1990
1.1.5 PL 89 - Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	1	ED	4 (P)	23,28			62			O	48	18	1	4				1	2			5, 6, 7 et 10 décembre 1990 motion de clôture

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	Mi	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.6 PL 109 - Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec	1	ED	1 (P)	5,10			9			O	13	5		1					2			12 décembre 1990 motion de clôture
1.1.7 PL 103 - Loi modifiant la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services	1	ED	1 (P)	0,97			5			A	4			1					2			13 décembre 1990
1.1.8 PL 112 - Loi modifiant la Loi sur les assurances et d'autres dispositions législatives	1	ED	3 (P)	11,87			64	37	34	A	25	7		3				1	2			11, 12 et 17 décembre 1990
1.1.9 PL 101 - Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières	1	ED	1 (P)	3,73			58	5	5	A	8	1		1					2			17 décembre 1990
1.1.10 PL 113 - Loi modifiant certains régimes de retraite des secteurs public et parapublic	1	ED	1 (P)	1,63			112	12	12	A	6	3		1					2			18 décembre 1990
1.1.11 PL 107 - Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et la Loi sur les impôts	1	ED			1 (P)	0,50	15	3	3	A	8	2		1					2			20 février 1991
1.1.12 PL 114 - Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives	1	ED	1 (P)	2,53			118	7	7	A	5	1		1					2			13 mars 1991

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.13 PL 121 - Loi modifiant la Loi sur les impôts concernant les districts d'appel	1	ED	1 (P)	0,15			2			A	7	1		1					2			26 mars 1991
1.1.14 PL 122 - Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur le ministère du Revenu	1	ED	1 (P)	0,18			6	2	2	A	7	1		1					2			26 mars 1991
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.2.1 PL 247 - Loi concernant La Compagnie de Fiducie Impériale	1	CP/ED	1 (P)	0,31			7			A	7	1		1	1				2			19 juin 1990
1.2.2 PL 253 - Loi concernant La Laurentienne, corporation mutuelle de gestion et La Laurentielle Vie, compagnie d'assurance inc.	1	CP/ED	1 (P)	4,00			35	3	2	A	10	1		1	3			2	2			19 juin 1990
1.2.3 PL 249 - Loi concernant Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde Compagnie d'Assurance sur la Vie Ltée	1	CP/ED	1 (P)	1,51			17	5	5	A	7	1		1	4			1	2			19 juin 1990
1.2.4 PL 237 - Loi concernant K. & M. Investments Ltd.	1	CP/ED	1 (P)	0,23			3	3	3	A	6	1		1	1				2			19 juin 1990
1.2.5 PL 229 - Loi modifiant la charte de Le Club de Golf de St-Hyacinthe Limitée	1	CP/ED	1 (P)	0,11			2			A	5	1		1	1				2			19 juin 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.2.6 PL 256 - Loi concernant Compagnie Trust Royal	1	CP/ED	1 (P)	0,33			10	1	1	A	7	1		1	1				2			21 juin 1990
1.2.7 PL 255 - Loi concernant Société de fiducie Bankers' Trust	1	CP/ED	1 (P)	0,25			10	1	1	A	5	1		1	1				2			21 juin 1990
1.2.8 PL 272 - Loi concernant Compagnie de fiducie Guardian	1	CP/ED	1 (P)	0,20			4			A	6			1	1				2			19 décembre 1990
1.2.9 PL 258 - Loi sur la compagnie American Realty Investors Corp.	1	CP/ED	1 (P)	0,13			3			A	7			1	1				2			19 décembre 1990
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires 1990-1991 relevant de la compétence de la Commission	1		4 (P)	12,36							30	2	7	5				1	2			16, 24, 30 mai, 4 juin 1990
1.4 Interpellation																						
1.4.1 L'avenir de Montréal	1		1 (P)	2,00							8	4		1					1			6 avril 1990
1.4.2 La relance de l'économie et de l'emploi à Montréal	1		1 (P)	2,05							8	4		1					1			26 octobre 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.5 Autres mandats																						
1.5.1 Débat sur le Discours du budget	1		3 (P)	10,02							32	4	3	3				9	2			9, 10 et 15 mai 1990
1.5.2 Rapport quinquennal sur l'application de la Loi sur les assurances et en particulier sur le chapitre traitant des liens commerciaux des assureurs	1	CG	1 (P)	6,98	1 (P)	2,80					23			2	10		10		2			4 et 5 septembre 1990
1.5.3 Examen de l'annexe à la déclaration ministérielle du ministre des Finances concernant l'administration de la TPS et la réforme des taxes à la consommation au Québec	1				1 (P)	5,33					12	1		1				3	2			6 septembre 1990
1.5.4 Le courtage immobilier	1	CG	3 (P)	16,35	2 (P)	9,06					39	2		5	26	3	32	4	2			26 septembre, 2, 16, 17 et 18 octobre 1990
1.5.5 Le financement des compagnies mutuelles d'assurance du Québec	1	CP	1 (P)	6,03							6			1	3	1	4	1	2			12 mars 1991
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
2.3 Engagements financiers	1				5 (P)	8,94					45	6		5				1	2			13, 20, 26, 27 février et
																						7 mars 1991
2.4 Autres mandats																						
2.4.1 Étude de l'opportunité de maintenir	1	CP/CG	4 (P)	23,27	2 (P)	14,25					61		4	1	20	26	49	20	3		9	9, 10, 23, 24, 25 octobre
en vigueur ou de modifier, le cas																						et 17 décembre 1990
échéant, la Loi sur la fonction			1 (T)	1,02	4 (T)	3,83					43											29 mai, 16 août, 26 sept.,
publique																						11 et 13 déc. 1990
2.4.2 Entendre le Vérificateur général du	1	CP			1 (P)	4,35					9	1			1							
Québec dans le cadre de l'examen de																						5 mars 1991
son rapport pour l'année financière																						
terminée le 31 mars 1990																						
2.4.3 Étude trimestrielle de la politique	1				1 (P)	2,47					7	1		1					2			
budgétaire du gouvernement et de																						7 mars 1991
l'évolution des finances publiques																						
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative																						
de la Commission																						
3.2 Organisation générale																						

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.1.1 PL 37 - Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communications	1	ED	1 (P)	0,18			2			A	8	2		1				1	2			26 avril 1990
1.1.2 PL 46 - Loi modifiant la Loi sur la Régie des télécommunications	1	ED	1 (P)	1,37			14			A	8	2		1					2			26 avril 1990
1.1.3 PL 62 - Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives	1	CP			2 (P)	12,71					16	4		2	12		14		2			11 et 12 septembre 1990
		ED	1 (P)	1,91			48	15	15	A	6			1								14 novembre 1990
1.1.4 PL 123 - Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration	1	ED	1 (P)	3,17			12	11	11	A	8			1					2			21 mars 1991
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires 1990-1991 relevant de la compétence de la Commission	1		4 (P)	16,62							32	5	8	5			16	2				17 et 30 mai, 1er et 4 juin 1990

Année financière 1990-1991 — Commission de la culture

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.4 Interpellation																						
1.4.1 Le financement des arts au Québec	1		1 (P)	2,13							8	5	1	1					1			27 avril 1990
1.4.2 Les politiques gouvernementales en matière d'immigration	1		1 (P)	2,00							6	3		1					1			9 novembre 1990
1.5 Autres mandats																						
1.5.1 Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration intitulé "Au Québec pour bâtir ensemble" ainsi que sur les niveaux d'immigration souhaités pour les années 1992, 1993 et 1994	1	CG	5 (P)	23,40	6 (P)	39,90					99	18	7	11	67	5	81		2			19, 20, 26, 27, 28 fév., 5, 12, 13, 14, 26 et 27 mars 1991
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.3 Engagements financiers	2		1 (P)	4,38	1 (P)	2,53					14	3	1	2					2			12 avril 1990 et 30 janvier 1991

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
2.4 Autres mandats																						
2.4.1 Étude du rapport d'activités 1989-1990 de la Commission d'accès à l'information conformément à l'article 119.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)	1	CP			1 (P)	2,46					7	2			1				2			28 août 1990
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la Commission																						
3.2 Organisation générale																						

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	Mi	Oi	Pi	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.1.1 PL 40 - Loi modifiant la Loi sur les audioprothésistes	1	ED	1 (P)	0,25			2			A	9			1					2			2 mai 1990
1.1.2 PL 41 - Loi modifiant la Loi sur les opticiens d'ordonnances	1	ED	1 (P)	0,20			2			A	8			1					2			2 mai 1990
1.1.3 PL 25 - Loi sur l'aide financière aux étudiants	1	ED	4 (P)	13,45			65	51	41	A	45	1		4					2			8, 9, 10 et 15 mai 1990
1.1.4 PL 69 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé	1	ED	3 (P)	21,18			22	3	0	O	37	5		3				1	2			11, 12 et 13 juin 1990 motion de clôture
1.1.5 PL 28 - Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis	1	ED	1 (P)	3,11			16	5	5	A	14	2		1					2			21 juin 1990
1.1.6 PL 57 - Loi modifiant la Loi sur le Barreau	1	ED			1 (P)	5,05	82	16	16	A	12	2		1					2			28 août 1990

Année financière 1990-1991

Commission de l'éducation

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors session																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.7 PL 17 - Loi modifiant la Loi sur la denturologie	1	CP			2 (P)	14,75					24			2	12		12	4	2			11 et 12 septembre 1990
		ED			1 (P)	0,07	4			O	6											26 février 1991
																						étude non terminée
1.1.8 PL 52 - Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur le Barreau	1	ED	1 (P)	0,28			5			A	7	1		1					2			23 octobre 1990
1.1.9 PL 94 - Loi modifiant la Loi sur l'Université du Québec	1	ED	2 (P)	6,80			22	10	10	A	24	3		2	1				2			13 et 20 novembre 1990
1.1.10 PL 102 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé	1	ED	4 (P)	12,00			57	3	2	A	42	3		4					2			7, 12, 13 et 14 décembre 1990
1.1.11 PL 100 - Loi modifiant le Code des professions et diverses lois constituant une corporation professionnelle concernant la publicité professionnelle et certains registres	1	ED	1 (P)	1,60			11			A	6			1					2			17 décembre 1990
1.1.12 PL 99 - Loi modifiant la Loi sur la pharmacie	1	ED	1 (P)	0,68			11			A	7			1					2			17 décembre 1990
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires 1990-1991 relevant de la compétence de la Commission	1		4 (P)	18,12							34	6	4	4				3	2			24, 30, 31 mai et 1er juin 1990
1.4 Interpellation																						
1.5 Autres mandats																						
1.5.1 Examen de la réglementation que devront adopter les corporations professionnelles en matière de publicité	1	CP			1 (P)	1,60					9	1		1	1		2		2			5 mars 1991
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.3 Engagements financiers	2		1 (P)	2,88	1 (P)	3,35					19			2				2				22 novembre 1990 et 22 janvier 1991
2.4 Autres mandats																						

Année financière 1990-1991

Commission de l'éducation

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la commission																						
3.2 Organisation générale																						

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.1.1 PL 44 - Loi modifiant la Loi sur les forêts	1	ED	4 (P)	7,98			29	10	8	A	36	5	3	4	1			3	2			11, 24, 25 et 26 avril 1990
1.1.2 PL 75 - Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux	1	ED	3 (P)	23,70			34	2	0	O	42	9	8	4				1	2			12, 13 et 14 juin 1990 motion de clôture
1.1.3 PL 77 - Loi modifiant la Loi sur les mines et la Loi concernant les droits sur les mines	1	ED	1 (P)	3,66			27	3	2	A	12	1		1				1	2			19 juin 1990
1.1.4 PL 63 - Loi modifiant la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec	1	ED	1 (P)	1,75			5			A	13		1	1				1	2			20 juin 1990
1.1.5 PL 56 - Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives	1	ED	1 (P)	3,35			21	10	9	A	12			1				1	2			21 juin 1990
1.1.6 PL 73 - Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1	ED	1 (P)	1,38			64	6	6	A	9	1		1				2	2			18 octobre 1990
1.1.7 PL 111 - Loi sur le ministère des Forêts	1	ED	2 (P)	9,02			43	5	3	A	23	5		2					2			5 et 6 décembre 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.1.8 PL 86 - Loi abrogeant la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche	1	ED	1 (P)	3,98			7	2	1	A	8	1		1					2			7 décembre 1990
1.1.9 PL 87 - Loi sur l'aide au développement des coopératives	1	ED	1 (P)	3,95			25	5	5	A	10	3		1				1	2			10 décembre 1990
1.1.10 PL 81 - Loi modifiant le Code du travail	1	CP/ED	1 (P)	2,92			5	3	2	A	13	3		1	1				2			14 décembre 1990
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires 1990-1991 relevant de la compétence de la Commission	1		6 (P)	26,10							53	1	9	7				8	2			23, 24, 30 et 31 mai et 1er et 4 juin 1990
1.4 Interpellation																						
1.4.1 La santé et la sécurité au travail	1		1 (P)	2,10							4	2	1	1				2	1			16 novembre 1990
1.4.2 Les politiques du gouvernement du Québec en matière de forêts	1		1 (P)	1,96							6	2	3	1					1			23 novembre 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.5 Autres mandats																						
1.5.1 Situation et perspectives de l'énergie électrique au Québec	1	CG	12 (P)	67,75							145	3	33	13	59	4	70	1	2			8, 9, 10, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 29, 30 et 31 mai 1990
			1 (T)	0,78							11		1	1				1				19 juin 1990
1.5.2 Entendre, conformément à l'article 51 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, les parties impliquées quant aux raisons motivant l'impossibilité de parvenir à une entente relativement aux modifications à apporter au décret de la construction	1	CP	1 (P)	4,56							11	1	1	1	6				2			18 mai 1990 Suspension de certaines règles de procédure
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.3 Vérification des engagements financiers	3		3 (P)	12,93	2 (P)	6,81					48	13		5				2	2			25 septembre, 25 oct. et 15 novembre 1990, 13 fév. et 14 mars 1991

Année financière 1990-1991 — Commission de l'économie et du travail

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
2.4 Autres mandats																						
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la Commission																						
3.2 Organisation générale			1 (T)	0.66							12							1	2			5 avril 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.1.1 PL 47 - Loi modifiant le Code civil du Québec concernant le partage du patrimoine familial	1	ED	2 (P)	4,01			4	6	6	A	18	6		2					2			15 et 18 juin 1990
1.1.2 PL 68 - Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives	1	ED	2 (P)	6,05			32	6	6	A	17	5		2					2			18 et 19 juin 1990
1.1.3 PL 72 - Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires concernant les régimes de retraite des juges de la Cour du Québec	1	ED			2 (P)	5,15	46	26	25	A	19	4		2					2			19 et 20 septembre 1990
1.1.4 PL 55 - Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et d'autres dispositions législatives	1	CP/ED	2 (P)	3,88			18	3	3	A	20	15		2	1				2			12 et 17 décembre 1990
1.1.5 PL 124 - Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires internationales concernant la constitution de fonds spéciaux	1	ED	1 (P)	1,07			7	1		A	9	1		1					2			19mars 1991

Année financière 1990-1991 — Commission des institutions

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.2.1 PL 220 - Loi concernant la succession de Jean-Maurice Lafond	1	CP/ED	1 (P)	0,25			3	3	3	A	6			1	1			2	2			21 juin 1990
1.3 Crédits budgétaires																						
Étude des crédits budgétaires 1990-1991 relevant de la compétence de la Commission	1		7 (P)	24,34							61	7	10	7				7	2			22, 23, 24, 30, 31 mai, 1er et 5 juin 1990
Prévisions budgétaires du Directeur général des élections pour l'année financière 1990-1991	1		1 (P)	1,10							7	1	1	1					2			5 juin 1990
1.4 Interpellation																						
1.5 Autres mandats																						
1.5.1 Étude du rapport sommaire de la Commission de la représentation électorale du Québec sur la délimitation des circonscriptions électorales	1	CP	1 (P)	1,95							14	3	2	1	1			1	2			5 avril 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.5.2 Procéder à un échange entre le Premier ministre et le Chef de l'Opposition officielle (à la suite de l'étude des crédits budgétaires)	1		1 (P)	2,85							14	4	1	1					2			11 juin 1990
1.5.3 Examiner l'opportunité de maintenir ou, le cas échéant, de modifier la date d'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article 42 de la Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux (1989, chapitre 55)	1	CP	1 (P)	6,25							13	1		1	6			6	2			30 octobre 1990
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.1.1 Étude du projet de règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être désignées à la fonction d'arbitre ou nommées à celle d'assesseur au Tribunal des droits de la personne (suite)	1		1 (T)	1,58							9								2			26 avril 1990

Année financière 1990-1991 — Commission des institutions

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCUMENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.2.1 Examen du mandat, des orientations, des activités et de la gestion du Protecteur du citoyen	1	CP/CG	1 (P)	3,48	5 (P)	37,42					77	5			33	7	65	1	2		3	11 avril 1990, 24, 25, 28, 30 et 31 janvier 1991
			1 (T)	0,68	1 (T)	0,25					17											8 nov. et 5 mars 1991
																						étude non terminée
2.3 Engagements financiers	2		1 (P)	0,05	1 (P)	6,37					23	5		2					2			11 avril 1990, 26 fév. 1991
2.4 Autres mandats																						
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la Commission																						
3.2 Organisation générale					1 (T)	5,11					10								2			9 août 1990

Année financière 1990-1991

Commission de l'Assemblée nationale

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess.																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
1.0 Mandats de l'Assemblée																						
1.1 Projets de loi publics																						
1.2 Projets de loi d'intérêt privé																						
1.3 Crédits budgétaires																						
1.4 Interpellation																						
1.5 Autres mandats																						
2.0 Mandats prévus au Règlement ou selon une loi																						
2.1 Législation déléguée																						
2.2 Surveillance d'organisme																						
2.3 Engagements financiers																						
2.4 Autres mandats																						
2.4.1 Déposer les rapports du Comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale et désigner la commission parlementaire qui fera l'étude du rapport d'activités 1989-1990 de la Commission d'accès à l'information	1		1 (P)	0,08							8								2			22 juin 1990

Sujets	NB	MODE	SÉANCES				PROJETS DE LOI				PARTICIPANTS						DOCU-MENTS		PERSONNEL			REMARQUES
			Session		Hors sess																	
			N	H	N	H	AR	AP	AA	PL	M	R	AD	MI	OI	PI	M	T	RG	AP	EX	
2.4.2 Statuer sur une demande du Comité directeur de la Commission du budget et de l'administration en vue d'obtenir un budget supplémentaire	1				1 (T)	0,53					8								2			10 août 1990
2.4.3 Statuer sur diverses affaires courantes	1				1 (P)	0,52					6								2			30 janvier 1991
3.0 Mandats d'initiative																						
3.1 Études entreprises à l'initiative de la Commission																						
3.2 Organisation générale																						